

**Faculté des sciences économiques,
sociales, politiques et de communication
École des sciences politiques et sociales (PSAD)**

Évolution des relations transatlantiques entre les États- Unis et l'Union européenne sous la présidence de Donald Trump

Auteur : Logan Delcambe
Promoteur(s) : Tanguy Struye de Swielande
Lecteur(s) : Tanguy de Wilde d'Estmael
Année académique 2019-2020
Master en sciences politiques, orientation relations internationales

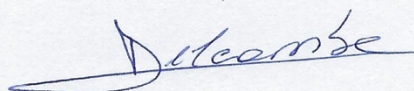
Table des matières

Remerciements.....	6
1. Introduction.....	7
2. Contextualisation et introduction théorique.....	10
2.1. L'approche libérale.....	10
2.1.1. Fondations et origines.....	10
2.1.2. Caractéristiques et concepts.....	13
2.1.3. Typologie des libéralismes.....	16
2.1.4. Le libre-échange.....	18
2.1.4.1. Théorie fondatrice de l'économie internationale : la théorie de l'avantage comparatif (Ricardo).....	18
2.1.4.2. Analyse critique de la théorie du libre-échange au regard du protectionnisme : avantages et/ou inconvénients.....	20
2.2. L'approche réaliste.....	22
2.2.1. Développement de la discipline au travers de ses contributeurs majeurs : les quatre générations de l'approche réaliste.....	22
2.2.1.1. Le réalisme classique et le réalisme classique « bis ».....	22
2.2.1.2. Le néoréalisme.....	23
2.2.1.3. Le réalisme néoclassique.....	24
2.2.2. Caractéristiques et concepts.....	25
2.2.2.1. L'anarchie et la puissance.....	26
2.2.2.2. De la stratégie de la prépondérance du pouvoir à l'offshore balancing.....	28
2.2.2.2.1. La prépondérance du pouvoir (Wohlforth & Brooks).....	28
2.2.2.2.2. Offshore balancing (Mearsheimer & Walt).....	30

3.	Les relations transatlantiques	32
3.1.	La fracture sécuritaire	32
3.1.1.	Trump et l'Alliance Atlantique	32
3.1.2.	La sécurité et défense transatlantique : perspective historique	36
3.1.2.1.	Au fil des présidents	36
3.1.2.2.	Contribution financière respective au budget de l'OTAN	41
3.1.3.	Enjeux actuels liés au financement de l'OTAN	43
3.1.4.	Le 45 ^{ème} président des Etats-Unis : profil personnel et politique	45
3.2.	La fracture commerciale	48
3.2.1.	Le poids économique respectif de l'Union Européenne et des Etats-Unis	48
3.2.2.	Interruption du Partenariat transatlantique pour le commerce et l'investissement	50
3.2.3.	Taxes sur l'acier et l'aluminium	52
3.2.4.	Secteur automobile	55
3.2.5.	Une politique à mille lieux de ses prédécesseurs	57
3.3.	La fracture diplomatique (et idéologique)	58
3.3.1.	Trump et l'accord sur le nucléaire iranien	58
3.3.2.	Un enjeu de taille pour l'Union européenne	60
3.3.2.1.	Réaction européenne	60
3.3.2.2.	La confrontation de deux stratégies	62
3.3.3.	Les Etats-Unis : une puissance en marge sur le dossier iranien	65
3.4.	La fracture climatique	67
3.4.1.	La politique climatique américaine	67
3.4.2.	La politique climatique de Donald Trump	68
3.4.3.	Entre déception internationale et opportunité européenne	71
4.	Conclusion	77
5.	Bibliographie	80
6.	Annexes	97

« Je déclare sur l'honneur que ce mémoire a été écrit de ma plume, sans avoir sollicité d'aide extérieure illicite, qu'il n'est pas la reprise d'un travail présenté dans une autre institution pour évaluation, et qu'il n'a jamais été publié, en tout ou en partie. Toutes les informations (idées, phrases, graphes, cartes, tableaux, ...) empruntées ou faisant référence à des sources primaires ou secondaires sont référencées adéquatement selon la méthode universitaire en vigueur.

Je déclare avoir pris connaissance et adhérer au **Code de déontologie pour les étudiants en matière d'emprunts, de citations et d'exploitation de sources diverses** et savoir que le plagiat constitue une faute grave. »



Résumé

Ce mémoire vise à analyser les relations transatlantiques sous la présidence de Donald Trump afin d'en dresser un bilan et de déterminer dans quelle mesure la détérioration de ces relations est imputable à la politique menée par l'actuel président américain, ceci au regard des politiques menées par les précédentes administrations au pouvoir aux Etats-Unis. Deux cadres théoriques, le libéralisme et le réalisme, nous permettront d'analyser ces relations sous quatre perspectives distinctes appelées ci-après « fractures » ; la fracture sécuritaire, commerciale, diplomatique et climatique.

Remerciements

Je tiens premièrement à remercier le Professeur Tanguy Struye de Swielande, promoteur de ce mémoire, pour sa disponibilité et ses conseils avisés tout au long de la réalisation de ce travail.

Je souhaite également remercier toutes les personnes qui, par leurs conseils, leur soutien et leurs encouragements, m'ont aidé tout au long de la rédaction du présent mémoire.

Plus particulièrement, je tiens à remercier Chloé Campos, Romane Walravens, Baptiste Dupuis ainsi que ma mère, Pascale Wydouw, d'avoir pris de leur temps précieux pour procéder à la relecture des différentes parties de ce travail.

1. INTRODUCTION

La victoire de Donald Trump à la présidence des Etats-Unis d'Amérique le 8 novembre 2016 a suscité des vagues de contestations¹ dans le monde tant cet homme d'affaire qualifié de populiste et dénué de formation politique adopte des positions politiquement extrêmes et isolationnistes², confirmées par des slogans de campagne tels que « Make America Great Again » ou encore « America First ». Les réactions imprévisibles et impulsives du président sont un défi tant pour ses conseillers au sein de la Maison Blanche³, où démissions et renvois sont monnaie courante⁴, que pour la communauté internationale. L'année 2016 a marqué un tournant dans l'évolution des relations transatlantiques : l'engagement américain en Europe est remis en question par Donald Trump et les relations étroites qui lient les deux continents depuis le début de la Guerre Froide semblent s'être drastiquement détériorées. La « *Stratégie globale pour la politique étrangère et de sécurité commune de l'Union européenne* » présentée par le Conseil de l'UE le 28 juin 2016 accorde une importance toute particulière à la coopération politique et économique ainsi qu'à l'ouverture sur le monde. Cette vision se heurte à la politique isolationniste américaine⁵. Donald Trump adopte une attitude résolument réaliste en plaçant l'Etat, la puissance et la défense des intérêts nationaux au centre de toutes ses préoccupations. Le mandat de Donald Trump témoigne d'un renforcement de cette attitude : instauration d'une taxe sur l'acier européen, retrait unilatéral de l'accord de Paris sur le climat, retrait de l'accord sur le nucléaire iranien suivi de menaces envers quiconque souhaiterait continuer à entretenir des liens économiques avec les Iraniens, Donald Trump use de menaces et fait pression sur les Etats pour défendre les intérêts de son pays.

Ce mémoire poursuit comme objectif de dresser un bilan de l'évolution des relations entre ces deux acteurs de la scène internationale qui partagent une grande

¹ Meyer, D.S. & Tarrow, S. (2018). *The resistance : the down of the anti-trump opposition movement*. New York : Oxford University Press.

² Solal-Arouet, J. & Tersen, D. (2017). Trump et l'avenir de la politique commerciale européenne. *Politique étrangère*, printemps (1), p.85. doi:10.3917/pe.171.0085.

³ Woodward, B. (2018). *Fear Trump in the White House*. New York : Simon and Schuster. p. XVIII-XXII.

⁴ Belin, C. (2018). *Le monde selon Trump*. Esprit, juin (6), p. 12. doi:10.3917/espri.1806.0011.

⁵ « L'UE accroîtra la prospérité de ses habitants. La prospérité doit être partagée et nécessite de satisfaire aux objectifs de développement durable dans le monde entier, Europe comprise. Une Union prospère dépend aussi d'un système économique international ouvert et équitable et d'un accès durable aux biens communs mondiaux ». (Conseil de l'Union européenne, note du 28 juin 2016, p. 5. En ligne <http://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-10715-2016-INIT/fr/pdf>)

partie de leur histoire, à l'occasion du 70^{ème} anniversaire de la création de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN). En plus de constituer deux entités politiquement et diplomatiquement liées auxquelles une importance majeure sera accordée durant la rédaction de ce mémoire, il s'agira en outre d'analyser l'évolution de leurs relations commerciales et économiques. L'importance de cet aspect n'est plus à souligner. En effet, l'UE constitue « *pour pratiquement chaque pays du globe, le premier partenaire économique et le premier investisseur étranger* »⁶.

METHODOLOGIE

Afin d'atteindre les objectifs énoncés dans la description du projet, une partie de ce mémoire sera consacrée à deux théories fondamentales en relations internationales : le libéralisme et le réalisme. Nous commencerons par aborder le libéralisme, cette théorie structurante en relations internationales, pourtant remise en question par Donald Trump tant à l'égard de l'Union européenne en tant qu'institution internationale, qu'à l'égard des Etats européens ou encore de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord. Dans un deuxième temps, par opposition à la théorie du protectionnisme, nous aborderons la théorie économique du libre-échange. En effet, l'isolationnisme économique est illustratif de l'attitude fermée et tournée vers l'intérieur adoptée par Donald Trump depuis le début de sa campagne, lui qui a commencé son mandat en remettant en question de nombreux accords commerciaux qui liaient les Etats-Unis au monde en dénonçant le caractère inéquitable de ceux-ci et l'important déficit qui s'est creusé dans la balance commerciale des Etats-Unis. Ensuite, une présentation du réalisme complètera ce bagage théorique. Nous procéderons dans un deuxième temps à l'analyse des relations transatlantiques, sous un angle politique et diplomatique mais également économique pour rendre compte de la situation globale. Malgré le caractère relativement récent de l'arrivée de Monsieur Trump à la Maison Blanche, ce dernier a fait l'objet de nombreux ouvrages et articles d'analyse tant de sa personnalité que de son style de gouvernance et des implications internationales de sa politique. La littérature scientifique occupera dès lors une place centrale dans ce mémoire. Par ailleurs, afin de récolter les informations les plus

⁶ Ibid. p. 2.

pertinentes et les plus actuelles, la littérature académique sera accompagnée de contributions provenant de Think Tanks ainsi que d'articles de presse. La première partie de ce mémoire sera consacrée à l'établissement d'un cadre théorique adéquat qui nous permettra de mieux comprendre les dynamiques en présence.

Le but poursuivi est de déterminer si la présidence de Donald Trump marque réellement une étape importante dans la détérioration des relations euro-américaines par rapport à ses prédécesseurs. Ce travail de synthèse se concentrera principalement sur les relations diplomatiques et économiques entre les deux continents. Notre hypothèse est que *la détérioration du lien transatlantique constitue surtout le résultat d'une évolution et de variations de politique étrangère des Etats-Unis vis-à-vis de l'Europe au travers de divers présidents et n'est pas uniquement le résultat de la politique de Donald Trump.*

2. CONTEXTUALISATION ET INTRODUCTION THEORIQUE

Tout au long de l'évolution et du développement de la discipline académique des relations internationales, l'approche réaliste et l'approche libérale ont constitué deux cadres théoriques structurants et dominants. En l'occurrence, dans le cadre de la présente introduction, il semble primordial de revenir sur ces deux concepts, en ceci qu'ils traduisent deux visions du monde opposées. Dans un deuxième temps, une analyse des relations transatlantiques à la lumière de ces deux théories permettra de mieux comprendre le comportement respectif de ces entités politiques.

2.1. L'APPROCHE LIBERALE

2.1.1. Fondations et origines

La théorie libérale moderne en relations internationales est un mouvement de pensée s'inscrivant dans le prolongement de la philosophie du siècle des Lumières, notamment au travers de l'œuvre majeure d'Emmanuel Kant intitulée « *Vers la paix perpétuelle* » et rédigée en 1795⁷. D'autres auteurs, tels que Adam Smith, David Hume ou encore Benjamin Constant, ont contribué à développer la pensée libérale du XVIII^{ème} siècle. Nonobstant la filiation philosophique que nous venons d'établir, Jahn Beate, professeur de relations internationales à la Sussex University, ne manque pas de rappeler que cette école de pensée repose sur un phénomène culturel et historique complexe qui ne permet pas de distinguer un fondateur en particulier. Le professeur Beate a néanmoins identifié le premier « théoricien » de cette approche, compris comme le premier penseur ayant entrepris de rassembler les éléments de la pensée correspondants au libéralisme, John Locke. Cette entreprise a, dans un deuxième temps, inspiré un « mouvement politique puissant ».⁸ Par la suite, ces auteurs ont tenté de s'éloigner des considérations purement philosophiques et idéologiques et d'ancrer plus solidement la philosophie politique libérale dans un ensemble théorique basé sur la science sociale. Cet ancrage considère les intérêts individuels et le contexte social entourant le processus politique⁹. À cet égard, Mark W. Zacher et Richard A. Matthew

⁷ Telò, M. (2013). Relations internationales. Une perspective européenne. Editions de l'Université de Bruxelles. p. 31-34.

⁸ Beate, J. Liberal internationalism : historical trajectory and current prospect. International Affairs. Jan2018, Vol. 94 Issue 1, p43-61. 19p. DOI- 10.1093/ia/iix231.

⁹ Moravcsik, A. (1992). Liberalism and international relations theory (No. 92). Cambridge, MA- Center for International Affairs, Harvard University. p. 5.

considèrent Locke et Rousseau comme deux individus ayant posé les principes de base de cette théorie au travers de deux variantes à la fois distinctes et complémentaires : le libéralisme « laissez-faire » et le libéralisme « démocratique » ou « interventionniste ».¹⁰

Afin de ne pas s'égarer trop loin dans le temps, le cadre théorique que nous mettons en exergue dans le cadre de ce travail se concentrera sur le libéralisme au sens de la discipline académique des relations internationales au XXème siècle telle qu'elle fut inventée au sortir de la Grande Guerre par le député britannique David Davies. Ce dernier poursuivait un objectif clair : favoriser la paix et le droit au travers d'organisations internationales et du développement de connaissances universitaires dans le domaine de la politique internationale¹¹. Ainsi, la plupart des contributions théoriques considèrent le président américain Woodrow Wilson et son discours en quatorze points, prononcé le 8 janvier 1918 devant le sénat américain, comme étant l'acte de naissance de l'approche libérale au XXème siècle, considérée comme la deuxième approche dominante en relations internationales aux côtés de la théorie réaliste. Andrew Moravcsik qualifie ce discours comme suit : « (...) *probably the most influential liberal document on international affairs of the Twentieth century* »¹². Si le réalisme apparaît comme dominant durant la Guerre froide, le libéralisme dans sa forme idéaliste constitue ainsi chronologiquement le premier paradigme central dans la discipline des relations internationales. Ce discours visait à établir un système international pacifique après la Première Guerre mondiale. Il pose les principes libéraux originels, à savoir le remplacement d'une diplomatie de cabinet par une diplomatie transparente, la promotion du libre-échange et de l'ouverture des frontières, la fin de la course aux armements rendue possible par un désarmement généralisé, le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, ou encore la création d'une « association des nations » basée sur le respect du droit international.¹³

¹⁰ Zacher, M. W. & Matthew, R. A. « Liberal International theory : Common Threads, Divergent Strands. In Kegley, C. W. (1995). *Controversies in international relations theory : realism and the neoliberal challenge*. New York (N.Y.): St. Martin's press. p. 111-112.

¹¹ Booth, K. (Ed.). (2011). *Realism and world politics*. London- Routledge. p. 9-10.

¹² Moravcsik, A. (1992). *Op. cit.* p. 26.

¹³ Battistella, D. (2012). *Théories des relations internationales*. (4^{ème} Ed.). Paris : Presses de sciences po. p. 179-182.

Cependant, l'échec de la SDN et le déclenchement de la Seconde Guerre mondiale contribueront à la remise en question de la vision idéaliste des premiers penseurs libéraux de l'entre-deux guerres, qui avait alors constitué, dans les années 1920 et 1930, une théorie « hégémonique » dans la discipline des relations internationales¹⁴. Notons que les recherches académiques relatives aux organisations internationales n'ont pas pour autant pris fin. Malgré les critiques des réalistes à l'encontre des idéalistes, l'échec de la SDN a permis à la théorie du fonctionnalisme de se développer. Cette nouvelle approche favorisa la création d'institutions sur base fonctionnelle ; chaque entité nouvellement créée se voit attribuer une fonction précise et promeut une coopération accrue entre les Etats dans des domaines spécifiques, réduisant par ce biais le risque de conflits au travers d'un phénomène de socialisation. Par ailleurs, notons que la période qui suit ce deuxième conflit mondial est marquée par un développement institutionnel sans précédent, établissant officiellement l'étude des organisations internationales et de l'intégration régionale comme sous-discipline des relations internationales. Il est d'autant plus marquant que ce soit le continent européen, territoire s'étant structuré au fil de guerres successives durant des siècles, qui a assisté à l'émergence d'un processus d'« intégration européenne », soit la mise en commun des intérêts économiques européens, au travers de la Communauté Economique Européenne (CEE)¹⁵. La reconnaissance de la réorganisation des mécanismes de coopération entre Etats et du caractère évolutif des relations internationales constitue une autre spécificité de l'approche libérale par rapport à l'approche réaliste qui prône le caractère figé des relations interétatiques dictées par la nature et l'omniprésence de la guerre¹⁶.

Toujours est-il que le contexte international de la fin des années 1940 est marqué par la Guerre froide, phénomène que les approches réalistes parviennent à expliquer de manière plus adéquate. L'ordre libéral ne reviendra en force dans les débats et recherches théoriques que vers le milieu des années 1970 sous l'impulsion de l'ouvrage co-écrit par Joseph S. Nye et Robert O. Keohane en 1977 « *Power and Interdependence. World Politics in transition* ». Nous assistons alors à une

¹⁴ Waever, O. « Figures of international thought : introducing persons instead of paradigms ». In Neumann, I. B. & Waever, O. (2005). *The Future of International Relations. Masters in the Making ?* p. 10.

¹⁵ Stein, A. A. « Neoliberal institutionalism ». In Reus-Smit, C. & Snidal, D. (2008). *The Oxford Handbook of International Relations*. New York : Oxford University Press. p. 202-203.

¹⁶ Stein, A. A. (2008). *Op. cit.* p. 204-205.

« triangulation » des débats autour de trois paradigmes : le réalisme, le libéralisme et le marxisme¹⁷.

2.1.2. Caractéristiques et concepts

Selon Andrew Moravcsik, l'approche libérale se fonde principalement sur trois hypothèses : les acteurs sociaux et leurs motivations, les relations Etat-société civile et la manière dont les Etats agissent au niveau international¹⁸. La première hypothèse considère que l'ordre social et politique résulte de l'agrégation des interactions entre les individus envisagés comme des personnes autonomes et privées dont le but est de promouvoir et défendre leur intérêt propre. En résulte, selon les libéraux, que le comportement humain peut être canalisé d'une manière qui assure l'ordre social et le développement du bien-être dans la société. C'est bien le contexte social qui influence et restreint la capacité d'action des gouvernements. La société est pluraliste et antérieure à l'Etat. Ce pluralisme des intérêts sociétaux qui convergent et divergent occupe une place centrale dans la théorie. Le management de ces divergences en est son corollaire. La seconde hypothèse avancée par les libéraux est que l'Etat est la réflexion des intérêts des différents segments de la société au travers d'institutions domestiques jugées indispensables. (Cf. Théorie du mandant-mandataire) Troisièmement, les libéraux considèrent que le comportement des Etats sur la scène internationale reflète la nature et la configuration de toutes les préférences étatiques. À l'inverse de la conception réaliste, ils considèrent que les objectifs des Etats (et non leur puissance) constitue le facteur le plus important en politique internationale. La théorie libérale permet, au travers d'études et d'analyses comportementales, de prédire et d'expliquer les résultats de processus coercitifs, coopératifs ou de négociations internationales, ainsi que de réduire les opportunités d'usage de la diplomatie coercitive. Ces principes s'incarnent aujourd'hui au travers de concepts tels que l'économie de marché (résultant de préférences illustrées par l'offre et la demande), les droits humains ainsi que la démocratie¹⁹, centrale dans la démonstration de Andrew Moravcsik.

¹⁷ Notons que le marxisme n'est pas accepté de tous comme le rappelle O. Waever en évoquant la « *semi-acceptance of Marxism* ».

¹⁸ Moravcsik, A. (1992). *Op. cit* p. 6-13. .

¹⁹ Beate, J. (2018). *Op. cit.* p. 49.

Il convient à présent d'énoncer les grands principes et concepts défendus par cette école, en commençant par le multilatéralisme. Cette notion accorde une importance particulière à la coopération interétatique et aux institutions internationales, perçues comme des forums de discussion capables de dénouer les nœuds politiques et d'éviter de potentiels conflits mondiaux par le dialogue²⁰. L'Union européenne étant en l'occurrence, comme nous l'aborderons plus tard, une organisation dont le fonctionnement est fortement influencé par la coopération entre les acteurs en présence²¹, il est important de s'attarder un instant sur le concept. Ce n'est qu'à partir des années 1990 que des chercheurs se sont attelés à développer nos connaissances en la matière²². Ainsi, en 1990, Robert Keohane s'attela à définir le multilatéralisme en ces termes : « *Multilateralism can be defined as the practice of co-ordinating national policies in groups of three or more states, through ad hoc arrangements or by means of institutions.* ». ²³ En l'occurrence, les penseurs libéraux, tels Ikenberry, soutiennent que les normes et institutions internationales favorisent une confiance accrue de la part des autres Etats vis-à-vis des Etats-Unis et de leur puissance inégalée. Les libéraux considèrent qu'il est bien là tout l'intérêt pour des Etats-Unis de maintenir des formes de coopérations coulées dans le droit international avec les Etats et organisations supranationales (deux concepts identifiés par H. Nau comme centraux dans l'approche libérale²⁴). ²⁵

Fortement lié au multilatéralisme, la *réciprocité* et, plus largement, l'*interdépendance* entre les Etats du système international constitue un deuxième concept majeur de cette école de pensée. Cette approche s'intéresse aux causes de la coopération mise en place entre les Etats, à savoir les manières que ces derniers ont développées pour interagir les uns avec les autres au travers de procédures et de pratiques répétitives. Les théoriciens libéraux considèrent que les acteurs étatiques adoptent un comportement ad hoc en fonction de leurs interlocuteurs. Ainsi, ils

²⁰ Nau, H. R. (2019). *Perspectives on international relations : Power, Institutions, Ideas* (6th edition). Washington, D.C : CQ Press.

²¹ Cf. article 21 du Traité sur l'Union européenne modifié par le traité de Lisbonne : « *L'Union s'efforce de développer des relations et de construire des partenariats avec les pays tiers et les organisations internationales, régionales ou mondiales qui partagent les principes visés au premier alinéa. Elle favorise des solutions multilatérales aux problèmes communs, en particulier dans le cadre des Nations unies.* » In Priolla, F-X. & Siritzky, D. (2016). *Les traités européens après le traité de Lisbonne : textes comparés.* (4^{ème} ed.). Paris : Réflexe Europe. p. 28.

²² Tutumlu, A. & Güngör, G. (2016). Multilateralism in global governance, Formal and informal institutions. Peter Lang. p. 11-12.

²³ Keohane, R. O. (1990). Multilateralism- an agenda for research. *International journal*, 45(4), p. 731.

²⁴ Nau, H. R. (2019). *Op. cit.* p. 59-62.

²⁵ Cox, M. & Stokes, D. (2012). *US Foreign Policy*. New York : Oxford University Press, p. 17.

s'éloignent de la conception réaliste selon laquelle les négociations interétatiques seraient dictées par la puissance relative des acteurs ou encore de la conception constructiviste selon laquelle le facteur déterminant serait la proximité ou l'éloignement culturel ou idéologique²⁶.

L'institutionnalisme néolibéral développé par Joseph Nye et Robert Keohane permet de rendre compte de l'importance des institutions et organisations internationales, entités catalysant les procédures et pratiques interétatiques répétitives. Keohane compte parmi les principaux théoriciens de l'école libérale en relations internationales. Sa contribution théorique se concentre notamment sur les conditions sous lesquelles une forme de coopération peut se développer entre des Etats, en partant du postulat que ces derniers partagent toujours des intérêts communs²⁷. Son argument principal s'inscrit dans le cadre de la théorie du fonctionnalisme selon laquelle le développement d'un processus coopératif dans un domaine créerait les conditions favorables à pareil développement dans d'autres domaines connexes : « *I begin with realist insights about the role of power and the effects of hegemony. But my central arguments draw more on the institutionalist tradition*²⁸, *arguing that cooperation can under some conditions develop on the basis of complementary interests and that institutions, broadly defined, affect the patterns of cooperation that emerge.* »²⁹. Pour Arthur A. Stein : « *international politics today is as much institutional as intergovernmental. International institutions can be found in every functional domain and in every region of the world* »³⁰. Notons que les penseurs libéraux partagent la vision réaliste du monde selon laquelle la motivation principale des Etats est la défense égoïste de leur intérêt national au détriment des autres acteurs internationaux. Les libéraux voient les institutions comme une solution à ces comportements problématiques ; elles contribueraient à tempérer les problèmes tels que la coordination ou encore la collaboration interétatique, mécanismes rendus compliqués par la nature égoïste des Etats. À cet égard, un parallèle illustratif peut être réalisé avec la création de l'Etat comme entité à laquelle les citoyens ont délégué une partie de leur

²⁶ Nau, H. R. (2019). *Op. cit.* p. 52.

²⁷ Keohane, R. O. (1984). *After hegemony : cooperation and discord in the world political economy*. Princeton, N.J. : Princeton university press. p. 6.

²⁸ L'auteur fait référence à la théorie du fonctionnalisme qu'il aborde sous la dénomination « institutionalism » tout en précisant que les deux termes font référence au même concept.

²⁹ Keohane, R. O. (1984). *Op. cit.* p. 9.

³⁰ Stein, A. A. (2008). *Op. cit.* p. 201.

liberté d'action afin de surmonter et résoudre les problèmes liés à leur nature humaine égoïste et réduire les « transaction costs » liés à l'organisation respective de nombreuses coalitions internationales visant à résoudre des problèmes spécifiques et événements internationaux³¹.

2.1.3. Typologie des libéralismes

Le libéralisme, au même titre que le réalisme et le marxisme, comprend de nombreuses variantes qui s'enchevêtrent au fil des publications et rendent ardue l'identification de ses grandes caractéristiques et, de surcroît, suscite la controverse. En conséquence, comme le précise Michael Doyle : « *There is no canonical description of liberalism* »³². Certains auteurs se sont attelés à en établir une typologie dont nous proposons de faire la synthèse.

Selon Keohane et Nye, il existerait principalement trois traditions libérales clairement identifiables, à savoir le libéralisme républicain, commercial et règlementaire. *L'approche républicaine* établit premièrement que la « république » est un mode de gouvernement davantage vecteur de paix que le despotisme³³. Une république permettrait aux individus de circonscrire l'action de l'exécutif, et, ainsi, de prévenir l'implication de l'armée nationale dans une guerre. En effet, ce sont les personnes qui souffriront des potentielles conséquences néfastes d'une guerre qui font valoir leur opinion, ce qui implique le cas échéant davantage de prudence et une tendance à moins s'engager militairement.³⁴ Enfin, comme le démontrent Zacher et Matthew, un autre avantage apporté par le modèle républicain est de favoriser le développement de « zone of law » entre Etats libéraux, permettant ainsi aux acteurs privés transnationaux de nouer des liens économiques forts³⁵. Ceci nous amène à la deuxième tradition libérale : le *libéralisme commercial*. Ce dernier établit un lien entre l'interdépendance économique et la paix internationale. Cette thèse défend que les

³¹ Stein, A. A. (2008). *Op. cit.* p. 208-209.

³² Doyle, M. (1986). Liberalism and World Politics. *The American Political Science Review*, 80(4), p. . doi-10.2307/1960861

³³ Les républiques étant entendues comme une manière d'organiser les Etats qui prévoit la formation d'un gouvernement constitutionnel dont les principes de base sont la liberté individuelle, l'Etat de droit et l'égalité de tous les citoyens.

³⁴ Keohane, R. O. (2002). Power and governance in a partially globalized world. *International liberalism reconsidered*. Routledge. p. 46-47 ; Nye, J. S. (1988). Neorealism and neoliberalism. *World Politics*, 40(2), p. 245-246.

³⁵ Zacher, M. W. & Matthew, R. A. (1995). *Op. cit.* p. 123.

échanges et négociations interétatiques influencent leurs actions et comportements. Il est nécessaire d'aller au-delà de la vision simpliste selon laquelle le commerce international mène directement à la paix – la politique ne se faisant pas en fonction de la seule conjoncture économique³⁶ - et de développer les nuances apportées par Eugene Stanley à cet égard. Les libéraux de cette école défendent la vision d'Adam Smith selon laquelle une division du travail entre Etats et un système d'échange commercial permettraient d'assurer un taux de productivité plus élevé et ainsi d'améliorer les conditions de vie des individus. À l'inverse, les nationalismes économiques (protectionnismes) ne permettent pas cette hausse de productivité³⁷. L'amélioration des conditions de vie ainsi induite est un incitant à une coopération durable. En outre, le mécanisme de socialisation engendré par l'interdépendance ainsi créée permettrait de surmonter la structure anarchique du système international. À cet égard, peut-on citer l'exemple de l'Union européenne. Enfin, les penseurs libéraux voient en la perte de souveraineté économique des Etats un incitant à la paix par le partage informel de la gouvernance économique entre secteur privé et secteur public ainsi que la création d'institutions intergouvernementales³⁸. Troisième tradition identifiable, le *libéralisme réglementaire*, également appelé libéralisme institutionnel, désigne le lien entre la paix et les règles régissant les modalités d'échanges internationaux. L'importance de la régulation est issue de la vision théorique de la « paix perpétuelle » développée par Kant selon laquelle il est dans l'intérêt de tout Etat de se plier à certaines normes internationales ainsi que de partager certaines valeurs communes afin de sortir de l'attitude réactionnelle et passionnelle qui les caractérise traditionnellement et de renforcer l'attitude rationnelle des Etats malgré l'anarchie du système.³⁹ Ces normes internationales, souvent institutionnalisées au travers d'organisations internationales, jouent un rôle crucial dans la promotion de processus coopératifs.⁴⁰

En guise de conclusion et en allant au-delà de ces trois traditions, notons qu'il est possible d'en distinguer trois autres : le libéralisme militaire, cognitif et sociologique⁴¹. Le *libéralisme militaire* défend que les développements technologiques et

³⁶ A cet égard, peut-on citer un exemple de Robert Keohane issu de la Première Guerre mondiale. En effet, l'interdépendance économique franco-allemande n'a pas su prévenir le conflit qui les a opposés de 1914 à 1918.

³⁷ Keohane, R. O. (2002). *Op. cit.* 47-49.

³⁸ Zacher, M. W. & Matthew, R. A. (1995). *Op. cit.* p. 124-126.

³⁹ Keohane, R. O. (2002). *Op. cit.* p. 46-47 ; Nye, J. S. (1988). *Op. cit.* p.49-51.

⁴⁰ Keohane, R. O. (2002). *Op. cit.* p. 46-47 ; Nye, J. S. (1988). *Op. cit.* p.49-51.

⁴¹ Zacher, M. W. & Matthew, R. A. (1995). *Op. cit.* p. 126-133.

l'interdépendance favoriseraient une meilleure convergence des intérêts et une coopération accrue dans le domaine militaire ainsi que le fait que la réduction des menaces militaires serait bénéfique pour la coopération économique internationale. Le *libéralisme cognitif*, quant à lui, élève la vertu, l'éducation et les connaissances des individus au rang de stabilisateurs et de pacificateurs des relations internationales car elles exercent une influence sur les intérêts et valeurs des acteurs. Enfin, le *libéralisme sociologique* ne doit pas être négligé, en ceci qu'il est présenté par Joseph Nye comme pouvant compléter les trois traditions énoncées par Robert Keohane⁴². Cette approche défend que les flux communicationnels, les schémas culturels et les contacts transnationaux influencent l'attitude des Etats et la définition de leurs intérêts nationaux respectifs.

2.1.4. Le libre-échange

La typologie développée ci-avant fait mention du libéralisme économique. Dans un contexte d'interdépendance économique croissante et au vu de l'importance du lien transatlantique notamment en matière économique, attardons-nous un moment sur les tenants et les aboutissants de ce concept.

2.1.4.1. Théorie fondatrice de l'économie internationale : la théorie de l'avantage comparatif (Ricardo)

De ces quelques lignes issues de son célèbre ouvrage peut se résumer la théorie de l'avantage absolu développée par Adam Smith, économiste et penseur décrit par Michael Fry comme le père fondateur de l'économie moderne, à la fin du XVIII^e siècle⁴³ : *"If a foreign country can supply us with a commodity cheaper than we ourselves can make it, better buy it of them with some part of the produce of our own industry employed in a way in which we have some advantage"* (Adam Smith, 1776) Cette théorie énonce que le libre-échange contribue à accroître la richesse des Etats, en ceci qu'elle tend à élargir la taille des marchés, contribuant ainsi à une plus grande division du travail dans le monde et aux progrès technologiques, ainsi qu'à la réduction des prix des biens échangés. Néanmoins, dans le cadre de ce mémoire, nous allons

⁴² Nye, J. S. (1988). *Op. cit.*, p. 246.

⁴³ Fry, M. (1992). Adam Smith's legacy, His place in the development of modern economics. USA and Canada. Routledge. (4^{ème} de couverture)

nous atteler à présenter une autre théorie, jugée plus adaptée au contexte économique actuel : la théorie de l'avantage comparatif de Ricardo. Développée par l'économiste David Ricardo dans son livre *Des principes de l'économie politique et de l'impôt* publié en 1817, la théorie de l'avantage comparatif, également appelée « modèle ricardien », vise à démontrer que l'échange international entre deux pays est toujours profitable au cloisonnement des économies nationales en raison du fait que ces deux pays profiteront obligatoirement d'un gain relatif à l'échange. En effet, un pays aura tendance à exporter des biens pour lesquels il possède l'avantage comparatif le plus grand par rapport à un autre pays et à importer les biens pour lesquels il possède l'avantage comparatif le plus petit⁴⁴. Ricardo explique ainsi qu'il ne faut pas s'intéresser aux avantages absolus comme Adam Smith le préconise dans sa théorie. Au contraire, ce sont les avantages comparatifs qui déterminent l'intérêt de faire du commerce international.

Qu'est-ce qu'un avantage comparatif en économie internationale ? Une notion de base est nécessaire pour comprendre : le coût d'opportunité. Ainsi, la théorie des avantages comparatifs repose sur les différences de coûts d'opportunité entre deux pays. Les économistes considèrent qu'un pays possède un avantage comparatif dans la production d'un bien si son coût d'opportunité, c'est-à-dire le manque à gagner entre deux productions, est plus bas que le coût d'opportunité du pays étranger dans cette même production. En effet, la spécialisation implique de renoncer à produire d'autres biens⁴⁵. Dans sa démonstration théorique, David Ricardo a développé l'exemple célèbre du commerce entre l'Angleterre et le Portugal. Par souci pédagogique, ce dernier se limite à la production de deux biens dans chaque pays, le vin et le drap.⁴⁶ Le passage suivant résume assez clairement la pensée de l'auteur : « *L'Angleterre peut se trouver dans des circonstances telles qu'il lui faille, pour fabriquer le drap, le travail de cent hommes par an, tandis que, si elle voulait faire du vin, il lui faudrait peut-être le travail de cent vingt hommes par an ; il serait donc dans l'intérêt de l'Angleterre d'importer du vin, et d'exporter en échange du drap. Au Portugal, la fabrication du vin pourrait ne demander que le travail de quatre-vingts hommes pendant une année,*

⁴⁴ Widodo, T. (2009). Comparative advantage- theory, empirical measures and case studies. Review of Economic and Business Studies (REBS), (4), p. 59.

⁴⁵ Krugman, P, Melitz M. & Obstfeld, M. (2013). Economie internationale. Montreuil : Pearson. p. 32-33.

⁴⁶ Ricardo, D. (1977). Des principes de l'économie politique et de l'impôt. Paris : Flammarion. p. 122.

tandis que la fabrication du drap exigerait le travail de quatre-vingt-dix hommes. Le Portugal gagnerait donc à exporter du vin en échange pour du drap. »⁴⁷ En d'autres termes, ces pays se spécialiseront respectivement dans la production du bien qui leur coûte le moins cher. Leur productivité respective est l'élément qui déterminera dans quel secteur se spécialiser, fourni dans l'exemple de Ricardo par le nombre d'hommes nécessaires pour produire une unité d'un bien.

L'avantage comparatif constitue la raison même pour laquelle les Etats entretiennent des relations commerciales et économiques entre eux. Deux raisons principales peuvent être mises en exergue afin d'expliquer les avantages qu'ils y trouvent : d'une part, les capacités de production et, d'autre part, les économies d'échelle. Le premier argument explique que chaque pays dispose de ressources spécifiques qui lui permettent de produire des biens à moindres coûts, notamment en raison de l'abondance de ressources naturelles sur son territoire ou des aptitudes professionnelles de ses travailleurs locaux. Le deuxième argument, corollaire du premier, désigne les capacités propres à chaque pays qui peuvent être exploitées de manière optimale si chaque pays se spécialise dans les secteurs pour lesquels ses coûts sont bas et dans lesquels il peut réaliser des économies d'échelle. Il pourra dès lors exporter sa production sur les marchés mondiaux et importer les produits qu'il ne pourrait produire qu'à coût élevé⁴⁸. Cette théorie, encore reconnue comme valide bien qu'élaborée il y a deux cents ans, considère que le libre-échange est préférable au protectionnisme, en ceci qu'il accroît la production mondiale consommable par la population de chaque pays, ce qui, en définitive, augmente le bien-être mondial⁴⁹.

2.1.4.2. Analyse critique de la théorie du libre-échange au regard du protectionnisme : avantages et/ou inconvénients

Les théories libre-échangistes que nous avons exposées jusqu'ici ont développés des arguments favorables au commerce international, en ceci qu'elles jugent cette doctrine économique bénéfique pour toutes les parties impliquées. Procédons maintenant à une contre-analyse et abordons la doctrine opposée : le

⁴⁷ Ibid. p. 117.

⁴⁸ Krugman, P., Melitz M. & Obstfeld, M. (2013). *op. cit.* p. 31-33.

⁴⁹ Lemoine, M., Madiès, P. Madiès, T. (2012). Les grandes questions d'économie et de finance internationales, Décoder l'actualité. Bruxelles : De Boeck. (2^e éd.). p. 65.

protectionnisme. Dans un ouvrage datant de 2001, Bernard Guillochon définit le protectionnisme comme suit : « *Au sens large, le protectionnisme désigne toute forme d'intervention de l'Etat sur les échanges du pays avec l'extérieur* »⁵⁰. À cette fin, ce dernier dispose de trois instruments principaux : les droits de douanes et les restrictions quantitatives qui visent à freiner les importations, d'une part, et les subventions à l'exportation, d'autre part⁵¹. À ces instruments principaux viennent s'ajouter d'autres barrières non-tarifaires telles que les normes sanitaires et techniques, le conditionnement d'importations à des autorisations administratives, la (critiquable) modification des taux de change en vue de dévaluer la valeur de la monnaie nationale et d'encourager les nations étrangères à importer les biens produits sans compenser par des achats sur les marchés étrangers, et finalement la méthode du « dumping » des entreprises nationales⁵².

Pour soutenir la thèse des bénéfices du libre-échange pour toutes les parties et, implicitement, démontrer que le protectionnisme n'est pas bénéfique pour les acteurs économiques, intéressons-nous aux critiques les plus courantes prononcées à l'encontre des politiques de libre-échange par les tenants du protectionnisme. P. Krugman, M. Obstfeld et M. Metlitz, partisans du libre-échange, ont identifié trois critiques principales véhiculées dans la société, qu'ils n'ont pas manqué de démystifier par une analyse économique rigoureuse⁵³.

- (1) La première idée reçue stipule erronément que « *l'ouverture au libre-échange ne peut profiter à une économie qu'à condition qu'elle soit suffisamment efficace pour affronter la concurrence étrangère* » Les auteurs démontrent que, malgré qu'il soit tentant de vouloir privilégier l'autarcie à l'ouverture, cette allégation est en totale contradiction avec la théorie de Ricardo. Le libre-échange est, comme nous l'avons démontré dans cette analyse, toujours profitable car les avantages absolus ne déterminent pas la profitabilité de l'échange, au contraire des avantages comparatifs.
- (2) L'argument du dumping social constitue une autre critique communément partagée. D'aucuns défendent ainsi que « *la concurrence des pays à bas salaire est injuste et*

⁵⁰ Guillochon, B. (2001). Le protectionnisme. Paris : La Découverte. p. 7.

⁵¹ Ibid. p. 7-11.

⁵² Ibid. p. 12.

⁵³ Krugman, P., Obstfeld, M. & Melitz, M. (2012). Economie internationale. Paris : Pearson Education France. (9^e ed.). p. 42-45.

pénalise les pays développés ». Les auteurs dénoncent cet argument en avançant que le modèle ricardien prévoit un gain mutuel dans tous les cas. Le salaire versé dépend en effet de la productivité. Il conviendrait donc d'agir dans les pays à bas salaires pour améliorer leur situation et relever le niveau des gains encore davantage.

- (3) Le troisième argument tient de l'exploitation des pays du tiers-monde par les pays développés. Les auteurs ne manquent pas de rappeler une nouvelle fois que de bas salaires ne signifient pas que l'échange ne sera pas bénéfique. Que du contraire.

2.2. L'APPROCHE REALISTE

2.2.1. Développement de la discipline au travers de ses contributeurs majeurs : les quatre générations de l'approche réaliste

Il appert que la littérature scientifique effectue traditionnellement une distinction entre trois générations de penseurs, qualifiés tantôt de classiques, tantôt de néoréalistes. Ainsi, les pères fondateurs du réalisme - Thucydide, Rousseau, Hobbes, Machiavel - au même titre que la génération qui leur a succédé au XX^{ème} siècle durant la période d'entre-deux guerres et de l'après-Seconde guerre mondiale – Niebuhr, Morgenthau, Carr ou encore Herz – sont considérés comme un ensemble et qualifiés de « réalistes classiques » malgré leurs conceptions différentes de ce que constitue l'approche réaliste⁵⁴. À cet égard, notons que R.G. Gilpin considère Thucydide, Machiavel et Carr comme trois grands penseurs réalistes, qui plus est des penseurs « classiques »⁵⁵. Une troisième génération est connue sous l'étiquette « néoréalisme ».

2.2.1.1. Le réalisme classique et le réalisme classique « bis »

L'approche réaliste en relations internationales trouve ses origines dans les travaux de penseurs influents tels que Jean-Jacques Rousseau, Thucydide – le premier historien scientifique -, Nicolas Machiavel – considéré quant à lui comme le premier politologue - ou encore Thomas Hobbes, desquels les théoriciens et penseurs réalistes et

⁵⁴ Forde, S. (1995). International realism and the science of politics- Thucydides, Machiavelli, and neorealism. *International Studies Quarterly*, 39(2), p. 142 ; Williams, M. C. (2004). Why ideas matter in international relations : Hans Morgenthau, classical realism, and the moral construction of power politics. *International organization*, 58(4), 633-665 ; Gilpin, R. G. (1984). The richness of the tradition of political realism. *International Organization*, 38(2), p. 287.

⁵⁵ Gilpin, R. G. (1984). *Op. cit.*, p. 291-292.

néoréalistes du XXème siècle (tels que Kenneth Waltz) se sont inspirés.⁵⁶ Ces premiers penseurs ont ainsi dressé la colonne vertébrale de l'école réaliste au travers de principes fondamentaux qui seront élevés au rang de concepts académiques par leurs successeurs. En effet, les réalistes tels que Hans Morgenthau ou E.H. Carr constituent une seconde génération de théoriciens en ceci qu'ils ont contribué à élever l'approche réaliste au rang de discipline universitaire en Grande Bretagne et aux Etats-Unis au XXème siècle. Le cœur de la réflexion de Hans Morgenthau est exposé dans son ouvrage de référence publié pour la première fois en 1949 et intitulé « *Politics among nations* ». Ce dernier considère la politique comme la défense d'intérêts définis en termes de puissance. Faisant un parallèle avec la pensée de Thucydide, Robert Keohane s'est attelé à présenter les idées principales de Morgenthau. Ce dernier considère que le but principal des Etats est la préservation de leur pouvoir voire la maximisation de celui-ci⁵⁷. Keohane considère trois éléments centraux dans l'approche réaliste classique, sans toutefois effectuer une distinction entre la première et la seconde génération de penseurs telle que nous l'avons faite dans le cadre de ce travail. Le premier concerne le caractère statocentré de cette approche ; les Etats sont des acteurs centraux en politique internationale. Deuxièmement, il pointe du doigt la rationalité des Etats sur la scène internationale. Ces derniers agissent dans le but de maximiser leurs intérêts malgré l'incertitude et l'impossibilité d'obtenir des informations optimales. Troisième et dernier élément caractérisant cette génération, l'intérêt des Etats se définit toujours en termes de pouvoir/puissance étant donné que cela permet d'atteindre une multitude d'autres objectifs étatiques⁵⁸. L'approche adoptée par les réalistes classiques est comportementale et inductive ; les motivations et perceptions des acteurs constituent les causes principales du comportement des Etats sur la scène internationale⁵⁹.

2.2.1.2. Le néoréalisme

En 1979, après avoir fait l'objet de nombreux commentaires et critiques provenant d'autres écoles théoriques telles que l'institutionnalisme libéral ou le constructivisme,

⁵⁶ Booth, K. (Ed.). (2011). *Op. cit.* p. 17-18.

⁵⁷ Keohane, R. O. (1986). Theory of world politics: structural realism and beyond. *Neorealism and its Critics*, 158, p. 164.

⁵⁸ Ibid. p. 164.

⁵⁹ Waltz, K. N. (1990). Realist thought and neorealist theory. *Journal of International Affairs*. p. 33.

une rupture majeure se produisit sous l'impulsion de Kenneth Waltz. Faisant partie de groupes dissidents dont le but est de se distancier du réalisme de Hans Morgenthau et d'en introduire une nouvelle variante, il théorise dans son ouvrage de référence intitulé « *Theory of International Politics* » ce que Robert W. Cox nommera « néoréalisme ». Le réalisme « traditionnel » se vit par la suite associer l'adjectif « classique »⁶⁰. Kenneth Waltz considère que l'approche adoptée par les réalistes tels que Hans Morgenthau ou Raymond Aron constitue moins une théorie au sens strict du terme qu'un cadre explicatif de politique étrangère. Pour Waltz : « *A theory indicates that some factors are more important than others and specifies relations among them* ». L'isolation d'un aspect/facteur est indispensable, or absent dans les œuvres de Morgenthau et autres réalistes classiques⁶¹. En outre, Waltz se distingue de ses prédécesseurs en ceci qu'il considère que le facteur structurel, c'est à dire la présence et les interactions entre Etats – et non les processus politiques internes aux Etats - constituent la variable primordiale dans l'analyse en relations internationales⁶². Waltz définit la structure comme étant : « *a compensating device that works to produce a uniformity of outcomes despite the variety of inputs* ». ⁶³⁶⁴ Cette structure est régie par un principe organisationnel appelé anarchie. Waltz défend que le comportement des Etats dépend de la distribution des ressources qui, elle-même, définit l'équilibre des forces sur la scène internationale⁶⁵. Les chercheurs néoréalistes concentrent leur attention sur les grandes puissances, considérées comme la variable déterminante du comportement des autres unités sur la scène internationale.⁶⁶

2.2.1.3. Le réalisme néoclassique

La dénomination « *réalisme néoclassique* » a été inventé par Gideon Rose en 1998 dans un article intitulé « *Neoclassical realism and theories of foreign policy* », publié dans la revue « *World politics* », afin de qualifier une série de nouveaux travaux

⁶⁰ Snyder, G. (2002). Mearsheimer's World-Offensive Realism and the Struggle for Security: A Review Essay. *International Security*, 27(1), p. 149 ; Nye, J. S. (1988). Neorealism and neoliberalism. *World Politics*, 40(2), p. 241.

⁶¹ Waltz, K. N. (1990). *Op. cit.* p. 24-26.

⁶² Waltz, K. N. (1979). *Theory of International Politics*. Addison-Wesley Publishing Company, Inc. p. 65.

⁶³ Ibid. p. 73.

⁶⁴ « *The idea that international politics can be thought of as a system with a precisely defined structure is neorealism's fundamental departure from traditional realism* » (Waltz, 1990 ; 30)

⁶⁵ Nye, J. S. (1988). *Op. cit.* p. 241.

⁶⁶ Ibid. p. 29-30.

s'inscrivant dans la tradition réaliste. L'intérêt de l'école réaliste néoclassique réside en la volonté de réconcilier réalisme classique et néoréalisme.⁶⁷ Réfutant la conception « waltzienne » d'une théorie en RI⁶⁸, d'aucuns ont cherché à développer une théorie « exhaustive » explicative des phénomènes internationaux. L'école néoclassique défend le postulat réaliste classique selon lequel l'étendue et l'ambition d'un Etat dépend de sa place dans le système international et de sa puissance matérielle. Parallèlement, cette école reconnaît également le postulat néoréaliste selon lequel les pressions structurelles influencent la manière dont un Etat mobilise ses ressources.⁶⁹ Cependant, les penseurs néoclassiques défendent que le comportement d'un Etat ne peut se limiter à ces considérations (matérielles) et dépend également des dynamiques politiques internes, étant donné que les décisions sont prises par des dirigeants dont les perceptions et la subjectivité influent sur les actions de leur pays. Deux Etats dont la puissance est jugée équivalente n'agiront pas nécessairement de la même manière. En outre, les considérations structurelles/systémiques sont insuffisantes (car aboutissent à des conclusions générales) si l'on souhaite comprendre avec précision le comportement d'un Etat⁷⁰.

2.2.2. Caractéristiques et concepts

L'école réaliste se caractérise par une vision pessimiste de la condition humaine et un scepticisme quant aux possibilités d'évolution de l'être humain et des progrès moraux. Malgré les différentes conceptions réalistes exposées ci-dessus, ces derniers partagent au minimum trois points communs, énoncés par Gilpin⁷¹. Premièrement, il existe un consensus quant à la nature conflictuelle de la politique internationale catalysée par le concept d'anarchie développée par Thomas Hobbes. Les réalistes considèrent que l'ordre, la justice et la moralité constituent des vertus supérieures qu'il convient de chercher à atteindre mais que, en définitive, le concept de puissance en politique surpassera toujours ces considérations morales. Deuxièmement, les réalistes se rejoignent sur le fait que la réalité sociale se caractérise par une primauté du groupe sur l'individu. Dans un monde caractérisé par une compétition pour l'accaparement de

⁶⁷ Barkin, S. (2010). Perspectives on Politics, 8(2). p. 714.

⁶⁸ « Theory, as a general explanatory system, cannot account for particularities » In Waltz, K. N. (1979). Theory of International Politics. Reading (Massachusetts) : Addison-Welsey. p. 118.

⁶⁹ Rose, G. (1998). Neoclassical realism and theories of foreign policy. World politics, 51(1). p. 144-146.

⁷⁰ Ibid. p. 146-147.

⁷¹ Gilpin, R. G. (1984). *Op. cit.* p. 289-291.

ressources finies, les êtres humains se confrontent les uns aux autres par groupes interposés qui constituent actuellement des « Etats nations » caractérisés par une forme de nationalisme. Le troisième élément développé par Gilpin est « la primauté dans toute la vie politique du pouvoir/puissance et de la sécurité dans la motivation humaine »⁷². Cela signifie que les valeurs, telles que la vérité ou la bonté, peuvent être poursuivies uniquement dans des conditions de sécurité optimale eu égard à l'anarchie du système. Au surplus, peut-on ajouter, selon Keohane, que les réalistes considèrent que le comportement des Etats est rationnel et que cette théorie est statocentrée⁷³.

2.2.2.1. L'anarchie et la puissance

L'anarchie, développée à l'origine par Hobbes, désigne un concept appelé « *état de nature* », synonyme d'état de guerre entre les unités du système international. Cet état de nature est décrit par Thomas Hobbes comme suit : « *À tout moment, les rois et les personnes qui détiennent l'autorité souveraine sont à cause de leur indépendance dans une continuelle suspicion, et dans la situation et la posture des gladiateurs, leurs armes pointées, les yeux de chacun fixés sur l'autre : (...) toutes choses qui constituent une attitude de guerre* »⁷⁴. Ce postulat réaliste de l'état d'anarchie est intimement lié au concept de puissance, et ce, au travers du « dilemme de la sécurité ». Les Etats constituent les ultimes unités en politique internationale, en ceci qu'ils ne reconnaissent aucune autorité supérieure à la leur. En conséquence, résultant du fait que chaque Etat peut potentiellement faire l'objet d'une attaque de la part d'un autre Etat, ils font face à un dilemme sécuritaire. La priorité principale que chacun donnera à son action est la préservation de sa propre sécurité face aux potentielles offensives initiées par les autres Etats. La sécurisation d'un territoire et d'une population passe inévitablement par l'acquisition toujours plus grande de puissance. Acquisition de puissance qui ne connaît pas de limite puisque le sentiment de sécurité dans le système n'est jamais optimal.⁷⁵ Ainsi, l'omniprésence du facteur sécuritaire, défini par Wolfers comme « *l'absence de menaces sur les valeurs centrales ou l'absence de peur que ces*

⁷² Ibid. p. 289-291.

⁷³ Keohane, R. O. (1986). Theory of world politics: structural realism and beyond. *Neorealism and its Critics*, 158, p. 163-164.

⁷⁴ Hobbes, T. *Léviathan*. Citation par Battistella, D. (2015). *Théorie des relations internationales*. Paris : Presses de Sciences Po. p. 132.

⁷⁵ Herz, J. (1950). Idealist Internationalism and the Security Dilemma. *World Politics*, 2(2), p. 157. doi-10.2307/2009187

valeurs centrales ne fassent l'objet d'une attaque », est déterminant dans la pensée réaliste car il implique une relation interétatique basée sur le principe de la politique de puissance et les rapports de force.⁷⁶ La puissance est définie comme un concept essentiellement réaliste qui désigne la capacité des Etats d'utiliser leurs ressources matérielles afin d'amener les autres Etats à faire ce qu'ils ne feraient pas autrement. La raison pour laquelle ce concept est associé à l'école réaliste est que les autres approches théoriques tendent à se distancier de ces considérations ; les institutionnalistes libéraux invoquent par exemple la possibilité d'aller au-delà de la politique de pouvoir par le biais d'une conciliation entre des intérêts divergents au sein notamment d'institutions internationales. Les libéraux placent la démocratie, les préférences intraétatiques ou encore l'interdépendance économique devant les considérations relatives à la puissance lorsqu'ils s'agit d'expliquer le comportement des Etats.⁷⁷ Barnett et Duvall ont identifié à cet égard quatre types de puissance.⁷⁸ Le « **Compulsory power** »⁷⁹ désigne la relation qui unit deux acteurs, où un acteur a une influence directe sur le comportement d'un autre. Cela correspond à la définition consensuelle du concept en relations internationales. Au-delà de l'utilisation de ressources matérielles, cette influence peut également s'exercer au travers de ressources normatives ou symboliques. Une attention particulière est dans ce cas-ci accordée aux grandes puissances mais nul ne peut négliger l'influence des entreprises multinationales, des organisations non-étatiques, des organisations internationales ou encore des campagnes militaires initiée par des groupes d'acteur non-étatique. L'« **Institutional power** »⁸⁰ désigne l'influence des normes et procédures en vigueur au sein des institutions internationales, limitant ainsi la marge de manœuvre des Etats ou l'influence d'un acteur hégémonique. L'existence-même de ces normes impacte la mise à l'agenda de certains points de conflits entre les acteurs. Par ailleurs, peut-on citer certains travaux académiques néo-fonctionnalistes relatifs au processus de socialisation au sein des instances internationales. Le « **Structural power** »⁸¹ désigne quant à lui l'influence de la structure sur les capacités sociales, c'est-à-dire la position sociale de chaque acteur. La puissance d'un Etat sur la scène internationale peut se

⁷⁶ Ibid. p. 158.

⁷⁷ Barnett, M., & Duvall, R. (2005). Power in international politics. *International organization*, 59(1). p. 40-41.

⁷⁸ Ibid. p. 48-57.

⁷⁹ Ibid. p. 49-51.

⁸⁰ Ibid. p. 51-52.

⁸¹ Ibid. p. 52-55.

définir en fonction de sa relation avec d'autres Etats. Ce lien aura une conséquence directe sur la définition des intérêts de chaque acteur. Le « **Productive power** »⁸² désigne l'importance des interactions sociales interétatiques au travers de discours ou encore de la production de connaissances. Par exemple, la catégorisation d'un Etat (voyou, instable, stable, européen démocratique, etc.) définit ses capacités sociales et, en conséquence, limite ou étend ses capacités politiques.

Par ailleurs, la puissance d'un Etat peut se matérialiser au travers d'une multitude de facteurs, tel que démontré par Hans Morgenthau. Ainsi, la situation géographique d'un Etat influe sur sa puissance selon qu'il ait une position insulaire, enclavée, entouré de montagnes ou constitué de plaines. Outre la géographie, un Etat dépend des ressources naturelles de son territoire qui déterminent à leur tour ses capacités industrielles. Au surplus, la puissance d'un Etat dépend énormément de ses capacités militaires ; technologies, leadership, qualité des équipements⁸³.

2.2.2.2. De la stratégie de la prépondérance du pouvoir à l'offshore balancing

Les théories rivales que sont la prépondérance du pouvoir et l'offshore balancing ont ceci en commun qu'elles s'inscrivent dans l'approche réaliste en relations internationales. Du reste, elles consistent en deux stratégies radicalement opposées indispensables pour analyser, dans la seconde partie de ce mémoire, la stratégie adoptée par Donald Trump en matière de politique étrangère.

2.2.2.2.1. La prépondérance du pouvoir (Wohlforth & Brooks)

Partant du constat que l'équilibre des forces prédit par les penseurs néo-réalistes ne s'est pas concrétisé dans le monde post-guerre froide et de la reconnaissance de ces derniers de l'existence de l'unipolarité du monde, William Wohlforth et Stephen Brooks ont développé une nouvelle théorie appelée la « prépondérance du pouvoir » et destinée à fournir une explication réaliste à l'unipolarité⁸⁴. À cet égard, Wohlforth a énoncé « *For neorealists, unipolarity*

⁸² Ibid. p. 55-57.

⁸³ Morgenthau, H. (1967). *Politics among nations*. New York : Knopf. p. 106-127.

⁸⁴ CRAIG, C. (2009). American power preponderance and the nuclear revolution. *Review of International Studies*, 35(1), p. 29. doi-http://dx.doi.org.proxy.bib.ucl.ac.be/10.1017/S0260210509008316 ; Glenn, J. (2011). The flawed logic of MAD man. *Craig's contribution to Power Preponderance theory. Review of International Studies*, 37(4), 2015-2023. p. 2016.

contradicts the central tendency of their theory. Its longevity is a testament to the theory's interderminacy »⁸⁵. La prépondérance du pouvoir est une stratégie réaliste, directement associée aux Etats-Unis, se subdivisant en deux approches distinctes, à savoir le réalisme offensif et le réalisme défensif. Ces deux approches poursuivent le même objectif, à savoir asseoir l'hégémonie des Etats-Unis sur le monde, mais diffèrent dans les propositions théoriques développées pour y parvenir. En effet, le réalisme offensif encourage la maximisation du pouvoir relatif – conçu en termes militaires et économique comme moyen d'assurer la sécurité, le hard power. L'unipolarité permet in fine de rendre impossible toute guerre entre grandes puissances et assure ainsi la stabilité du monde. Le réalisme défensif, quant à lui, compte sur la diffusion de la démocratie, la promotion de l'interdépendance économique et d'institutions internationales pour assurer la sécurité du monde. L'unipolarité du monde dépend du comportement de l'hégémon envers les autres Etats. Ceux-ci soutiendront l'hégémon si ce dernier se préoccupe de leurs intérêts. En outre, la promotion de ses valeurs et de sa culture contribue à induire une perception positive vis-à-vis l'hégémon dans le chef des Etats moins puissants. La stratégie de la prépondérance considère que les Etats-Unis ont un intérêt vital à s'investir à l'international pour assurer la stabilité du système. Cette stratégie identifie l'Europe, l'Asie de l'Est et le Golfe Persique comme étant les trois régions d'intérêt stratégiques pour les Etats-Unis, en ceci qu'elles constituent des potentiels foyers de guerre⁸⁶. Cette stratégie promeut un monde dirigé par les Etats-Unis et sa prééminance dans les domaines politiques, sociaux (valeurs), culturels, économiques et militaires. Elle y défend l'interdépendance économique comme moyen de prévenir l'instabilité du monde (partant d'une croyance en les causes économiques de la Seconde Guerre mondiale) et la dissuasion étendue comme moyen d'éliminer toute menace sécuritaire. La condition *sine qua non* à respecter pour arriver à ce résultat est l'absence de puissance rivale à l'hégémon. C'est ainsi que, durant la seconde moitié du XXème siècle, les Etats-Unis se sont attelés à circonscrire l'émergence de puissances telles que l'Allemagne de l'Ouest et le Japon.⁸⁷ La multipolarité du système serait instable et propice à la guerre, tandis que l'unilatéralisme permet une pacification des relations

⁸⁵ Wohlforth, W. (1999). The Stability of a Unipolar World. *International Security*, 24(1). p. 38.

⁸⁶ Layne, C. (1997). From Preponderance to Offshore Balancing- America's Future Grand Strategy. *International Security*, 22(1). doi-10.2307/2539331. p. 92-94.

⁸⁷ Ibid. p. 88-89.

internationales de manière durable⁸⁸. Il s'agit de la stratégie adoptée par les Etats-Unis au lendemain de la Seconde guerre mondiale⁸⁹.

2.2.2.2.2. Offshore Balancing (Mearsheimer & Walt)

Nonobstant cette première approche, d'autres auteurs défendent une stratégie opposée basée sur la théorie réaliste de l'offshore balancing, partageant ainsi les vues des penseurs réalistes néo-classiques. En effet, la théorie de l'offshore balancing se positionne en faveur d'un désengagement militaire américain dans le monde afin d'isoler les Etats-Unis et de maximiser sa position de pouvoir relative sur la scène internationale. Cette théorie défend la supériorité de la stratégie de l'équilibre des forces sur la stratégie hégémonique. Cette stratégie défend une limitation de l'interventionnisme américain afin d'encourager le règlement des conflits par les auteurs de ces derniers, tout en prévoyant une intervention américaine uniquement dans le cas où un tel règlement s'avererait impossible. Cela permettrait aux Américains se recentrer leur attention sur la revitalisation de leur économie nationale et d'adopter une politique économique internationale mercantiliste⁹⁰. Les partisans de cette politique extérieure, tels Mearsheimer et Walt, défendent au surplus une réallocation des dépenses de défense économisée en tant qu'investissements au niveau domestique tout en préservant la vie de nombreux soldats américains⁹¹. Si les partisans de cette stratégie défendent l'omniprésence de cette stratégie dans la politique extérieure américaine du XXème siècle : « *For nearly a century, in short, offshore balancing prevented the emergence of dangerous regional hegemony and preserved a global balance of power that enhanced American security* »⁹², les défenseurs de la prépondérance réfutent cette information. Selon eux, les décideurs politiques américains n'auraient adopté une stratégie d'offshore balancing uniquement dans le but de réaliser des économies de court terme liées aux déploiements militaires géographiquement éloignés. La stratégie de l'offshore balancing ferait donc figure d'exception dans l'histoire de la politique étrangère américaine⁹³. Nonobstant ces

⁸⁸ Wohlforth, W. (1999). *Op. cit.* p. 7-8.

⁸⁹ Layne, C. (1997). *Op. cit.* p. 88-89.

⁹⁰ Ibid. p. 112-118.

⁹¹ Mearsheimer, J. J. & Walt, S. M. (2016). The case for offshore balancing- superior u.s. grand strategy. *Foreign Affairs*, 95(4). p. 71-75.

⁹² Ibid. p. 75-76.

⁹³ Brands, H.; Feaver, P. (2016). Should america retrench- The battle over offshore balancing. *Foreign Affairs*, 95(6). p. 164-166.

analyses historiques divergentes, ces deux tendances caractéristiques de la puissance étasunienne s'étant manifestées dans l'Histoire constituent des schémas permettant d'analyser ses relations extérieures actuelles.

Nous arrivons au terme de cette présentation théorique de deux écoles de pensée opposées en relations internationales. Ce bagage théorique correspond particulièrement à deux visions du monde qui semblent, a priori, opposer deux grandes puissances mondiales, les Etats-Unis et l'Union européenne. Cette dernière, résultant d'une volonté de paix sur le continent européen, est connue pour sa promotion du multilatéralisme. Il s'agit de surmonter les tentations du nationalisme et du protectionnisme afin de concilier les intérêts divergents en présence et aboutir à une meilleure efficacité politique et économique au travers d'une gestion commune de certaines compétences. Adoptant une posture résolument nationaliste et protectionniste, la politique de Donald Trump semble se situer à l'opposé de ces considérations. Ces outils théoriques permettront d'avoir une meilleure compréhension de l'attitude respective de chacun et d'analyser les relations transatlantiques sous cet angle.

3. LES RELATIONS TRANSATLANTIQUES

3.1. LA FRACTURE SECURITAIRE

3.1.1. Trump et l'Alliance Atlantique

Dans les domaines de la politique de défense et de sécurité, l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) a été au coeur des tensions entre les deux puissances, notamment en raison des déclarations hostiles proférées par Donald Trump à l'égard des Européens. En effet, ce dernier n'a pas manqué de remettre en cause l'utilité de cette organisation, au travers du désormais célèbre qualificatif « obsolète » utilisé lors de sa campagne électorale en avril 2016⁹⁴ mais également peu avant le début officiel de son mandat, le 15 janvier 2017, quelques jours avant une première réunion des membres de l'Alliance⁹⁵. La critique ayant catalysé une grande partie des tensions concerne le non-respect, dans le chef des Etats européens, de leurs obligations financières vis-à-vis de l'OTAN. Les propos du président, rapportés par Kristian L. Nielsen, en témoignent : « *The NATO of the future must include a great focus on terrorism and immigration, as well as threats from Russia on NATO's eastern and southern borders. These grave security concerns are the same reason that I have been very very direct (...) in saying that NATO members must finally contribute their fair share and meet their financial obligations, for 23 of the 28 member nations are still not paying what they should be paying and what they're supposed to be paying for their defence* »⁹⁶. Dans le cadre de cette analyse, afin de circonscrire notre recherche dans le cadre de la présente partie, nous avons décidé de nous concentrer essentiellement sur les questions actuelles relatives au financement de l'Alliance atlantique.

Les déclarations de Donald Trump au sujet de l'OTAN et son attitude à l'égard de Vladimir Poutine ont accru l'incertitude et l'ambiguïté de sa future politique, comme l'énonce l'éditorial du journal *Le Monde* en date du 16 novembre 2016 : « [...] le candidat Trump a semé le doute, pendant sa campagne, sur son intention de respecter

⁹⁴ Parker, A. (2016, 2 avril). « Donald Trump Says NATO is 'Obsolete,' UN is 'Political Game' », New York Times, 2 April 2016, <https://www.nytimes.com/politics/first-draft/2016/04/02/donald-trump-tells-crowd-hed-be-fine-if-nato-broke-up/>

⁹⁵ Kaufman, J. P. (2017). The US perspective on NATO under Trump- lessons of the past and prospects for the future. *International Affairs*, 93(2), p. 251.

⁹⁶ Nielsen, K. (2017). Beware the Folly of Pride- Europe, Trump and the Enduring Need for the Transatlantic Alliance. *L'Europe en Formation*, 382(1), p. 64. doi-10.3917/eufor.382.0063.

les engagements de défense américains dans le cadre de l'OTAN ou avec le Japon, jugeant ces traités « obsolètes ». Le propos est des plus déstabilisants, alors que la Russie poutinienne, dont M. Trump s'est entiché, entretient la guerre en Ukraine, fait peur aux anciens pays du bloc de l'Est et multiplie les intimidations militaires, y compris au large des côtes françaises. Comme Obama, Trump exige, à juste titre, que ses alliés prennent leur part du fardeau financier [...]. »

En juillet 2016, lors d'une interview accordée au *New York Times*, Donald Trump ira jusqu'à émettre le souhait de conditionner toute intervention américaine, au regard du chapitre V de la Charte, au respect du financement de l'organisation, considérant la contribution de chaque Etat pris individuellement. La suggestion d'un tel conditionnement par un président américain est inédite dans l'histoire des relations transatlantiques. Par ailleurs, le candidat à l'élection de 2016 a fait part au *New York Times* de son intention de « *forcer ses alliés européens à assumer les coûts de défense de l'OTAN que les Etats-Unis ont supportés pendant des décennies, évoquant la possibilité d'un retrait de traités conclus de longue date qu'il jugerait insatisfaisants ou encore la redéfinition de ce que signifie être un partenaire des Etats-Unis* »⁹⁷.

C'est ainsi que, confrontés à cette problématique sécuritaire inédite, la réaction du Vieux Continent peut s'expliquer par ce que les penseurs de l'école réaliste ont appelé le « dilemme de la sécurité ». En effet, ces déclarations de campagne ont suscité beaucoup d'inquiétude du côté européen, y entrevoyant le signe d'un changement fondamental dans la relation entre les Etats-Unis et leurs alliés. À cet égard, Angela Merkel a appelé les Européens, lors d'un rallye de son parti à Munich en 2017, à « *prendre leur destin en main (...) en amitié avec les Etats-Unis. Nous devons nous battre pour notre future par nos propres moyens* »⁹⁸. Cette déclaration tranche avec la politique suivie par la chancelière allemande au lendemain de l'élection de Donald Trump. En effet, le 23 novembre, elle déclarait vouloir atteindre les 2% du PIB prévu dans l'accord de 2014, le financement allemand passerait le cas échéant de 34 milliards (1,2% PIB) à 60 milliards d'euros.⁹⁹ Cet appel lancé aux Européens par Merkel en 2017 témoigne de la progressive prise de conscience sur le continent européen de

⁹⁷ Kaufman, J. P. (2017). *Op. cit.* p. 262-263.

⁹⁸ Nielsen, K. (2017). *Op. cit.* p. 64.

⁹⁹ Wieder, T. (2016). « Défense : Merkel envoie un signal aux Etats-Unis », *Le Monde*, vendredi 25 novembre 2016.

l'importance d'assurer une défense de qualité, au sein de l'OTAN et également au travers d'une politique européenne plus autonome. Par ailleurs, notons que l'inquiétude régnait également de l'autre côté de l'Atlantique. En effet, outre les contradictions que d'aucuns pointent du doigt entre les déclarations du président et de son administration, quelques 30 personnalités influentes de l'establishment sécuritaire américain (parmi lesquels des militaires haut-gradés, des ambassadeurs, secrétaires d'Etat ou à la Défense) ont entendu manifester leur opposition dans une lettre publiée dans le *Washington Post* : « *Trump's ill-considered statements have already sown doubt in the minds of our European partners as to whether they can count on American resolve, commitment, and strength in the future. Those statements also threaten to weaken our collective deterrence against Vladimir Putin from further territorial aggression in Europe after his invasions of Ukraine and Georgia. If Trump's policy was implemented, it would undermine the essential credibility of the United States in Europe and around the world.* » La lettre fait ouvertement part de l'inquiétude de ses auteurs : « *We find Trump's cavalier denigration of NATO so worrying and so objectionable* ». Ils exigent que les Etats-Unis continuent de remplir leurs obligations, en tant que soutien et force dirigeante de l'Alliance Atlantique¹⁰⁰ conformément à la stratégie défendue par les partisans de la prépondérance du pouvoir, en l'occurrence le réalisme offensif. La position de Trump trahit, en effet, une profonde méconnaissance de l'importance de l'OTAN en tant qu'intérêt national américain, au contraire de toutes les administrations qui l'ont précédé, allant de Harry Truman à Barack Obama. Assurément, malgré l'insuffisance du financement apporté par les Européens, cette organisation de sécurité collective représente une bonne affaire pour les Etats-Unis, en ceci que cette Alliance, depuis 1949, est parvenue à surmonter les penchants nationalistes européens et à instaurer une véritable coopération sécuritaire permettant de maintenir un environnement sécuritaire stable en Occident pour un investissement relativement faible à hauteur de 5% du budget de défense des Etats-Unis. En outre, l'OTAN sert la politique de puissance menée par Donald Trump, lui donnant accès à de multiples bases militaires d'une valeur géostratégique inestimable et ceci à un coût plus faible que toute initiative unilatérale. Au surplus, les subsides des pays hôtes

¹⁰⁰ Cette lettre est disponible en suivant le lien suivant : <https://www.washingtonpost.com/blogs/post-politics/files/2016/08/NATO-statement-Final-080416.pdf>

permettent à ces bases de fonctionner, épargnant aux contribuables américains des dépenses supplémentaires¹⁰¹.

Nonobstant les déclarations américaines et l'inquiétude qu'elles suscitent, d'aucuns défendent que le conditionnement évoqué par Donald Trump reste totalement inconcevable et impraticable, en ceci que la sécurité demeure un bien public. Cela implique premièrement que la sécurité est non-exclusive ; un allié européen, bien que n'ayant pas honoré son engagement de financement vis-à-vis de l'OTAN, ne peut se voir abandonné par les autres membres de l'Alliance, étant donné que l'insécurité d'un Etat aura inévitablement des conséquences sécuritaires sur le reste des Etats membres de l'Alliance. Cela implique deuxièmement une absence de rivalité entre ces membres ; le fait qu'un membre jouisse d'un sentiment de sécurité ne réduit en rien la jouissance d'un sentiment identique dans le chef des autres Etats de l'organisation. Une preuve supplémentaire de l'impraticabilité de l'idée de conditionnement réside dans le principe de « stabilité hégémonique », selon lequel des petites et moyennes puissances peuvent se permettre de ne pas contribuer équitablement à la production d'un bien public, au contraire d'une superpuissance. En tout état de cause, la politique de Donald Trump ne pourrait modifier ce principe, au risque de provoquer l'effondrement de l'ensemble de la structure occidentale de sécurité collective¹⁰².

Il n'est dès lors pas surprenant que le président américain ait modifié sa position sur l'OTAN. En prévision de la visite à Bruxelles du secrétaire américain à la défense James Mattis, Jens Stoltenberg a tenté de rassurer les Européens en évoquant un double appel téléphonique passé avec le président en février 2017, à l'issue duquel le secrétaire général de l'organisation internationale s'est dit convaincu que les Etats-Unis continueront à respecter leurs engagements à l'égard de l'OTAN. Le « *lien indéfectible* » transatlantique ne serait, selon lui, pas en danger. Durant le mois de février 2017, les grandes questions sécuritaires ont été abordées, ceci une nouvelle fois afin de préciser la position américaine vis-à-vis des 27 autres membres de l'Alliance Atlantique et surtout afin de diminuer l'incertitude et l'inquiétude des Européens et des Américains. À cet égard, faut-il souligner l'importance des discussions diplomatiques autour du partage du fardeau sécuritaire entre les Etats membres qui a constitué le

¹⁰¹ Benitez, J. (2019). US NATO Policy in the Age of Trump- Controversy and Consistency. Fletcher F. World Aff., 43. p. 184.

¹⁰² Kivimäki, T. (2019). Power, contribution and dependence in NATO burden sharing. European Security, 28(1). p. 71-72.

premier sujet abordé à Bruxelles.¹⁰³ Notons que le 28 février 2017, dans un discours prononcé au Congrès, Trump a confirmé qu'il continuerait de « soutenir fermement » l'Alliance Atlantique, tout en réitérant son souhait de voir les dépenses de défense des membres augmenter pour que chacun remplisse ses engagements¹⁰⁴. Entretemps, cependant, le président américain s'est assuré de maintenir un doute dans le chef des autres membres de l'alliance concernant une intervention des Etats-Unis au titre du chapitre V de la Charte¹⁰⁵. La « National Security Strategy » américaine, publiée en décembre 2017, a cependant fait écho aux propos tenu par le secrétaire général de l'OTAN en février et rassuré les alliés sur l'engagement américain au regard du chapitre V sans aucune ambiguïté cette fois : « *The United States is safer when Europe is prosperous and stable, and can help defend our shared interests and ideals. The United States remains firmly committed to our European allies and partners. The NATO alliance of free and sovereign states is one of our great advantages over our competitors, and the United States remains committed to Article V of the Washington Treaty* ». Nonobstant, le président américain reste fidèle à sa politique transactionnelle, entrevoyant une Alliance Atlantique efficace uniquement au travers des moyens financiers dont elle dispose : « *The NATO alliance will become stronger when all members assume greater responsibility for and pay their fair share to protect our mutual interests, sovereignty, and values* »¹⁰⁶

3.1.2. La sécurité et défense transatlantique : perspective historique

3.1.2.1. Au fil des présidents

Dans le cadre de ce travail de recherche, l'objectif que nous poursuivons est, d'une part d'évaluer les relations politiques, diplomatiques et économiques entre Européens et Américains entre 2016 et 2020, et d'autre part, de jeter un coup d'œil vers le passé afin de juger objectivement si la présidence de Donald Trump est aussi singulière que les médias ne la font paraître. Procédons à cette fin à une analyse historique du lien atlantique. Les rapprochements de vues auxquelles nous avons assisté

¹⁰³ Guibert, N. & Stroobants, J-P. « L'OTAN attend des clarifications américaines », Le Monde, Jeudi 16 février 2017.

¹⁰⁴ Paris, G. « Donald Trump adoucit le ton sans changer de cap », Le Monde, Jeudi 2 mars 2017.

¹⁰⁵ Jakobsen, J. (2018). Is European NATO really free-riding? Patterns of material and non-material burden-sharing after the Cold War. *European security*, 27(4). p. 492.

¹⁰⁶ National Security Strategy of the United States of America (Décembre 2017). p. 48.

entre nos deux continents, notamment au sujet des Printemps Arabes ayant éclaté à partir de 2011 (coopération accrue), mais également au sujet de l'invasion illégale de l'Ukraine et de l'annexion de la Crimée par Poutine en 2014, (condamnation conjointe de ces crimes) laissent penser que l'arrivée du président Donald Trump implique une rupture nette dans les relations transatlantiques. Néanmoins, les apparences sont trompeuses. En effet, force est de constater que les critiques proférées par Trump envers l'OTAN sont loin d'être nouvelles, le débat concernant le « *burden-sharing*¹⁰⁷ » remonte effectivement à la création de l'Alliance en 1949¹⁰⁸.

Assurément, le critère de financement déterminant le partage des charges entre les alliés a fait l'objet de longues discussions dans les années 1950. L'objectif étant d'assurer un équilibre entre le critère d'équité entre les membres et celui d'efficacité de la défense afin d'assurer la viabilité de l'organisation. Ces longues discussions et remises en question du critère choisi (contribution en fonction de la hauteur des revenus de chaque Etat) démontrent le caractère dynamique d'un processus ayant constamment fait l'objet de révisions et d'ajustements.¹⁰⁹ En effet, d'ores et déjà dans les années 1960, sous l'administration Lyndon B. Johnson, les Européens firent part, notamment au travers des déclarations de Helmut Schmidt en 1965, de leur inquiétude vis-à-vis de l'engagement américain au Vietnam, vu comme un premier pivot vers l'Asie au détriment de l'alliance Atlantique¹¹⁰. Cette décennie marqua une première période d'incertitude quant aux intentions américaines dans le chef des Européens. Le rapport Harmel de 1967 répondait, entre autres, à la nécessité de stabiliser et renforcer le lien transatlantique¹¹¹. En outre, selon Jo Jakobsen, de nombreux chercheurs ont démontré que la nouvelle doctrine inaugurée par le rapport eut ceci d'efficace qu'elle permit de diminuer la question du « *free-riding* » européen au détriment des Etats-Unis au sein de l'alliance¹¹².

Par ailleurs, faut-il mentionner que, à l'instar de Trump actuellement, le président Nixon a profité d'un voyage en Europe en 1969 pour réclamer un

¹⁰⁷ Ce terme, que nous avons décidé de conserver sous son appellation anglaise peut se traduire par « partage des charges » ou « partage du fardeau ».

¹⁰⁸ Nielsen, K. (2017). *op. cit.* p. 70.

¹⁰⁹ Kunertova, D. (2017). One measure cannot trump it all- lessons from NATO's early burden-sharing debates. *European security*, 26(4). p. 565-567.

¹¹⁰ Kaufman, J. P. (2017). *op. cit.* p. 253.

¹¹¹ Ibid. p. 253-254.

¹¹² Jakobsen, J. (2018). *op. cit.* p. 493.

investissement financier accru en matière de défense dans le chef des Européens, portant ainsi atteinte à la cohésion transatlantique. Une telle demande sera successivement répétée par les futures administrations américaines. Quelques années plus tard, le 28 octobre 1977, Helmut Schmidt questionnera à nouveau l'engagement américain au sein de l'OTAN, au cours d'un discours prononcé à l'« International Institute for Strategic Studies » de Londres.¹¹³ Au terme d'une période de relations transatlantiques cordiales sous l'administration Reagan, les relations transatlantiques connurent à nouveau une période de fortes tensions, eu égard aux décisions unilatérales de George Bush vis-à-vis de l'Iraq en 2003 et de sa « War on Terror ». Notons que Bush décrit néanmoins l'OTAN comme étant « *l'organisation multilatérale la plus importante du monde et l'alliance militaire la plus importante dans l'histoire* » ainsi qu'un « *atout majeur de sécurité nationale* ». ¹¹⁴

Si Obama a fait l'objet d'une popularité élevée en Europe au début de son mandat, le Vieux Continent a rapidement compris qu'il ne constituerait pas la priorité pour le nouveau président qui ne croit pas en l'unicité des Européens qu'il voit davantage comme un assemblage d'Etats indépendants. Néanmoins, en aucun cas Barack Obama (ni aucun autre président avant lui) ne remettra en question l'engagement américain en Europe en matière de sécurité et défense¹¹⁵. À l'instar de Bush, Obama considère l'OTAN comme « *la pierre angulaire de notre défense collective et de la politique de sécurité des Etats-Unis* »¹¹⁶. Ainsi, faisant suite aux exactions russes de 2014, il a entendu, lors de sa première visite de son second mandat au sein des institutions européennes, rappeler l'importance du lien transatlantique et souligner l'importance de la sécurité de l'Europe. Il a également cherché à rassurer ses alliés en réaffirmant son attachement au chapitre V de la Charte de l'OTAN¹¹⁷. Quelques jours après l'élection de Donald Trump, le 18 novembre, à l'occasion d'un sommet organisé à Berlin en présence du « president-elect », Barack Obama a pris la peine d'insister auprès de son successeur, en soutien envers ses homologues français,

¹¹³ Kaufman, J. P. (2017). *op. cit.* p. 255-256.

¹¹⁴ Benitez, J. (2019). *op. cit.* p. 181.

¹¹⁵ Kaufman, J. P. (2017). The US perspective on NATO under Trump - lessons of the past and prospects for the future. *International Affairs*, 93(2). p. 259-262 ; Benitez, J. (2019). *op. cit.* p. 180.

¹¹⁶ Benitez, J. (2019). *op. cit.* p. 181.

¹¹⁷ D'Alancon, F. (2014). « Barack Obama réaffirme l'importance du lien transatlantique », *La Croix* no. 39845, jeudi 27 mars 2014.

espagnols, allemands et britanniques, sur l'importance de « *la poursuite de la coopération multilatérale, y compris dans le cadre de l'OTAN* »¹¹⁸.

Toutefois, faut-il reconnaître que Donald Trump s'inscrit dans la ligne politique de ses prédécesseurs, en ceci que ces derniers ont systématiquement rappelé les Européens à l'ordre quant à leurs investissements financiers dans l'OTAN. Obama énoncera à cet égard « *Je vais être honnête, l'Europe a parfois fait preuve de complaisance quant à sa propre défense* ». Au surplus, il rajoutera lors d'une interview de fin de deuxième mandat : « *Les resquilleurs m'agacent.* »¹¹⁹. Cette analyse historique démontre que les Etats-Unis se sont montrés de moins en moins patients au fil des administrations à l'égard du mauvais payeur européen. La nouveauté apportée par Trump est sa propension à prendre davantage de risque pour arriver à ses fins. En effet, contrairement aux administrations précédentes, Trump a été jusqu'à exiger le remboursement par les Européens des sommes avancées par les Etats-Unis dans le cadre de leur propre sécurité : « *Many nations owe vast sums of money from past years and it is very unfair to the United States. These nations must pay what they owe* »¹²⁰. Autre fait marquant et inédit dans l'histoire des Etats-Unis, exprimé en filigranes en 2017 puis avec clarté et fermeté en 2018, Donald Trump constitue le premier président à émettre la possibilité de quitter l'OTAN si ses alliés ne remplissaient pas leurs obligations financières¹²¹. Plus récemment, le 16 juin 2020, Donald Trump a souhaité mettre la pression de l'Allemagne en évoquant un potentiel futur retrait de 9500 soldats américains sur les 34 674 stationnés dans ce pays européen dans le cas où la première puissance économique de l'UE n'augmenterait pas sa contribution à l'OTAN d'une part, et continuerait à causer du tort aux Etats-Unis sur le plan commercial, d'autre part. Si aucune date ni aucun plan précis de retrait de ces troupes n'a été évoqué jusqu'à présent, cet ultimatum accentue encore davantage les tensions autour de la problématique du financement européen de l'organisation de défense collective.¹²²

¹¹⁸ Wieder, T. (2016). « Obama et les Européens tentent de peser face à Trump », Le Monde, lundi 21 novembre 2016.

¹¹⁹ Benitez, J. (2019). *op. cit.* p. 181.

¹²⁰ Ibid. p. 182-183.

¹²¹ Ibid. p. 188.

¹²² Sabbagh, D & Oltermann, P. (2020). Nato chief : no firm plan agreed for pulling US troops from Germany. The Guardian. Le 16 juin 2020. <https://www.theguardian.com/world/2020/jun/16/nato-chief-us-troops-germany-donald-trump> ; Le Monde. (2020). Donald Trump annonce réduire drastiquement les effectifs militaires américains en Allemagne. Le 16 juin 2020. https://www.lemonde.fr/international/article/2020/06/16/donald-trump-annonce-reduire-drastiquement-les-effectifs-militaires-americains-en-allemande_6042963_3210.html.

Plus largement, ces menaces font écho à la décision du président américain de procéder au retrait des troupes américaines stationnées en Syrie. Celle-ci s'inscrit dans le changement de stratégie opéré par l'administration Trump vis-à-vis du reste du monde. Les Etats-Unis cherchent ainsi désormais à favoriser un règlement des conflits par des acteurs locaux, soit à encourager le développement d'une forme d'équilibre des forces dans le monde. Il convient cependant de procéder à quelques commentaires et précisions quant à l'importance accordée par Donald Trump à l'aspect financier de l'Alliance atlantique. En effet, depuis une trentaine d'années, le débat sur le « *burden-sharing* » s'est complexifié en raison de la redéfinition du rôle que l'OTAN a entendu joué au sortir de la Guerre froide et de l'étendue des tâches qu'elle a été amenée à accomplir eu égard au « Concept stratégique » élaboré à l'issue du Sommet de Londres de 1990 (gestion de crise, prévention de conflit, opération hors zone, conception élargie de la notion de sécurité, etc.).¹²³ En raison de quoi, nous constatons que le monde académique a, à de maintes reprises, cherché à remettre en question la vision transactionnelle et financière de Donald Trump ; l'efficacité de l'OTAN ne dépendant, en effet, pas uniquement de la contribution financière de ses membres mais également de l'affectation de ses moyens que l'organisation décide de mettre en place.¹²⁴ En outre, existe-t-il un nombre important de facteurs permettant d'analyser le niveau de contribution d'un pays en matière de défense¹²⁵. D'aucuns considèrent que la politique de stigmatisation basée uniquement sur le facteur financier suivie par l'administration Trump contribuerait à diminuer la crédibilité de l'Alliance et à porter atteinte à la cohésion transatlantique¹²⁶. D'aucuns ont ainsi émis des réserves sur la politique de Donald Trump, le risque encouru étant un désengagement de l'Europe vis-à-vis des Etats-Unis plutôt qu'un accroissement des moyens financiers engagés par ces derniers. Ce risque ne s'est toutefois pas concrétisé jusqu'à maintenant¹²⁷.

Néanmoins, peut-on évoquer le faible soutien que manifeste l'opinion publique américaine envers l'OTAN qui ne s'élevait qu'à 49% en 2015¹²⁸ et 52% au printemps

¹²³ Jakobsen, J. (2018). *op. cit.* p. 491, 493.

¹²⁴ Kunertova, D. (2017). *op. cit.* p. 565-567.

¹²⁵ Jakobsen, J. (2018). *op. cit.* p. 491.

¹²⁶ Kunertova, D. (2017). *op. cit.* p. 552-553.

¹²⁷ Steff, R., & Tidwell, A. (2020). Understanding and evaluating Trump's foreign policy: a three frame analysis. *Australian Journal of International Affairs*. p. 8.

¹²⁸ Pew Research Center, June, 2015, « NATO Publics Blame Russia for Ukrainian Crisis, but Reluctant to Provide Military aid ». p. 19.

2019¹²⁹. Le réalisme néoclassique nous aide à comprendre et interpréter cette observation, en ceci que le comportement d'un Etat ou d'une entité politique supranationale ne se détermine pas exclusivement en termes financiers ou matériels. En effet, les dynamiques politiques internes à l'œuvre aux Etats-Unis et en Europe ont contribué à influencer les opinions publiques de chaque côté de l'Atlantique. La perception et la subjectivité ont joué et jouent encore un rôle majeur. En 2015, côté européen, la France et l'Italie affichaient une opinion publique favorable à l'OTAN à hauteur de 64%, les Britanniques 60% tandis que l'Allemagne constatait une baisse phénoménale du soutien de sa population envers l'organisation passant de 73% en 2009 à seulement 55%.¹³⁰ Les chiffres du Pew Institute de 2020 dénotent une légère baisse de popularité en France et en Italie ainsi qu'une faible augmentation de 2% du soutien en Allemagne. En tout état de cause, si le soutien envers l'organisation semble stable et relativement positif entre le début et la fin du mandat de Donald Trump, force est de constater que la cohésion au sein de celle-ci n'est pas optimale. Selon une étude du Pew Research Center publiée en janvier 2020, les opinions publiques des membres de l'OTAN démontrent une réticence élevée quant à l'engagement militaire de leur pays pour aider un membre de l'Alliance qui subirait une attaque russe. Une majorité se dégagerait pour faire reposer la responsabilité d'une telle intervention militaire sur les Etats-Unis¹³¹.

3.1.2.2. Contribution financière respective au budget de l'OTAN

L'actuelle contribution financière respective attendue des membres de l'Alliance Atlantique a été décidée les 4 et 5 septembre 2014 à l'occasion de la conférence diplomatique nommée « Sommet du pays de Galles », ceci en réaction à la détérioration de la stabilité internationale résultant des conflits en Ukraine, en Irak et en Syrie¹³². Le communiqué publié à l'issue de la conférence démontre une volonté « *d'inverser la tendance à la baisse que connaissent les budgets de défense, d'utiliser de la manière la plus efficace possible les fonds à notre disposition et de favoriser une répartition plus équilibrée des dépenses et des responsabilités* ». Partant de ce constat, l'Alliance Atlantique a convenu que chaque membre serait tenu de respecter le principe

¹²⁹ Pew Research Center, February, 2020, « NATO seen favorably Across Member States ». p. 7.

¹³⁰ Pew Research Center. (2015). *op. cit.*, p. 19.

¹³¹ Pew Research Center. (2020). *op. cit.* p. 5.

¹³² Matthijs, H. (2015). The funding of the nato. *Journal of Power, Politics and Governance*, 3(1), p. 61.

suivant : « *Les Alliés qui se conforment actuellement à la directive OTAN recommandant un niveau minimum de dépenses de défense de 2 % du produit intérieur brut (PIB) chercheront à continuer de le faire. De même, les Alliés qui consacrent actuellement plus de 20 % de leur budget de défense aux équipements majeurs, y compris la recherche et développement y afférente, continueront de le faire.* »¹³³ La déclaration poursuit en prévoyant un délai de dix ans, au cours duquel les membres « *chercheront à se rapprocher (...) des 2 % recommandés, en vue d'atteindre leur objectifs capacitaires OTAN et de combler les insuffisances capacitaires de l'OTAN* ». Enfin, une évaluation des progrès financiers réalisés sera effectuée annuellement, à l'occasion des sommets futurs de l'Alliance Atlantique. Notons qu'un engagement identique avait été approuvé en 2006, en réaction aux attentats de 2001 aux Etats-Unis, de 2004 à Madrid, de 2005 à Londres ainsi qu'en raison de la mission en cours à l'époque en Afghanistan¹³⁴. Force est de constater que le caractère non contraignant de ce dernier n'a pas provoqué l'amélioration escomptée, comme le démontre le premier rapport annuel du secrétaire général de l'OTAN Jens Stoltenberg de 2014, chiffres à l'appui. Ce rapport fait état d'une diminution de 64 milliards de dollars sur une période de 24 ans s'écoulant depuis la fin de la guerre froide en 1990, la contribution des alliés européens passant de 314 milliards de dollars cette année-là à 250 milliards de dollars selon les estimations de 2014¹³⁵.

En termes de pourcentage du PIB alloué par les Européens au budget de défense de l'OTAN, compris comme « *un paiement effectué par un gouvernement national dans le but exprès de répondre aux besoins des forces armées du pays, de celles des pays de l'Alliance ou de celles de l'Alliance* »¹³⁶, nous observons qu'une diminution s'opère déjà au cours des années 1980. Comme le démontre le **tableau 1** (Cf. annexe 1), la moyenne effectuée pour la période 1980-1985 affiche une contribution européenne de 3,6 % du PIB contre 3,3 pour la moyenne des cinq années suivantes. Notons en outre que l'année 1989 affiche une contribution européenne de

¹³³ OTAN. (2014a). Déclaration du sommet du Pays de Galles (publiée par les chefs d'État et de gouvernement participant à la réunion du Conseil de l'Atlantique Nord tenue au pays de Galles les 4 et 5 septembre 2014). Communiqué de presse 120. https://www.nato.int/cps/fr/natohq/official_texts_112964.htm (consulté le 2 avril 2020). Paragraphe 14.

¹³⁴ Matthijs, H. (2015). *op. cit.* p. 61.

¹³⁵ OTAN. (2014b). Rapport annuel 2014 du secrétaire général Jens Stoltenberg. 30 janvier 2015. p. 11-13. https://www.nato.int/nato_static_fl2014/assets/pdf/pdf_2015_01/20150130_SG_AnnualReport_2014_fr.pdf

¹³⁶ OTAN. (2018). Les dépenses de défense des pays de l'OTAN (2010-2017). Communiqué de presse PR/CP (2018) 16. Division diplomatie publique. Le 15 mars 2018. p. 14. https://www.nato.int/nato_static_fl2014/assets/pdf/pdf_2018_03/180315-pr2018-16-fr.pdf

seulement 3,1 %¹³⁷. Cette tendance amorcée dans les années 1980 ne cessera de s'aggraver jusqu'à nos jours. En effet, les données économiques officielles présentées dans le **tableau 2** (Cf. annexe 2) font état d'une diminution substantielle dans les années 1990, passant de 2,5 % à 2,1 % du PIB européen. Malgré une stabilisation autour de 1,7 % du PIB entre 2000 et 2011¹³⁸, l'appauvrissement de l'OTAN s'est poursuivi de 2012 à 2015, passant de 1,55 à 1,45% du PIB, pour finalement remonter légèrement à partir de 2016, atteignant en 2019 1,58% du PIB¹³⁹. (Cf. annexe 3)

Si l'augmentation de ces dernières années est faible, il faut reconnaître que les Européens sont plus nombreux à atteindre l'objectif des 2% fixé en 2006 puis 2014. En effet, s'ils n'étaient que trois à respecter leur engagement en 2014 (Estonie, Grèce et Royaume-Uni), nous en comptons huit en 2019 (Bulgarie, Grèce, Royaume-Uni, Estonie, Roumanie, Lituanie, Lettonie, Pologne).¹⁴⁰ (Cf. Annexe 4) Pareille amélioration peut également être observée concernant l'affectation attendue de 20% des dépenses de défense des membres de l'Alliance aux équipements majeurs, la recherche et le développement. (Cf. Annexe 5)

3.1.3. Enjeux actuels liés au financement de l'OTAN

Tout comme la diminution des contributions européennes au budget de l'OTAN s'explique par la fin de la guerre froide et la crise économique de 2008, le réinvestissement des alliés européens dans les dépenses de défense de l'Alliance Atlantique énoncée précédemment peut s'expliquer par trois facteurs. Premièrement, peut-on citer la meilleure santé économique du continent. L'année 2017 marque pour de nombreux Etats européens une forte augmentation de leur PIB, leur donnant plus de marge pour financer leur défense au travers de politiques fiscales. Deuxièmement, la sécurité étant fortement liée aux perceptions, force est de constater que les Européens

¹³⁷ OTAN. (1990). Données économiques et financières concernant la défense de l'OTAN. Communiqué de presse M-DPC-2 (90) 70. Le 6 décembre 1990. p. 4. https://www.nato.int/nato_static_fl2014/assets/pdf/pdf_1990_12/20100827_1990-070.pdf

¹³⁸ OTAN. (2012). Données économiques et financières concernant la défense de l'OTAN. Division diplomatie publique. Communiqué de presse PR/CP (2012)047-REV1. Le 13 avril 2012. p. 6. https://www.nato.int/nato_static_fl2014/assets/pdf/pdf_2012_04/20120413_PR_CP_2012_047_rev1.pdf

¹³⁹ OTAN. (2019). Les dépenses de défense des pays de l'OTAN (2012-2019). Division diplomatie publique. Communiqué de presse PR/CP(2019)069. Le 25 juin 2019. p. 8. https://www.nato.int/nato_static_fl2014/assets/pdf/pdf_2019_06/20190625_PR2019-069-FR.pdf

¹⁴⁰ OTAN. (2019). Rapport annuel 2019 du secrétaire général Jens Stoltenberg. 19 mars 2019. p. 40. https://www.nato.int/nato_static_fl2014/assets/pdf/2020/3/pdf_publications/sgar19-fr.pdf

prennent de plus en plus conscience des menaces auxquelles le continent doit faire face sur sa façade est et sud. En outre, à l'échelle globale, le Vieux Continent a également pris conscience de l'incertitude et de l'instabilité croissante du monde dans lequel il évolue. (Cf. dilemme de la sécurité) Troisième et dernier facteur explicatif, les autorités européennes se sont récemment rendu compte du degré d'insuffisance et des conséquences liées au financement de leur défense bien trop bas durant de nombreuses années, le résultat concret étant la faible qualité de leurs forces armées. Ainsi, selon Lucie Béraud-Sudreau et Bastian Giegerich, les voltes-faces du continent européen seraient une réponse à diverses menaces, davantage qu'une réaction aux propos tenus par Donald Trump¹⁴¹. Il est cependant permis de penser que l'ambiguïté de la politique américaine et son penchant pour un désengagement accru des Etats-Unis dans le monde a donné à l'Europe un sentiment de vulnérabilité accrue ; comptant sur la puissance des perceptions sur la scène internationale.

Nous faisons allusion à la détérioration de l'environnement sécuritaire européen. La National Security Strategy américaine de décembre 2017 évoque en priorité la menace russe : « *Although the menace of Soviet communism is gone, new threats test our will. Russia is using subversive measures to weaken the credibility of America's commitment to Europe, undermine transatlantic unity, and weaken European institutions and governments. With its invasions of Georgia and Ukraine, Russia demonstrated its willingness to violate the sovereignty of states in the region. Russia continues to intimidate its neighbors with threatening behavior, such as nuclear posturing and the forward deployment of offensive capabilities* »¹⁴². De nombreux gouvernements Européens identifient également la Russie comme étant le premier défi auquel le continent doit faire face, devant les risques et menaces hybrides et le terrorisme¹⁴³. Exposé à la menace russe de manière plus directe, nous constatons ainsi que les Etats européens situés au Nord et à l'Est ont accru significativement leur dépense de défense¹⁴⁴. À cet égard, la représentante permanente des Etats-Unis à l'OTAN a reconnu en juillet 2018 que « *Tous nos alliés augmentent leurs dépenses de défense* », soulignant « *la plus grande augmentation depuis la fin de la guerre froide* ».

¹⁴¹ Béraud-Sudreau, L., & Giegerich, B. (2018). NATO defence spending and European threat perceptions. *Survival*, 60(4), p. 53-54.

¹⁴² National Security Strategy of the United States of America (Décembre 2017). p. 47.

¹⁴³ Béraud-Sudreau, L., & Giegerich, B. (2018). *op. cit.* p. 56.

¹⁴⁴ Ibid. p. 70.

De tout quoi, force est de constater que l'attitude des Etats-Unis en matière de sécurité et défense correspond relativement bien à la stratégie de l'offshore balancing théorisée par Mearsheimer et Walt. Si les Etats-Unis n'adoptent pas l'offshore balancing *stricto sensu*, Donald Trump poursuit néanmoins le processus de transition progressive des Etats-Unis de la prépondérance (gendarme du monde) vers le statut de « offshore balancer ». En effet, la position exprimée par Mearsheimer et Walt illustre clairement ce processus de transition : « *Today, allies routinely free-ride on American protection, a problem that has grown since the Cold War ended. (...) In Europe, the United States should end its military presence and turn NATO over to the Europeans. There is no good reason to keep U.S. forces in Europe, as no country there had the capability to dominate that region.* »¹⁴⁵

3.1.4. Le 45^{ème} président des Etats-Unis : profil personnel et politique

Comme nous l'avons démontré, les déclarations hostiles de Donald Trump vis-à-vis de l'OTAN s'inscrivent dans une dynamique plus ancienne qui s'est traduite par une évolution du regard que portent les Américains sur le continent européen. Si la politique menée sous cette administration ne représente pas une totale discontinuité dans la politique étrangère américaine, force est de constater que la forme selon laquelle elle se présente au monde est radicalement différente. En effet, il semble que la personnalité de Donald Trump joue un rôle crucial dans la perception européenne (mais également mondiale) des Américains. Nous profitons de la présente partie pour dresser le portrait psychologique du président américain dont les frasques occultent très souvent le fond de sa politique. En effet, si les critiques américaines à l'encontre du défaut de financement de l'OTAN par les Européens n'ont jamais été portées en actions concrètes, il serait naïf, dans le chef des Européens, de se complaire de cette confortable situation.

Comme énoncé par Kristian L. Nielsen, divers arguments peuvent être avancés pour s'en assurer, et ceux-ci sont inhérents à la personnalité de Donald Trump. Ainsi, peut-on citer son tempérament impulsif correspondant à la stratégie réaliste,

¹⁴⁵ Mearsheimer, J. J.; Walt, S. M. (2016). The case for offshore balancing- superior u.s. grand strategy. Foreign Affairs, 95(4). p. 74, 82.

isolationniste et nationaliste des adeptes du « Jacksonisme ». Les diverses critiques et scandales qui ont rythmés sa campagne et sa présidence ont suscité de l'inquiétude dans le chef des Européens quant à la préservation des alliances et institutions multilatérales établies par les Etats-Unis après la Seconde Guerre mondiale¹⁴⁶. Se départant de la conception wilsonienne, selon laquelle le rôle des Etats-Unis est d'installer et de promouvoir un « ordre mondial libéral », perçu comme un intérêt national vital pour les Américains¹⁴⁷, Donald Trump possède une vision transactionnelle et managériale de la politique dans laquelle, en outre, les intérêts économiques priment sur la promotion de valeurs telle que la démocratie. Donald Trump a répondu à la volonté des 57% des Américains d'en finir avec l'interventionnisme des précédentes administrations¹⁴⁸. Le Jacksonisme, dominant avant le deuxième conflit mondial, est revenu en force au cours des dernières décennies. À cet égard, Trump entend s'assurer de la sécurité et de la prospérité économique des Américains et cesser de promouvoir l'exceptionnalisme américain¹⁴⁹.

La prise de décision : un style inédit.

Outre les éléments biographiques permettant de mieux comprendre les valeurs et l'attitude du président des Etats-Unis, est-il utile de s'intéresser au profil psychologique dressé par le professeur Dan P. McAdams, titulaire d'un doctorat de l'université de Harvard et directeur du département de psychologie à la Northwestern University¹⁵⁰, afin de cerner le style décisionnel du président. Ce dernier se base sur une méthode scientifique développée par Lewis R. Goldberg, appelée le « Big Five ». Ce modèle dresse le profil psychologique des individus en fonction de cinq facteurs : l'extraversion, le neuroticisme, la conscienciosité, l'agréabilité et l'ouverture¹⁵¹. À cet égard, notons que les psychologues Steven J. Rubenzer et Thomas R. Faschingbauer ont appliqué ce modèle à tous les présidents des Etats-Unis¹⁵². Il résulte de cette analyse que le profil de Donald Trump marque, premièrement, un degré d'extraversion au-delà

¹⁴⁶ Nielsen, K. (2017). *op. cit.* p. 71.

¹⁴⁷ Mead, W. R. (2017). The Jacksonian revolt- American populism and the liberal order. *Foreign Aff.*, 96, p. 2.

¹⁴⁸ Nielsen, K. (2017). *op. cit.* p. 71. doi-10.3917/eufor.382.0063.

¹⁴⁹ Mead, W. R. (2017). *op. cit.* p. 3-4.

¹⁵⁰ McAdams, D. P. (2016). *op. cit.*

¹⁵¹ Goldberg, L. R. (1990). An alternative "description of personality": the big-five factor structure. *Journal of personality and social psychology*, 59(6), 1216.

¹⁵² Cf. Rubenzer, S. J., & Faschingbauer, T. R. (2005). *Personality, character, and leadership in the White House: Psychologists assess the presidents*. Dulles, Va. : Potomac. 432p.

de la moyenne. Ce président se plaît à incarner son rôle de manière exubérante et socialement dominatrice à la manière de George W. Bush ou de Bill Clinton. En outre, cette facette se marque par une forme d'hyperactivité et un sommeil très faible. Les personnes présentant ce trait de caractère recherchent constamment la reconnaissance pour le travail accompli se concentrant sur le processus plutôt que le but à atteindre. Deuxièmement, Trump manifeste un degré d'agréabilité extrêmement peu élevé. À cet égard, l'actuel président se place devant Richard Nixon en termes de relations sociales désagréables et d'attitude qualifiée d'arrogante, impolie et manquant d'empathie. Il s'agit d'une caractéristique qui ne cadre pas avec la perspective d'une campagne présidentielle victorieuse. Par ailleurs, Donald Trump présente un degré d'ouverture relativement élevé, se distinguant par exemple de George W. Bush. Ces trois caractéristiques psychologiques (extraversion, agréabilité et ouverture) correspondent à un style décisionnel marqué par une tendance élevée à la prise de risque ainsi que par une réflexion plus longue précédant toute décision. Donald Trump est perçu comme moins idéologiquement orienté que ses prédécesseurs (conservatisme/libéralisme). Il en résulte une inclination élevée à prendre des positions différentes lors de négociations. McAdams opère une comparaison entre l'administration Trump et l'administration Nixon, toutes deux caractérisées par une forme de *realpolitik*. Le manque d'empathie, la rationalité et le pragmatisme constitueraient un avantage, en ceci qu'ils attribueraient une position de force au président lors de négociations internationales. Donald Trump affiche une préférence pour les négociations bilatérales. Il sera utile, concernant les autres « fractures » analysées ci-après, d'interpréter les décisions du président vis-à-vis de l'Europe à la lumière de ces informations-ci.

3.2. LA FRACTURE COMMERCIALE

3.2.1. Le poids économique respectif de l'Union européenne et des Etats-Unis

La création de la Communauté Européenne en 1958 sonne la fin de l'hégémonie économique des Etats-Unis dans le monde et fit de l'Europe une puissance commerciale tant en termes de pouvoir de marché que de pouvoir de négociation. L'Union européenne tire sa puissance tant de la taille de son marché intérieur que de la part du commerce mondial qu'elle détient. Depuis l'élargissement de 2004, l'organisation internationale s'est élevée au rang de plus grand bloc commercial du monde. L'attractivité du marché européen a encouragé un grand nombre de pays membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) tant à chercher à conclure des accords commerciaux avec l'UE qu'à s'adapter aux normes développées sur le Vieux Continent.

À cet égard, l'essentiel de l'action de l'Union européenne consiste en une application conjointe des concepts de « libéralisme réglementaire » et de « libéralisme commercial », développés par Keohane et Nye. En effet, le commerce international représente le cœur de la puissance de l'UE. En outre, comparativement, cette organisation internationale entretient une relation vis-à-vis du « pouvoir » très différente des Etats-Unis. En effet, l'UE se conçoit avant tout comme un pouvoir civil et un pouvoir normatif notamment dans le domaine commercial. D'aucuns ont remarqué que l'Union européenne profite de plus en plus de cette position de force pour diffuser ses valeurs et se positionner en tant qu'alternative commerciale, notamment aux Etats-Unis.¹⁵³ Si la guerre froide a encouragé les Etats-Unis et l'Union européenne à développer des relations commerciales intenses destinées à contrer l'ennemi commun soviétique, l'après-Guerre froide a ouvert une période de rivalité. À cet égard, l'UE a agi en tant que « institutional power »¹⁵⁴. Jouant de l'influence des normes et procédures en vigueur en son sein, la Commission européenne a agi en tant que

¹⁵³ Meunier, S., & Nicolaïdis, K. (2005). The European Union as a trade power. *International relations and the European Union*, 12. p. 3-5 ; Meunier, S., & Nicolaïdis, K. (2006). The European Union as a conflicted trade power. *Journal of European Public Policy*, 13(6). p. 906-908.

¹⁵⁴ Barnett, M., & Duvall, R. (2005). Power in international politics. *International organization*, 59(1). p. 51-52.

négociateur unique au nom des Etats membres, assurant ainsi une unité optimale dans les pourparlers commerciaux.

Afin d'apprécier l'importance de la relation commerciale transatlantique, procédons à une analyse chiffrée des relations commerciales transatlantiques au cours du mandat de Donald Trump. Le commerce de biens et services entre l'Union européenne et les Etats-Unis affiche, selon les informations fournies par le site gouvernemental américain « Office of the United States Trade Representative », un total de 1,3 billions de dollars en 2018¹⁵⁵. Selon les données relatives au commerce de biens fournies par la Commission européenne, la valeur des exportations de l'Union européenne vers les Etats-Unis n'a cessé de croître, passant de 308 milliards d'euros en 2016 à 384 milliards en 2019. Les Etats-Unis constituent ainsi le premier partenaire commercial de l'UE en ce qui concerne ses exportations de biens, devant la Grande-Bretagne, la Chine et la Suisse. Les importations européennes en provenance des Etats-Unis affichent également une augmentation, passant de 195 milliards d'euros à 231 milliards au cours de la même période. Les Etats-Unis constituent ainsi le deuxième partenaire commercial de l'UE en matière d'importations de biens, derrière la Chine. En matière de commerce de biens, la balance des paiements européenne vis-à-vis du voisin américain, quant à elle, affiche un excédent ayant varié au cours du mandat de Donald Trump entre 113 et 152 milliards d'euros¹⁵⁶. Les Etats-Unis, quant à eux, ont affiché un déficit commercial relatif aux biens qui s'est creusé de 2016 à 2019, passant de 146 milliards de dollars à 177 milliards. Loin de constituer une spécificité du mandat de Donald Trump, selon les données fournies par le United States Census Bureau, s'étalant de 1997 à 2020, les Etats-Unis affichent des importations de biens européens constamment supérieures à leurs exportations, celles-ci s'élevant à 269 milliards de dollars en 2016 contre 337 milliards en 2019. De façon similaire, les importations de biens sont passées, au cours de la même période, de 416 milliards à 514 milliards.¹⁵⁷ Si les Etats-Unis affichent un déficit commercial en matière de biens, notons qu'il n'en

¹⁵⁵ Office of the United States Trade Representative. (2020). European Union. (Executive Office of the President). En ligne <https://ustr.gov/countries-regions/europe-middle-east/europe/european-union>

¹⁵⁶ European Commission. (2020). European Union, Trade in goods with USA. Directorate General for Trade. p. 3, 9. En ligne https://webgate.ec.europa.eu/isdb_results/factsheets/country/details_usa_en.pdf

¹⁵⁷ United States Census Bureau. Trade in Goods with European Union. En ligne <https://www.census.gov/foreign-trade/balance/c0003.html#2018>

va pas de même en matière de services pour lesquels les Américains affichent un excédent de 60 milliards de dollars en 2018 vis-à-vis des Européens¹⁵⁸.

3.2.2. Interruption du Partenariat transatlantique pour le commerce et l'investissement

Il n'en demeure que, malgré l'importance attribuée par les économistes au libéralisme commercial et les bénéfices liés à l'absence de mesures protectionnistes défendues par l'école libérale, en dépit des critiques d'économistes tels que Joseph Gagnon selon lesquelles la balance commerciale d'un pays ne constitue pas un indicateur de sa mauvaise santé économique par rapport à ses voisins¹⁵⁹, la réduction de ce déficit commercial a été érigée en tant que priorité par l'administration Trump depuis son entrée en fonction en janvier 2017. Le gouvernement américain a ainsi envisagé diverses options tel qu'un potentiel retrait du Partenariat Transpacifique (PTP), une renégociation de l'Accord de Libre Echange Nord-Américain (ALENA), une réforme de l'OMC ou encore l'instauration de droits de douane sur les importations de panneaux solaires et de machines à laver, parfaite illustration au niveau commercial de l'aversion du président américain vis-à-vis des politiques multilatérales négociées jusqu'alors. Ceci étant, la première année de Donald Trump à la Maison Blanche, marquée par cette distanciation vis-à-vis des méthodes libérales, se solde par un accroissement du déficit commercial américain de 12% par rapport à l'année précédente.¹⁶⁰ Cet accroissement du déficit commercial américain s'explique par l'absence de mesures significatives en la matière prises par l'administration Trump durant l'année 2017. À cet égard, les Etats-Unis se sont contentés de se retirer officiellement du PTP et d'interrompre les négociations commerciales avec l'Union européenne concernant le Partenariat transatlantique pour le commerce et l'investissement (TTIP), négocié par l'administration Obama¹⁶¹ comme un moyen pour

¹⁵⁸ Office of the United States Trade Representative. (2020). European Union. (Executive Office of the President). En ligne <https://ustr.gov/countries-regions/europe-middle-east/europe/european-union>

¹⁵⁹ Joseph Gagnon : « si [Trump] a vraiment à cœur de le réduire, il devrait plutôt augmenter les impôts ou couper dans les dépenses. Donald Trump prend cet objectif très au sérieux mais il ne semble pas vraiment comprendre comment tout cela fonctionne. », citation issue de La Revue Internationale, « Etats-Unis : le déficit commercial le plus élevé depuis 9 ans », le 8 février 2018. En ligne <https://www.revue-internationale.com/2018/02/etats-unis-le-deficit-commercial-le-plus-eleve-depuis-9-ans/>

¹⁶⁰ De Vergès, M. Les Etats-Unis de Donald Trump enregistrent leur plus gros déficit commercial depuis 2008. Le Monde. Le 8 février 2018. En ligne https://www.lemonde.fr/economie/article/2018/02/07/les-etats-unis-de-donald-trump-enregistrent-leur-plus-gros-deficit-commercial-depuis-2008_5253328_3234.html

¹⁶¹ Viani, F. (2019). The latest protectionist trade trends and their impact on the European Union. Banco de Espana Article. p. 1.

l'Union européenne et les Etats-Unis de concurrencer la montée en puissance de la Chine en pesant sur la définition des normes internationales¹⁶². Après de longues négociations entre la Commission européenne et l'administration Obama depuis 2013, cet ambitieux partenariat poursuivait l'objectif d'ouvrir le marché américain aux entreprises européennes. En avril 2016, Barack Obama et Angela Merkel avaient réitéré leur soutien à cet accord de libre-échange. Malgré les déclarations de la Commission indiquant des progrès constants et l'entrée dans une « phase cruciale » de négociations à l'été 2016, la combinaison de trois facteurs rendirent les perspectives d'un accord très incertain, à savoir l'opposition française lors des négociations, la décision britannique de sortir de l'Union européenne et, enfin, les virulentes critiques du candidat à la présidence américaine, Donald Trump, envers les traités commerciaux de libre-échange¹⁶³.

Durant sa campagne électorale, ce dernier a accusé une vingtaine de traités de libre-échange, conclus par son pays depuis plus de trente ans, de précipiter le déclin économique des Etats-Unis. Ces accords tueraient l'emploi industriel américain, raison pour laquelle il a menacé de sanctionner de façon unilatérale les Etats qui refuseraient leur renégociation et évoqué l'instauration de mesures protectionnistes, au travers de probables taxes sur les importations mexicaines et chinoises¹⁶⁴. Notons que l'élection d'Hillary Clinton ne suscitait pas davantage d'espoir dans le chef des Européens vis-à-vis du TTIP. En effet, la candidate démocrate a adopté une position similaire à son rival, déclarant qu'elle mettrait un terme au PTP. Le TTIP, quant à lui, n'a même pas fait l'objet de discussion durant la campagne américaine. D'aucuns ont lié son sort à celui du PTP, considérant que l'abandon du PTP sonnerait la fin définitive de tout espoir quant à un traité de libre-échange transatlantique¹⁶⁵. La décision du Conseil de l'Union européenne adressée à la Commission européenne le 9 avril 2019¹⁶⁶ a

¹⁶² Nodé-Langlois, F. (2016). François Hollande donne le coup de grâce au traité transatlantique. Le Figaro. Le 31 août 2016. En ligne <https://www.lefigaro.fr/conjoncture/2016/08/30/20002-20160830ARTFIG00323-francois-hollande-donne-le-coup-de-grace-au-traite-transatlantique.php>

¹⁶³ Poullenne, S. L'accord commercial transatlantique a du plomb dans l'aile. L'AGEFI. Le 30 août 2016. En ligne <https://www.agefi.fr/asset-management/actualites/quotidien/20160830/l-accord-commercial-transatlantique-a-plomb-dans-l-197400>

¹⁶⁴ Dugua, P-Y. (2016). Trump et Clinton rivalisent d'hostilité envers les accords de libre-échange. Le Figaro. Le 25 octobre 2016. <https://www.lefigaro.fr/conjoncture/2016/10/24/20002-20161024ARTFIG00328-trump-et-clinton-rivalisent-d-hostilite-envers-les-accords-de-libre-echange.php>

¹⁶⁵ Dugua, P-Y. (2016). Clinton et Trump dans la surenchère contre les traités de libre-échange. Le Figaro. Le 29 août 2016. <https://www.lefigaro.fr/conjoncture/2016/08/29/20002-20160829ARTFIG00255-clinton-et-trump-dans-la-surenchere-contre-les-traites-de-libre-echange.php>

¹⁶⁶ Council of the European Union. (2019). <https://www.consilium.europa.eu/media/39180/st06052-en19.pdf>

définitivement mis fin aux négociations dudit traité, énonçant que « *les directives de négociation du partenariat transatlantique pour le commerce et l'investissement doivent être considérées comme obsolètes et non pertinentes* ». Parmi les justifications invoquées, le Conseil énonce premièrement l'intention de Washington de se retirer du Traité de Paris sur le climat, que « *l'Union cherche à négocier des accords de libre-échange approfondis et complets uniquement avec les parties à cet accord* ». Le Conseil a, en outre, justifié sa décision par les difficultés insurmontables, rencontrées lors du processus de négociation, à faire concilier les priorités américaines et européennes. Il convient, selon l'UE, de « *rechercher avec les États-Unis un accord plus limité couvrant l'élimination des droits de douane sur les seuls produits industriels, à l'exclusion des produits agricoles* ». En conséquence, l'Union, par le biais du Conseil de l'UE a autorisé la Commission à engager des négociations en ce sens.

3.2.3. Taxes sur l'acier et l'aluminium

S'inscrivant clairement dans l'approche défendue par les adeptes de l'école réaliste classique en relations internationales, Donald Trump s'est par ailleurs attelé à maximiser sa puissance et ses intérêts nationaux au travers de mesures préemptives destinées à répondre à une perception d'insécurité économique, accroissant ainsi l'insécurité d'une autre entité : l'Union européenne. En effet, sur l'initiative de Wilbur Ross, Secrétaire américain au Commerce sous l'administration Trump depuis le 28 février 2017, et suite à la signature par Donald Trump d'un mémorandum présidentiel l'y autorisant, une enquête gouvernementale a été lancée le 19 avril 2017, ceci afin de déterminer dans quelle mesure les importations américaines d'acier et d'aluminium constituaient une menace pour la sécurité nationale¹⁶⁷. Le rapport final, publié le 11 janvier 2018, est arrivé à la conclusion que « *[...] the displacement of domestic steel by excessive imports and the consequent adverse impact of those quantities of steel imports on the economic welfare of the domestic steel industry, along with the circumstance of global excess capacity in steel, are "weakening our internal economy" and therefore "threaten to impair" the national security as defined in Section 232.* »¹⁶⁸. À cet égard, le président et le Secrétaire américain au Commerce se basent sur le

¹⁶⁷ U.S. Department of Commerce. (2018). The effect of imported steel on the national security. p. 18. https://www.commerce.gov/sites/default/files/the_effect_of_imports_of_steel_on_the_national_security_-_with_redactions_-_20180111.pdf

¹⁶⁸ Ibid. p. 55.

chapitre 4 section 232 du « Trade Expansion Act » de 1962 : « *If [...] the Director [of the Office of Emergency Planning] is of the opinion that the said article is being imported into the United States in such quantities or under such circumstances as to threaten to impair the national security, he shall promptly so advise the President* »¹⁶⁹. Une deuxième enquête gouvernementale fut initiée le 26 avril 2017, toujours sur l'initiative de Wilbur Ross, ceci afin d'évaluer, en parallèle, les conséquences sécuritaires des importations américaines d'aluminium¹⁷⁰. Les conclusions de la seconde étude font échos à la première¹⁷¹. En conséquence, conformément aux recommandations des deux études¹⁷², Donald Trump a annoncé le 1^{er} mars 2018 l'instauration de droits de douane sur les importations d'acier et d'aluminium, respectivement fixés à 25 et 10 pour cent, et ce malgré les réticences exprimées par diverses entreprises multinationales, de gouvernements étrangers ainsi que du Pentagon¹⁷³.

Le président de la Commission européenne, Jean-Claude Juncker, fit une déclaration le même jour, énonçant « *Nous regrettons vivement cette mesure, qui semble représenter une intervention flagrante visant à protéger l'industrie intérieure américaine qui ne se fonde sur aucune justification de sécurité nationale* ». La Commissaire européenne au Commerce, Cecilia Malmström, exprima l'intention de l'Union européenne de procéder à des consultations en vue du règlement de ce différend commercial¹⁷⁴. Tout en affichant une attitude encline au dialogue, la Commission entend réagir de façon ferme et proportionnelle afin de protéger les milliers de jobs européens ainsi mis en danger, dans le respect total des normes internationales et de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). « *Le protectionnisme n'est pas la réponse. Il ne l'est jamais.* », a indiqué la Commissaire le

¹⁶⁹ Trade Expansion Act. (1962). p. 877. En ligne <https://www.govinfo.gov/content/pkg/STATUTE-76/pdf/STATUTE-76-Pg872.pdf>

¹⁷⁰ U.S. Department of Commerce. (2018). The effect of imports of aluminium on the national security. January 18, 2018. p. 18. https://www.commerce.gov/sites/default/files/the_effect_of_imports_of_steel_on_the_national_security_-_with_redactions_-_20180111.pdf

¹⁷¹ Ibid. p. 104.

¹⁷² U.S. Department of Commerce. (2018). The effect of imported steel on the national security. January 11, 2018. p. 59-60. https://www.commerce.gov/sites/default/files/the_effect_of_imports_of_steel_on_the_national_security_-_with_redactions_-_20180111.pdf ¹⁷² ; U.S. Department of Commerce. (2018). The effect of imports of aluminium on the national security. January 18, 2018. p. 108. https://www.commerce.gov/sites/default/files/the_effect_of_imports_of_steel_on_the_national_security_-_with_redactions_-_20180111.pdf

¹⁷³ Swanson, A. (2018). Trump to Impose Sweeping Steel and Aluminum Tariffs. The New York Times. March 1st, 2018 ;

¹⁷⁴ European Commission. (2018a). European Commission responds to the US restrictions on steel and aluminium affecting the EU. Directorate-General for Trade. 1 March 2018. <http://trade.ec.europa.eu/doclib/press/index.cfm?id=1805>

7 mars 2018¹⁷⁵. Suite à l'échec des négociations ayant eu lieu en avril 2018 entre l'UE et les Etats-Unis, la présentation d'un plan de rétorsion en trois étapes, en séance plénière du Parlement européen le 14 mars 2018¹⁷⁶, a fait l'objet d'une publication au Journal officiel de l'Union européenne le 16 mai 2018. L'article 2 de ce règlement prévoit premièrement une imposition de droits de douane sur une série de produits à hauteur de 25%, et ce à partir du 20 juin 2018. Deuxièmement, à compter du 23 mars 2021, l'UE entend procéder à une seconde imposition de droits de douane sur une nouvelle série de produits à hauteur de 10%, 25%, 35% ou 50%. Ce règlement, aux mesures dites « *proportionnelles [...] et non excessives* », s'appliquera jusqu'à la cessation des mesures américaines.¹⁷⁷ En juin 2018, l'exemption accordée par Donald Trump à l'Union européenne (ainsi qu'au Canada et au Mexique) est arrivée à son terme, engendrant l'application des mesures européennes de rétorsion¹⁷⁸.

Nonobstant les tensions commerciales exposées ci-dessus, les Etats-Unis et l'UE ont collaboré durant l'année 2018 en vue de conclure un accord de libre-échange. Rappelons que le TTIP ne sera abandonné que le 9 avril 2019. Entre-temps, un accord signé en juillet 2018 a permis aux deux puissances de faire une trêve dans leur guerre commerciale. L'objectif poursuivi étant d'aboutir à une suppression de deux instruments protectionnistes : les barrières tarifaires et non-tarifaires, d'une part, les subsides alloués aux entreprises produisant des marchandises industrielles, à l'exception du secteur automobile, d'autre part.¹⁷⁹ À cet égard, une déclaration conjointe a été signée à Washington par Donald Trump et Jean-Claude Juncker le 25 juillet 2018¹⁸⁰. À la suite de quoi un groupe de travail américano-européen dirigé par Cecilia Malmström et Robert Lighthizer fut constitué et permit aux deux parties de se consulter à quatre reprises¹⁸¹.

¹⁷⁵ European Commission. (2018b). European Commission outlines EU plan to counter US trade restrictions on steel and aluminium. Directorate-General for Trade. <http://trade.ec.europa.eu/doclib/press/index.cfm?id=1809>

¹⁷⁶ European Commission. (2018c). Statements by Vice-president Katainen and Commissioner Malmström at the European Parliament on US decision to impose tariffs on steel and aluminium. Directorate-General for Trade. 14 March 2018. https://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2018/march/tradoc_156640.pdf

¹⁷⁷ Journal officiel de l'Union européenne. (2018). Règlement d'exécution (UE) 2018/724 de la Commission. <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32018R0724&from=EN>

¹⁷⁸ Viani, F. (2019). *op. cit.* p. 1.

¹⁷⁹ Ibid.

¹⁸⁰ European Commission. (2018d). Joint U.S.-EU Statement following President Juncker's visit to the White House. https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/STATEMENT_18_4687

¹⁸¹ European Commission. (2019a). EU-U.S. Trade Talks : European Commission presents draft negotiating mandates. Directorate-General for Trade. <http://trade.ec.europa.eu/doclib/press/index.cfm?id=1971>

Le 18 janvier 2019, la Commission européenne a publié, à destination du Conseil de l'UE, deux projets de directives en vue d'initier des négociations bilatérales avec les Etats-Unis, l'une concernant la suppression des barrières tarifaires, l'autre les barrières non-tarifaires¹⁸². Depuis le 9 avril 2019, date correspondant à la délivrance, par le Conseil de l'UE, d'un mandat autorisant la Commission à engager les négociations avec les Etats-Unis, les négociations n'ont abouti qu'à de faibles avancées dans le domaine des barrières non-tarifaires. Les ambitions des Etats-Unis étant jugées démesurées par l'Union européenne, qui, au contraire des Etats-Unis, ne souhaite pas inclure dans l'accord de libre-échange les produits agricoles. À cet égard, le sujet est particulièrement sensible pour la France qui a voté contre l'ouverture de ces négociations le 9 avril 2019. En effet, l'addition de l'agriculture dans l'accord de libre-échange, considérée comme un secteur économique crucial pour les Français, porterait atteinte à leur sécurité nationale. Autre pays réfractaire à cette ouverture, la Belgique s'est abstenue de voter en faveur des négociations¹⁸³. Nous constatons aisément que l'attitude de l'Europe est également déterminée par des considérations de sécurité nationale justifiant ainsi la préservation de mécanismes protectionnistes sur son territoire, conformément à la définition fournie par Guillochon.

3.2.4. Secteur automobile

La pacification des relations commerciales transatlantiques est arrivée à son terme le 17 mai 2019 suite à la proclamation de Donald Trump relative à la menace sécuritaire posée par les importations américaines dans le secteur automobile telle qu'exposée dans une enquête du Secrétaire américain au Commerce réalisée du 23 mai 2018 au 17 février 2019. Ce rapport n'a pas été rendu public. Sur cette base, Donald Trump a enjoint son Secrétaire au Commerce d'initier la renégociation d'accords conclus avec, entre autres, le Japon et l'Union européenne. La part du marché américain occupée par des constructeurs automobiles locaux est, selon le communiqué du président, passée de 67 pour cent à 22 pour cent entre 1985 et 2017. En outre, les

¹⁸² European Commission. (2019b). Directives for the negotiation of an agreement with the United States of America on the elimination of tariffs for industrial goods. COM(2019)16 final. https://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2019/january/tradoc_157630.pdf ; European Commission. (2019a). Directives for the negotiation of an agreement with the United States of America on conformity assessment. COM(2019)15 final. https://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2019/january/tradoc_157629.pdf

¹⁸³ Lange, B. (2019). EU-US trade talks on an agreement on industrial goods and conformity assessment. <https://www.europarl.europa.eu/legislative-train/theme-a-balanced-and-progressive-trade-policy-to-harness-globalisation/file-eu-us-trade-talks>

mesures protectrices adoptées par l'Union européenne ou le Japon empêcheraient les producteurs américains d'investir suffisamment dans la recherche et le développement, impactant négativement le développement de technologies indispensables à la défense du territoire national.¹⁸⁴ Inversement, selon un rapport du « Congressional Research Service », l'imposition de droits de douane, comme mesures punitives en cas de refus de renégociation d'accords commerciaux, impacterait négativement le PIB américain, les investissements en raison de l'incertitude créée, ainsi que les prix moyens pratiqués dans le secteur automobile (impactant à leur tour le niveau de consommation des citoyens américains)¹⁸⁵.

L'UE n'a pas manqué de réitérer son opposition à la politique de l'administration Trump et de rappeler l'importance du droit international, fondement de l'approche libérale, en énonçant durant la tenue de l'enquête américaine un « *manque de légitimité, de fondement factuel* » et une violation des « *règles du commerce international* », rappelant également que « *l'industrie automobile américaine est en bonne santé, ayant régulièrement augmenté sa production nationale au cours des dix dernières années. L'imposition de mesures restrictives compromettrait les tendances positives actuelles du secteur automobile et des pièces automobiles aux États-Unis et aurait un impact négatif sur le PIB américain pouvant atteindre 13-14 milliards de dollars* »¹⁸⁶. La politique de Trump vis-à-vis du marché automobile s'inscrit dans les négociations engagées en avril 2019. La volonté de l'administration Trump d'inclure dans les négociations commerciales des considérations relatives aux secteurs de l'agriculture et de l'automobile, au contraire de l'UE, empêche tout accord et aucune avancée n'est à noter à ce jour.¹⁸⁷ Au contraire, malgré l'évocation de réunions de suivi qui devraient avoir lieu dans les prochaines semaines dans le cadre

¹⁸⁴ Trump, D. (2019). Adjusting Imports of Automobiles and Automobile Parts Into the United States. May 17, 2019. <https://www.whitehouse.gov/presidential-actions/adjusting-imports-automobiles-automobile-parts-united-states/> ; Federal Register. (2018). Notice of Request for Public Comments and Public Hearing on Section 232 National Security Investigation of Imports of Automobiles, Including Cars, SUVs, Vans and Light Trucks, and Automotive Parts. U.S. Department of commerce. Vol. 83, n°104. Wednesday, May 30, 2018. <https://www.govinfo.gov/content/pkg/FR-2018-05-30/pdf/2018-11708.pdf>

¹⁸⁵ Fefer, F. R. (Coordinator). (2020). Section 232 Auto Investigation. Congressional Research Service. <https://fas.org/sgp/crs/misc/IF10971.pdf>

¹⁸⁶ Commission européenne. (2018). EU comments on US section 232 Cars investigation. Le 8 juillet 2018. <http://trade.ec.europa.eu/doclib/press/index.cfm?id=1878> ; European Union delegation to the United States of America. Comments by the European Union to the bureau of industry and security, office of technology evaluation, u.s. department of commerce. Request for comments: section 232 national security investigation of imports of automobiles, including cars, suvs, vans and light trucks, and automotive parts. June 29th, 2018. https://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2018/july/tradoc_157068.pdf

¹⁸⁷ Gantz, D. A. (2020). Freer Trade Between the United States and the European Union?. Arizona Legal Studies Discussion Paper No. 20-12. p. 13-15.

des négociations commerciales transatlantiques, les tensions sont toujours bien présentes. En effet, Donald Trump a réitéré, dans la nuit du 23 au 24 juin 2020, ses menaces taxatoires visant les importations américaines de produits européens en procédant à l’allongement de la liste de biens qui pourraient faire l’objet de lourdes taxes dans le cas où les négociations commerciales transatlantiques se révéleraient définitivement infructueuses.¹⁸⁸

3.2.5. Une politique à mille lieux de ses prédécesseurs

Les guerres commerciales, correspondant à la politique protectionniste de Donald Trump annoncée durant sa campagne électorale, démontrent clairement que ce président est un fervent détracteur du multilatéralisme. Or, ce concept mis en place au lendemain de la Seconde Guerre mondiale visait justement à prévenir de tels phénomènes. À cet égard, Donald Trump se distingue radicalement des administrations Clinton, Bush Jr. et Obama, en ceci que l’exécutif a, non seulement cessé de contenir les penchants protectionnistes traditionnels du Congrès américain, mais est devenu un protagoniste majeur de la lutte contre le multilatéralisme, usant sans modération de menaces tarifaires pour infléchir la position des autres acteurs sur la scène internationale dans le sens des intérêts américains. Conforme à la position défendue et promue par les partisans de l’offshore balancing, la politique économique internationale mercantiliste menée par les Etats-Unis pour maximiser leur puissance au niveau domestique et mondial bouleverse les normes internationales en vigueur depuis plus de septante ans. À cet égard, notons qu’aucun président américain n’avait eu recours à l’article 302 du Trade Act de 1974 depuis seize ans¹⁸⁹. En outre, les États-Unis n’ont pas déclenché de mesures protectionnistes au titre de la loi sur la sécurité nationale de 1962 depuis 1986 sous le mandat du président Ronald Reagan¹⁹⁰.

¹⁸⁸ Le Soir. « Les Etats-Unis menacent l’Union européenne de taxes punitives supplémentaires », le 24 juin 2020. <https://www.lesoir.be/309346/article/2020-06-24/les-etats-unis-menacent-lunion-europeenne-de-taxes-punitives-supplementaires>

¹⁸⁹ Siroën, J. M. (2018). Les guerres commerciales de Trump : haro sur le multilatéralisme. *Politique étrangère*, (4), p. 97.

¹⁹⁰ Brown, C. (2018). Trump has announced massive aluminium and steel tariffs. Here are 5 things you need to know. The Washington Post. March 1, 2018. <https://www.washingtonpost.com/news/monkey-cage/wp/2018/03/01/trump-has-announced-massive-aluminum-and-steel-tariffs-here-are-5-things-you-need-to-know/>

3.3. LA FRACTURE DIPLOMATIQUE (ET IDEOLOGIQUE)

3.3.1. Trump et l'accord sur le nucléaire iranien

Cette troisième problématique transatlantique constitue un cas d'étude intéressant, en ceci qu'il illustre clairement le fossé qui sépare l'UE de l'Amérique de Donald Trump, soit la confrontation entre l'approche réaliste et l'approche libérale en relations internationales. Aboutissement de trois années de négociations entre les Etats-Unis, l'Union européenne, la Russie, la Chine et l'Iran entre 2012 et 2015, l'accord sur le nucléaire iranien, formellement intitulé « Joint Comprehensive Plan of Action » (JCPOA), poursuit comme objectif la limitation des activités nucléaires iraniennes à des fins strictement pacifiques et civiles en échange de la levée de sanctions imposées, d'une part, par la résolution 1696¹⁹¹ du Conseil de Sécurité des Nations Unies adoptée le 31 juillet 2006 en raison du danger posé à l'époque par le programme nucléaire iranien, et, d'autre part, par l'UE et les Etats-Unis de manière individuelle aux mêmes motifs¹⁹².

Situé à mi-chemin entre tensions diplomatiques et tensions économiques, le retrait des Etats-Unis de cet accord et la ré-imposition de sanctions économiques à l'égard du régime, en date du 8 mai 2018, a provoqué de vives tensions vis-à-vis des alliés européens. L'importance de ces tensions a été soulignée par Pascale Lamy, ancien directeur de l'OMC en estimant que « *il s'agit de la première vraie fracture politique transatlantique depuis 1956.* »¹⁹³ Justifiant cette action par des motifs de sécurité nationale propre à la vision réaliste adoptée depuis le début de son mandat, Donald Trump, fidèle à sa logique transactionnelle, a mis l'accent sur les faiblesses du JCPOA, en ceci que les contre-parties à la levée des sanctions sont jugées trop limitées. La Maison Blanche reproche à l'accord d'avoir permis à l'Iran de « continuer à financer le terrorisme au travers de proxies comme le Hezbollah ou le Hamas » grâce à l'accès que lui offre l'accord au système financier international, de n'avoir pas intégré la problématique du programme de missiles ballistiques iranien ainsi que de n'avoir pas

¹⁹¹ United Nations. (2006). Resolution 1696. Security Council. <http://unscr.com/en/resolutions/doc/1696>

¹⁹² Martellini, M., & Zucchetti, M. (2016). The Iranian Nuclear Agreement: A Scientifically Reliable, Transactional and Verifiable Joint Comprehensive Plan of Action. In Nuclear Non-Proliferation in International Law. Volume III. TMC Asser Press, The Hague. p. 476-477.

¹⁹³ Bayart, B. & Cheyvialle, A. (2018). L'Europe doit affirmer sa souveraineté. Le Figaro. Le 26 mai 2018. <https://www.lefigaro.fr/societes/2018/05/25/20005-20180525ARTFIG00283-pascal-lamy-l-europe-doit-affirmer-sa-souverainete.php>

mis en place un système de contrôle et de vérification de l'arsenal nucléaire iranien suffisamment solide. Par ailleurs, l'administration américaine a également dénoncé la mauvaise foi des Iraniens. Selon les services de renseignement israéliens, ceux-ci n'auraient pas été totalement honnêtes quant à leurs activités d'armement nucléaire lors de la conclusion du JCPOA. Le président a, en outre, affiché son intention de former une « *large coalition d'Etats afin de refuser à l'Iran toute voie vers l'acquisition de l'arme nucléaire et pour contrer la totalité des activités malveillantes du régime* ». Ce désir de collaboration s'est toutefois accompagné d'une mise en garde à l'encontre de tout Etat désireux de poursuivre des relations commerciales avec l'Iran. Ces derniers risqueraient de subir « de graves conséquences ». ¹⁹⁴

Si Trump s'éloigne de ses prédécesseurs en raison de l'unilatéralisme de sa politique, cette dernière s'inscrit dans une longue tradition américaine vis-à-vis du régime iranien. En effet, depuis la Révolution Islamique de 1979, la politique étrangère des Etats-Unis à l'égard de l'Iran traduit une volonté de renversement du régime. À cet égard, est-il utile de rappeler que les sanctions américaines imposées à partir de 1992 eurent déjà à l'époque des effets néfastes dans le chef de l'Union européenne¹⁹⁵. La politique de dialogue et de négociation constructive adoptée par Barack Obama a rompu, le temps de ses deux mandats, avec la politique traditionnelle américaine d'hostilité vis-à-vis du régime iranien. Donald Trump a quant à lui manifesté son intention d'aller au-delà d'une stratégie d'endiguement standard par le biais d'une politique favorisant le développement d'un axe sunnite au Moyen-orient afin de saper l'influence de l'Iran.¹⁹⁶

Depuis le début de la campagne électorale américaine de 2016, Donald Trump a manifesté son intention de retirer son pays de cet accord. Si, durant les premiers mois de sa présidence, son entourage a tenté de faire disparaître toute ambiguïté que les déclarations du président pourraient laisser planer quant à l'engagement américain dans l'accord, Donald Trump a préparé le terrain législatif en vue d'une réactivation très

¹⁹⁴ Maison Blanche. (2018). President Donald J. Trump is Ending United States Participation in an Unacceptable Iran Deal. Le 8 mai 2018. <https://www.whitehouse.gov/briefings-statements/president-donald-j-trump-ending-united-states-participation-unacceptable-iran-deal/>

¹⁹⁵ Fiedler, R. (2018). Iran and the European Union after the Nuclear Deal. CES Working Papers, 10(3). p. 292.

¹⁹⁶ ; Belal, K. (2019). Uncertainty over the Joint Comprehensive Plan of Action- Iran, the European Union and the United States. Policy Perspectives, 16(1). p. 25 ; Fiedler, R. (2018). *op. cit.* p. 297.

rapide des sanctions initialement levées¹⁹⁷. Le président américain a, en outre, affiché sa volonté de provoquer un changement de régime lors d'un discours prononcé le 20 mai 2017 dans la capitale de l'allié saoudien¹⁹⁸. Contrairement aux déclarations qu'a tenues Donald Trump quant à diverses problématiques transatlantiques telle que l'imposition de droits de douane ou à certaines de ses déclarations sur l'OTAN, sa politique à l'égard de l'Iran bénéficie d'un large soutien politique au sein de son parti¹⁹⁹. Il semble que la viabilité du JCPOA se soit révélée précaire dès la campagne présidentielle opposant Donald Trump et Hillary Clinton, en ceci que cette dernière n'a pas marqué son soutien à l'accord international.²⁰⁰ Aussi, est-il utile de rappeler que le JCPOA n'a pas bénéficié du soutien du Congrès américain, à majorité républicaine, lors de son adoption en 2015. Il ne constitue dans le chef des Etats-Unis qu'un engagement politique pris par le président Obama²⁰¹.

3.3.2. Un enjeu de taille pour l'Union européenne

3.3.2.1. Réaction européenne

Au contraire des Etats-Unis qui entrevoient les exactions de l'Iran, notamment en matière ballistique et terroriste, en termes de puissance et de rapport de force, nous constatons que l'UE affiche une attitude résolument libérale en ceci qu'elle place ses objectifs de paix et de développement économique en Iran au premier plan de ses préoccupations et considère que ces moyens pacifiques serviront à stabiliser la région tout en réduisant l'usage de la diplomatie coercitive. Le libéralisme réglementaire, matérialisé par un accord international, est vu comme le meilleur moyen de canaliser le développement de l'appareil nucléaire iranien. Par le biais de Federica Mogherini, Haute Représentante pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, l'UE a réagi de manière diplomatique à la déclaration du président américain. Ainsi, après avoir procédé à un bref rappel de l'importance des relations transatlantiques, l'organisation internationale a énoncé regretter le retrait unilatéral des Etats-Unis d'un accord

¹⁹⁷ Shine, S., & Shavit, E. (2017). President trump's Speech on Iran : Goals without clear means of Implementation. Institute for National Security Studies. p. 1-4.

¹⁹⁸ Bauchard, D. (2018). La fin de l'accord nucléaire avec l'Iran ?. *Esprit*, juillet-août(7), 23-26. doi-10.3917/espri.1807.0023. p. 24.

¹⁹⁹ Schwammenthal, D. (2018). Europe, the US and the Iran deal- The need to resolve transatlantic disagreements. *European View*, 17(2), 218–226. <https://doi.org/10.1177/1781685818808713>. p. 221.

²⁰⁰ Belal, K. (2019). *op. cit.* p. 24.

²⁰¹ Perwita, A. A. B., & Razak, M. I. (2020). US Foreign Policy Towards Iranian Nuclear Threat from Bill Clinton to Donald Trump Administration. *Insignia: Journal of International Relations*, 7(1). p. 22-23.

diplomatique « *approuvé à l'unanimité par la résolution 2231 du Conseil de Sécurité des Nations Unies* » et a fait part de son inquiétude quant aux sanctions annoncées. L'UE s'est cependant dit fermement engagée à respecter ses engagements tant que l'Iran adopterait la même posture, tout en appelant au soutien de la communauté internationale afin d'assurer la viabilité de l'accord²⁰². L'UE entend ainsi rappeler l'importance de l'ONU en matière de dialogue et de coopération interétatique, instrument majeur ayant contribué à réduire la nature égoïste des Etats eu égard au dossier nucléaire iranien et offert à tous un forum de discussion efficace servant l'intérêt national de chacun : la sécurité. Cette action visant à préserver et favoriser la communication entre les acteurs en présence a été théorisée par le monde scientifique sous l'étiquette du libéralisme sociologique. Parallèlement, Emmanuel Macron, Angela Merkel et Theresa May ont publié une déclaration conjointe rejoignant les propos de la Haute Représentante. Les trois dirigeants européens ont fermement exhorté le président américain de n'entreprendre aucune action qui puisse nuire au respect de l'accord par toutes les parties signataires, soulignant que les problématiques touchant aux « *programme ballistique de l'Iran* » ou aux « *activités régionales déstabilisatrices* » entreprises par la république islamique devront faire l'objet de discussions rigoureuses²⁰³.

Par ailleurs, le 15 mai 2018, à l'occasion d'une rencontre interministérielle réunissant les ministres des Affaires étrangères français, britannique, allemand et iranien, l'Europe a fait part de son intention de préserver et d'affirmer sa souveraineté au travers d'un programme d'études relatif à diverses problématiques situées au cœur des intérêts européens et iraniens : l'approfondissement des relations économiques avec l'Iran, la poursuite des échanges commerciaux en matière d'hydrocarbures, l'effectivité des transactions financières avec l'Iran ou encore la préservation des voies de transport

²⁰² European Union External Action. (2018, 8 mai). Remarks by High Representative/Vice-President Mogherini on the statement by US President Trump regarding the Iran nuclear deal (JCPOA). [https://eeas.europa.eu/headquarters/headquarters-homepage/ka/44238/Remarks%20by%20HR/VP%20Mogherini%20on%20the%20statement%20by%20US%20President%20Trump%20regarding%20the%20Iran%20nuclear%20deal%20\(JCPOA\)](https://eeas.europa.eu/headquarters/headquarters-homepage/ka/44238/Remarks%20by%20HR/VP%20Mogherini%20on%20the%20statement%20by%20US%20President%20Trump%20regarding%20the%20Iran%20nuclear%20deal%20(JCPOA))

²⁰³ Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. (2018). Accord sur le nucléaire iranien - Déclaration conjointe de la France, du Royaume-Uni et de l'Allemagne (08.05.2018). Service de presse de l'Elysée. <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangete-de-la-france/securite-desarmement-et-non-proliferation/actualites/actualites-et-evenements-lies-au-desarmement-et-a-la-non-proliferation-5181/article/accord-sur-le-nucleaire-iranien-declaration-conjointe-de-la-france-du-royaume>

entre les deux entités. Divers mécanismes de protection des acteurs économiques européens seraient également développés dans ce cadre.²⁰⁴

D'aucuns déplorent le manque de réactivité de l'Union européenne face aux messages et ultimatums lancés par l'administration Trump quant à son retrait unilatéral, faute de renégociation de l'accord. À cet égard, faut-il citer le président américain en date du 12 janvier lorsqu'il énonce : « *Today, I am waiving the application of certain nuclear sanctions, but only in order to secure our European allies' agreement to fix terrible flaws of the Iran nuclear deal. This is the last chance. In the absence of such an agreement, the United States will not again waive sanctions in order to stay in the Iran deal. And if at any time I judge that such an agreement is not within reach, I will withdraw from the deal immediately* », faisant suite à la position de Federica Mogherini tenue lors d'une réunion diplomatique le 11 janvier 2018 entre les signataires européens et l'Iran selon laquelle les problématiques iraniennes relatives au programme de missiles ballistiques où les tensions au Moyen-Orient sortent du champ de l'accord et doivent être réglés dans le cadre d'une négociation distincte.²⁰⁵ Les visites diplomatiques tardives effectuées aux Etats-Unis en avril 2018 par Angela Merkel et Emmanuel Macron n'auront pas suffi à infléchir la position américaine²⁰⁶.

3.3.2.2. La confrontation de deux stratégies

La politique étrangère de l'UE vis-à-vis de l'Iran se distingue radicalement de celle de son allié américain. En effet, l'UE n'a jamais rompu ses liens diplomatiques avec le régime iranien qu'elle perçoit comme un partenaire doté d'un potentiel économique énorme. Cette attitude se traduit dans la manière plus diplomatique et pacifique adoptée par les dirigeants européens dans leur tentative d'empêcher le régime iranien de se doter de l'arme nucléaire. Avant la crise nucléaire de 2002, l'UE a en effet tenté d'adresser les problèmes liés aux droits humains en Iran ou encore de conclure des accords diplomatiques au travers de diverses initiatives telles le « Critical

²⁰⁴ European Union External Action. (2018, 15 mai). Remarks by HR/VP Mogherini at the press conference following ministerial meetings of the EU/E3 and EU/E3 and Iran. https://eeas.europa.eu/headquarters/headquarters-homepage_nb/44599/Remarks%20by%20HR/VP%20Mogherini%20at%20the%20press%20conference%20following%20ministerial%20meetings%20of%20the%20EU/E3%20and%20EU/E3%20and%20Iran

²⁰⁵ Osiewicz, P. (2018). EU-Iran Relations in the Post-JCPOA Period- Selected Political Aspects. *Przegląd Politologiczny*, (2). p. 159.

²⁰⁶ Belal, K. (2019). *op. cit.* p. 29.

Dialogue », le « Comprehensive Dialogue » ou encore le « Trade and Cooperation Agreement (TCA) »²⁰⁷. En outre, l'Union européenne jouit d'une bonne réputation en Iran, de part ses diverses initiatives de modernisation des infrastructures industrielles sur ce territoire.²⁰⁸ À cet égard, nous constatons que l'approche européenne correspond à la stratégie prônée par le parti démocrate aux Etats-Unis durant les trois administrations ayant précédé le président Trump.²⁰⁹

Cette attitude ne peut être comprise qu'au travers des intérêts européens que l'Union entend protéger. Fervente promotrice du multilatéralisme, de la diplomatie et des processus de gestion de crise collectifs, l'UE conçoit le JCPOA comme l'aboutissement d'un processus diplomatique dans lequel elle a joué un rôle majeur, lui conférant au passage un regain de confiance et de légitimité aux yeux de la communauté internationale. Cet accord a servi tant ses intérêts commerciaux que ses intérêts en matière de politique étrangère et de sécurité.²¹⁰ En effet, les exportations européennes à destination de la république islamique ont augmenté de 27,8% en 2016, au même titre que les importations de produits iraniens en Europe qui ont connu une augmentation spectaculaire de 334,8%²¹¹. La stratégie fonctionnelle européenne de stabilisation du Golfe persique, en ligne avec le libéralisme commercial, consiste à développer ses relations commerciales avec l'Iran dans une perspective d'extension de ses relations commerciales avec les pays de la région notamment dans le domaine de l'énergie, ce qui contribuerait à réduire les tensions au Moyen-Orient au travers d'une augmentation du niveau économique de l'Iran et, par conséquent, du niveau de vie des Iraniens. La politique commerciale de l'Union servirait de moyen de pression destiné à infléchir le comportement inapproprié de l'Iran dans la région.²¹² Une diversification des sources d'énergie en Europe permettrait en outre aux Européens de réduire leur dépendance énergétique vis-à-vis de la Russie.²¹³ Deuxièmement, la moindre résurgence des tensions et conflits dans la région est perçue par l'UE comme une menace sécuritaire en raison de son exposition géographique directe avec l'Iran et ses

²⁰⁷ Fiedler, R. (2018). *op. cit.* p. 294-295.

²⁰⁸ Fathollah-Nejad, A. (2018). *Europe and the Future of Iran Policy : Dealing with a Dual Crisis*. Brookings Doha Center. Policy briefing. p. 3.

²⁰⁹ Perwita, A. A. B., & Razak, M. I. (2020). *op. cit.* p. 23.

²¹⁰ Alcaro, Riccardo, & Andrea Dessi. (2019). *A Last Line of Defence. A Strategy for Europe to Preserve the Iran Nuclear Deal*. Istituto Affari Internazionali (IAI). p. 2-3.

²¹¹ Osiewicz, P. (2018). *op. cit.* p. 159.

²¹² Alcaro, Riccardo, and Andrea Dessi. (2019). *op. cit.* p. 5.

²¹³ Fathollah-Nejad, A. (2018). *op. cit.* p. 2.

voisins. Parmi ces menaces : la perspective de prolifération d'armes de destruction massive, de terrorisme, de trafics en tous genres ou encore de nouvelles vagues migratoires en provenance du Moyen-Orient sont sources d'inquiétude en Europe.²¹⁴ Outre la menace de prolifération nucléaire en Iran à laquelle le JCPOA entend répondre, l'Union a affiché sa volonté de gérer les différentes menaces posées par le régime iranien de manière sectorielle. Ainsi, la question du comportement de Téhéran se doit d'être réglée au travers de processus de négociation *ad hoc*. Toute modification de l'accord nucléaire serait susceptible de provoquer l'abandon du JCPOA par l'Iran²¹⁵. Notons que l'UE ne ferme pas les yeux sur les exactions iraniennes et reste fidèle à ses valeurs de respect de la dignité et des droits humains par l'imposition de sanctions visant à mettre fin à de tels événements en Iran²¹⁶.

Ceci contraste avec l'approche réaliste américaine qui consiste successivement à faire usage de sanctions, de diplomatie coercitive ainsi que d'interventions militaires en dernier recours²¹⁷. Donald Trump est mu par son désir de détricoter l'héritage de son prédécesseur. Le « *nouveau départ* », invoqué par Obama en juin 2009, ayant permis, au bout de deux mandats présidentiels, de rétablir la confiance entre les deux pays, et débouchant sur la première rencontre entre deux ministres des Affaires étrangères, John Kerry et son homologue iranien Mohammad Javad Zarif, depuis la rupture de 1979, n'aura pas fait long feu²¹⁸ : « *The previous Administration's myopic focus on Iran's nuclear program to the exclusion of the regime's many other malign activities allowed Iran's influence in the region to reach a high-water mark.* »²¹⁹. Donald Trump et Mike Pompeo, son secrétaire d'Etat, entendent mener une politique de « pression maximale » sur leurs alliés et sur l'Iran afin d'aboutir à une renégociation complète de l'accord si durement obtenu le 14 juillet 2015. Douze « *exigences de base* » ont été formulées par le Secrétaire d'Etat à l'égard de l'Iran afin de lui imprimer un changement radical de comportement dans la région du Golfe. Les Etats-Unis perçoivent leur relation avec l'Iran sous le prisme de la puissance (compulsory power) et du rapport de force. Qualifiées par d'aucuns de « liste

²¹⁴ Alcaro, Riccardo, and Andrea Dessi. (2019). *op. cit.* p. 6.

²¹⁵ Schwammenthal, D. (2018). *op. cit.* p. 224.

²¹⁶ Osiewicz, P. (2018). *op. cit.* p. 160.

²¹⁷ Fiedler, R. (2018). *op. cit.* p. 294-295.

²¹⁸ Limbert, J. (2018). Les États-Unis et l'Iran - de l'amitié à la rancœur. *Hérodote*, 169(2), 67-82. doi-10.3917/her.169.0067. p. 79-80.

²¹⁹ La Maison Blanche. (2017). President Donald J. Trump's New Strategy on Iran. <https://www.whitehouse.gov/briefings-statements/president-donald-j-trumps-new-strategy-iran/>

de demandes irréalistes » démontrant l'inexpérience flagrante du président Donald Trump en matière de politique étrangère, ces demandes visent principalement à aboutir à la cessation des activités de soutien envers le terrorisme, le retrait des forces iraniennes de Syrie et du Yémen ainsi que l'arrêt de tout comportement régional menaçant vis-à-vis des pays du Golfe²²⁰. Donald Trump estime que la stratégie européenne de socialisation et d'engagement progressif en Iran a permis à ce pays de renforcer son comportement régional agressif grâce au temps qui lui est donné et à sa meilleure santé économique²²¹.

3.3.3. Les Etats-Unis : une puissance en marge sur le dossier iranien

Malgré son désir de faire pression sur l'allié européen au travers de ces déclarations et du processus législatif ainsi enclenché dans le but d'encourager l'UE à adapter l'accord au vu des critiques énoncées, force est de constater que l'administration Trump s'est instantanément retrouvée en marge de tous les signataires de l'accord. Si l'Europe s'est montrée divisée quant à l'intervention de George W. Bush en Irak de 2003, cette dernière a présenté un front uni, déterminée à se protéger des sanctions extraterritoriales imposées par la Maison Blanche.²²² Au-delà du continent européen, la communauté internationale dans son ensemble dénonce les actions du président américain dans le dossier iranien. Le 26 septembre 2018, ce dernier, sous le feu des critiques, a fait face à la défiance de la majorité des membres de l'Assemblée Générale des Nations Unies en guise de réponse à sa demande de renégociation de l'accord nucléaire. Deux jours plus tôt, l'ensemble des Etats signataires se sont réunis dans le cadre des Nations Unies afin d'évaluer l'effectivité de diverses mesures destinées à contourner l'extraterritorialité des sanctions américaines et à protéger leurs « relations commerciales légitimes » avec l'Iran²²³. À cet égard, quatre contre-mesures principales ont été développées par l'UE, à savoir, le 6 juin 2018, l'actualisation de la loi de blocage de 1996 protégeant les entreprises européennes de potentielles amendes extraterritoriales américaines et la mise à jour du mandat de la Banque Européenne

²²⁰ Smit, J. & Wolfsthal, J. (2018, 21 mai). Pompeo's Iran Plan Is a Pipe Dream. Foreign Policy. <https://foreignpolicy.com/2018/05/21/pompeos-iran-nuclear-plan-is-a-pip-dream-trump/>

²²¹ Kausch, K. (2018). Balancing Trumpism- Transatlantic Divergence in the Middle East. The German Marshall Fund of the United States Policy Paper, (38).

²²² Rachman, G. (2018). « The New World Order : Donald trump goes it alone », Financial Times, le 11 mai 2018.

²²³ Atlas, T., & Davenport, K. (2018). Trump Challenges Europeans Over Iran Deal. Arms Control Today, 48(8), 27-28. doi-10.2307/90025260. p. 27-28.

d'Investissement (BEI)²²⁴, l'approbation par la Commission européenne d'une enveloppe financière de 18 millions d'euros à destination de l'Iran en août de la même année et enfin, en janvier 2019, la création d'un « Special Purpose Vehicle » (« entité *ad hoc* ») appelé « Instrument in Support of Trade Exchanges » (INSTEX) dont la fonction principale est d'éviter les transactions transfrontalières.²²⁵

Cette situation diplomatique emplies de tensions démontre néanmoins l'ampleur des faiblesses de l'UE sur la scène internationale. Les contre-mesures se révèlent tantôt insuffisantes, tantôt ineffectives aux yeux de l'Iran qui initie en mai 2019 une diminution graduelle en cinq étapes du respect des engagements pris en juillet 2015, - la dernière d'entre elle eut lieu en janvier 2020 - mais également aux yeux des grandes multinationales européennes qui ont mis un terme à leurs relations commerciales avec l'Iran en raison de leurs liens étroits avec le marché américain. Ainsi, nous constatons que les relations commerciales entre l'Iran et l'UE ont diminué de 72% entre 2018 et 2019²²⁶. Tout progrès sur la question du nucléaire iranien dépend entièrement des Etats-Unis qui ne semblent pas prêt à abandonner la politique de pression maximale sur l'Iran.²²⁷ Pour sa part, l'UE n'est pas disposée non plus à abandonner le bras de fer engagé avec les Etats-Unis sur ce dossier. Josef Borell énonce le 5 mai 2020 : « *Il n'existe pour l'heure aucune autre solution que l'accord qui demeure essentiel pour la non-prolifération ainsi que pour la sécurité régionale et mondiale. L'UE est unie dans sa volonté de préserver le plan d'action global commun et le haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, en sa qualité de coordinateur de la commission conjointe du plan d'action global commun, travaille de concert avec les autres participants audit plan d'action en vue de préserver l'accord et sa mise en œuvre intégrale par toutes les parties* »²²⁸.

²²⁴ Commission européenne. (2018). Décision déléguée de la Commission. C(2018)3730 final. [https://www.europarl.europa.eu/RegData/docs_autres_institutions/commission_europeenne/actes_delegues/2018/03730/COM_ADL\(2018\)03730_FR.pdf](https://www.europarl.europa.eu/RegData/docs_autres_institutions/commission_europeenne/actes_delegues/2018/03730/COM_ADL(2018)03730_FR.pdf)

²²⁵ Alcaro, Riccardo, and Andrea Dessì. (2019). *Op. cit.* p. 8-9 ; Davenport, K. (2018). EU acts to block U.S. sanctions on iran. *Arms Control Today*, 48(6), 26-27.

²²⁶ Adebahr, C. (2020). Europe Needs a Regional Strategy on Iran. *Carnegie Europe*. p. 7-8.

²²⁷ Ibid. p. 10.

²²⁸ Borrell, J. (2020). Réponse donnée par le haut représentant/vice-président Borrell au nom de la Commission européenne. (E-000600/2020). Questions parlementaires. https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/E-9-2020-000600-ASW_FR.pdf

3.4. LA FRACTURE CLIMATIQUE

3.4.1. La politique climatique américaine

Les relations transatlantiques climatiques sous l'administration Trump sont, à l'instar de l'accord sur le nucléaire iranien, illustratives de la confrontation entre l'approche réaliste et l'approche libérale en relations internationales. Le 1er juin 2017 correspond au rétablissement par Donald Trump de la traditionnelle posture américaine d'hostilité envers toute forme de coopération multilatérale en matière de protection environnementale.²²⁹ En effet, si cette date marque le retrait américain de l'Accord de Paris sur le Climat, signé par John Kerry sous l'administration Obama le 22 avril 2016, elle met surtout un terme à l'exceptionnelle politique écologique développée par l'administration Obama au cours de ses deux mandats au travers de l'Accord de Copenhague de 2009, de l'Accord de Paris de 2015 mais également d'initiatives volontaires propres aux Etats-Unis²³⁰. Le partenariat entre la Chine et les Etats-Unis de 2014 eut un impact considérable sur les négociations de l'accord de 2015²³¹. Si le pouvoir fédéral américain dirigé par Obama fit preuve d'initiatives dans ce domaine, la procédure d'adhésion à l'Accord de Paris traduit en effet des tendances lourdes d'opposition dans le chef du Congrès américain vis-à-vis des politiques climatiques. C'est la raison pour laquelle le président Obama prit soin d'endosser la responsabilité de la signature de cet accord sans risquer un passage par le Congrès²³² pour les mêmes raisons que Bill Clinton en 1998 lors de la signature du protocole de Kyoto, document qui ne sera par ailleurs pas ratifié par l'administration Bush en 2001.²³³ Afin d'atteindre le seuil nécessaire de 55% d'adhésion, seul l'engagement diplomatique de l'Union européenne est parvenu à sauver le protocole de Kyoto.²³⁴ C'est à cet égard le combat européen en faveur de l'instauration d'un cadre multilatéral en matière climatique qui conféra à l'Union européenne une légitimité pour remplir le vide laissé par le

²²⁹ Urpelainen, J., & Van de Graaf, T. (2018). United States non-cooperation and the Paris agreement. *Climate Policy*, 18(7). p. 1.

²³⁰ Foucart, S. (2017). Barack Obama, le premier président vert. *Le Monde*. Le 20 janvier 2017. https://www.lemonde.fr/climat/article/2017/01/19/barack-obama-le-premier-president-vert_5065042_1652612.html ; Urpelainen, J., & Van de Graaf, T. (2018). *op. cit.* p. 3.

²³¹ Bergamaschi, L., & Sartori, N. (2018). The Geopolitics of Climate A Transatlantic Dialogue. *Istituto Affari Internazionali*, 18(10).

²³² Chestnoy, S., & Gershinkova, D. (2017). USA withdrawal from Paris Agreement—What next. *International Organizations Research Journal*, 12(4). P. 216-218.

²³³ Urpelainen, J., & Van de Graaf, T. (2018). *op. cit.* p. 3.

²³⁴ Baechler, L. (2017). Les États-Unis et l'Accord de Paris sur le climat. *L'Europe en Formation*, 382(1). doi-10.3917/eufor.382.0111. p. 115.

désengagement américain et une réputation positive dans le monde.²³⁵ Par ailleurs, les Etats-Unis se caractérisent traditionnellement par un fossé qui sépare démocrates et républicains. Tandis que les premiers sont traditionnellement acquis à la cause climatique, les seconds tendent à prioriser les intérêts économiques par rapport aux intérêts collectifs. En effet, si le parti républicain fit preuve d'initiatives en matière de protection de l'environnement sous l'administration Nixon dans les années 1970, la posture républicaine n'a plus dérogé à cette tradition d'hostilité depuis le mandat de Ronald Reagan.²³⁶

Ainsi, la relation transatlantique climatique sous l'administration démocrate de Barack Obama s'est traduite par de nombreux échanges d'informations et un processus de discussion constant qui ont permis de maintenir un lien entre ces deux entités politiques malgré leurs positions différentes quant à l'approche adéquate à adopter ; la puissance normative que constitue l'Union européenne se positionnant en faveur d'un traité juridiquement contraignant au grand dam de l'allié américain. Si l'on remarque que, outre la forme, ces relations se sont également caractérisées par des divergences sur le fond, nous pouvons néanmoins souligner la complémentarité des coalitions dans lesquelles ces deux entités se sont investies, chacune défendant un point de vue en ligne avec ses intérêts nationaux différents, ceci afin d'obtenir un accord multilatéral recueillant l'aval de toutes les parties²³⁷. Présenté dans un mémorandum présidentiel de septembre 2016, l'engagement américain d'Obama en faveur du climat est justifié par des motifs de sécurité nationale.²³⁸

3.4.2. La politique climatique de Donald trump

Dans la lignée de ses prédécesseurs républicains, Donald Trump n'a jamais dissimulé son scepticisme quant à la problématique du changement climatique et de l'impact négatif de l'humain sur l'environnement. Nonobstant sa rhétorique agressive, le président américain fait écho à la politique adoptée par « les Bush » et bénéficie du

²³⁵ Steinhauer, V. (2018). Leaving the Paris Agreement- The United States' Disengagement from the Global Climate Regime and its Impact on EU Climate Diplomacy. College of Europe. Department of EU International Relations and Diplomacy Studies. p. 5.

²³⁶ Pavone, I. R. (2018). The Paris Agreement and the Trump administration- Road to nowhere?. Journal of International Studies, 11(1), p. 39.

²³⁷ Biedenkopf, K. (2016). Transatlantic climate diplomacy. American Institute for Contemporary German Studies. Johns Hopkins University. <https://www.aicgs.org/publication/transatlantic-climate-diplomacy/>

²³⁸ Merica, D. (2017). Trump dramatically changes US approach to climate change. CNN Politics. March, 29, 2017. <https://edition.cnn.com/2017/03/27/politics/trump-climate-change-executive-order/index.html>

soutien indéfectible du Congrès américain.²³⁹ À cet égard, le témoignage de H.R. McMaster, conseiller à la sécurité nationale, et de Gary Cohn, directeur du « National Economic Council », est édifiant. Selon ces derniers, Donald Trump considère que « *Le monde n'est pas une « Communauté mondiale » mais plutôt une arène dans laquelle les Etats, les acteurs non-gouvernementaux et les entreprises s'investissent et se font concurrence afin d'obtenir des avantages* »²⁴⁰. Cette posture traduit clairement une vision qualifiée de « réaliste » dans le domaine des relations internationales, que Donald Trump applique également, et de manière inconditionnelle, aux problématiques qui ne connaissent pourtant pas les frontières nationales. Ce dernier considère que les réglementations environnementales instaurées par son prédécesseur, de part leur caractère excessif, eurent des conséquences désastreuses en termes d'emplois dans les secteurs économiques de l'industrie du charbon, du pétrole et du gaz.²⁴¹

Il convient de s'intéresser au bilan de sa présidence en matière de protection de l'environnement pour apprécier à quel point les Etats-Unis se situent à l'extrême opposé de l'UE dans le domaine de la lutte contre le changement climatique. En l'espace de 18 mois, Donald Trump a procédé à de multiples nominations d'individus climatosceptiques à des postes influents en matière de politique environnementale, annulé le « Climate Action Plan », initié une procédure d'abrogation du « Clean Power Plan » - deux instruments majeurs inaugurés par l'administration Obama –, prévu un plan de gel des normes de rendement énergétique des voitures américaines et proposé une réduction du financement américain de l'Agence de Protection de l'Environnement (Environmental Protection Agency - EPA) à hauteur d'un tiers du montant initialement versé. À l'échelle mondiale, les Etats-Unis constituent désormais le seul pays officiellement opposé au régime international actuel en matière de changement climatique.²⁴² Ce processus de déconstruction de l'héritage d'Obama fut initié après seulement un mois à la tête des Etats-Unis lorsque Donald Trump se rendit à l'EPA et procéda à la signature d'un décret présidentiel visant à prioriser la création d'emplois au détriment de mesures de protection environnementale. Le 29 mars 2017, Trump a

²³⁹ Pavone, I. R. (2018). *op. cit.* p. 39.

²⁴⁰ Bordoff, J. (2017). Withdrawing from the paris climate agreement hurts the US. *Nature Energy*, 2, 17145. doi-<http://dx.doi.org/10.1038/nenergy.2017>. p. 2.

²⁴¹ Pavone, I. R. (2018). *op. cit.* p. 35.

²⁴² Selby, J. (2019). The Trump presidency, climate change, and the prospect of a disorderly energy transition. *Review of International Studies*, 45(3). p. 2-5 ; Jotzo, F., Depledge, J., & Winkler, H. (2018). US and international climate policy under President Trump. p. 814.

ainsi abrogé pas moins de six décrets signés de la main de Barack Obama dans sa lutte contre le changement climatique. L'administration en place souhaite s'attaquer à « *la menace grandissante pour la sécurité nationale* » que posent les réglementations environnementales précédemment instaurées, inversant ainsi la dynamique d'Obama.²⁴³

Annoncé durant sa campagne électorale, le retrait de l'Accord de Paris sur le Climat fut motivé par ces considérations économiques ainsi qu'un désir de justice dans le chef de Donald Trump. Sur le plan économique, la mise en œuvre des dispositions impliquerait, selon le président, la perte de 2,7 millions d'emplois d'ici 2025, un coût jugé exorbitant pour l'économie américaine estimé à 3 trillions d'ici 2040, ainsi qu'une perte de revenus pour les ménages américains à hauteur de 7000 dollars. Le document est décrit comme un « *accord qui pénalise les Etats-Unis* » au bénéfice de l'ensemble des autres signataires. Sur le plan financier, Donald Trump avance que l'accord est profondément injuste vis-à-vis des Etats-Unis, et ce, au regard de la contribution financière américaine. Au surplus, l'accord est perçu comme un outil profondément injuste qui « *désavantage les Etats-Unis au bénéfice exclusif des autres Etats* » en ceci qu'il empêcherait le développement de l'industrie américaine du charbon tout en autorisant de tels développements en Europe, en Inde ou encore en Chine.²⁴⁴ La politique de Donald Trump se concentre de manière inconditionnelle sur la défense de l'industrie américaine, instrument de puissance nationale perçue comme menacée. Dans le cadre de la problématique climatique, Trump perçoit le monde comme un jeu à somme nulle dans le cadre duquel il importe pour les Etats-Unis de se maintenir au premier rang des puissances économiques mondiales sans se soucier des conséquences climatiques dont pourraient souffrir les autres acteurs en présence.

« I am fighting every day for the great people of this country. Therefore, in order to fulfill my solemn duty to protect America and its citizens, the United States will withdraw from the Paris Climate Accord but begin negotiations to reenter either the Paris Accord or a really

²⁴³ Merica, D. (2017). *Op. cit.* ; Rhodes, C. J. (2017). US withdrawal from the COP21 Paris Climate Change Agreement, and its possible implications. *Science progress*, 100(4). p. 411-412.

²⁴⁴ La Maison Blanche. (2017). Statement by President Trump on the Paris Climate Accord. Le 1^{er} juin 2017. <https://www.whitehouse.gov/briefings-statements/statement-president-trump-paris-climate-accord/>

entirely new transaction on terms that are fair to the United States, its businesses, its workers, its people, its taxpayers. » (Donald J. Trump ; 2017)²⁴⁵

Par ailleurs, dans sa déclaration officielle, Donald Trump n'a pas hésité à critiquer implicitement l'engagement climatique de l'Union européenne ainsi que la diplomatie climatique que les dirigeants du Vieux Continent ont mis en place afin de persuader l'allié américain de ne pas sortir de l'accord : « *The same nations asking us to stay in the agreement are the countries that have collectively cost America trillions of dollars through tough trade practices and, in many cases, lax contributions to our critical military alliance. You see what's happening. It's pretty obvious to those that want to keep an open mind. ».*

3.4.3. Entre déception internationale et opportunité européenne

Compte tenu des dispositions légales de l'Accord de Paris sur le Climat, selon lesquelles la notification formelle de retrait dans le chef des Etats-Unis ne peut se faire qu'à partir du 4 novembre 2019, la déclaration de retrait du 1^{er} juin 2017 poursuit un objectif essentiellement politique à l'égard de tous les signataires de l'accord, en ce compris l'Union européenne, acteur majeur en matière de protection du climat. Comme l'énonce Laurent Baechler : « *Notons qu'il aurait été beaucoup plus simple pour les Etats-Unis de ne rien faire, mais il semble être dans l'intention du nouveau président américain de faire savoir alentours qu'il est le maître du jeu, et qu'il décide sans se laisser influencer par des logiques de compromis lorsque la situation le permet ».*²⁴⁶ Toujours est-il que les réactions de la communauté internationale furent unanimes. À cet égard, le Secrétaire Général des Nations Unies estime que ce retrait est « *Une déception majeure pour les efforts mondiaux visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à promouvoir la sécurité mondiale »*²⁴⁷. Tous les signataires sans exception, y compris de grands pollueurs tels que la Chine ou encore l'Inde, ont marqué leur opposition et rappelé le caractère irréversible et non-renégociable de l'accord.²⁴⁸

²⁴⁵ La Maison Blanche. (2017). Statement by President Trump on the Paris Climate Accord. Le 1^{er} juin 2017. <https://www.whitehouse.gov/briefings-statements/statement-president-trump-paris-climate-accord/>

²⁴⁶ Baechler, L. (2017). *op. cit.* p. 113.

²⁴⁷ Secrétariat Général des Nations Unies. (2017). Statement attributable to the Spokesman for the Secretary-General on the US decision to withdraw from the Paris Agreement. <https://www.un.org/sg/en/content/sg/statement/2017-06-01/statement-attributable-spokesman-secretary-general-us-decision>

²⁴⁸ Bergamaschi, L., & Sartori, N. (2018). *op. cit.* p. 6.

Aussi, faut-il rappeler que les dirigeants européens furent les plus prompts à tenter un sauvetage lorsque la perspective d'un départ américain de l'Accord de Paris s'est fait ressentir.²⁴⁹ Ces efforts diplomatiques n'eurent pas l'effet escompté et l'Europe n'a pas manqué de réagir à la déclaration de Donald Trump. Prenant la parole au nom de l'Union, le Commissaire européen à l'action pour le climat a réagi via le réseau social Twitter : « *A sad day for the global community, as the US turns its back on the fight against climate change. EU deeply regrets this unilateral decision* »²⁵⁰. Ce dernier a fait part de la volonté de l'Union d'adopter un rôle proactif de chef de file dans la lutte internationale contre le réchauffement climatique afin d'assurer la viabilité de l'accord. Au surplus, le président du Parlement européen, Antonio Tajani, a rappelé que l'engagement pris en 2015 par les Etats-Unis devait être respecté au regard du droit international.²⁵¹ Ce n'est que le 19 juin que le Conseil de l'UE a publiquement adopté ses conclusions quant au retrait américain, énonçant « *déplore profondément la décision unilatérale prise par l'administration américaine* » et précisant que « *l'Accord de Paris est adapté à son objectif* » et « *ne peut être renégocié* ». En outre, l'Union a affiché sa volonté de renforcer la solidité de ses actuels partenariats climatiques mais également de « *chercher de nouvelles alliances* ». ²⁵² Le Conseil européen fit écho à la position du Conseil de l'UE en publiant ses conclusions quatre jours plus tard,²⁵³ au même titre que Paolo Gentiloni, Emmanuel Macron et Angela Merkel qui publièrent une déclaration conjointe condamnant fermement la décision de Donald Trump.²⁵⁴ Insistant sur l'importance du dialogue et de la coopération internationale, rappelant l'importance des normes internationales et dénonçant l'unilatéralité de la décision de Donald Trump, l'Union européenne démontre une énième fois que les processus s'inscrivant dans la théorie libérale sont les plus à même selon elle d'assurer un ordre international pacifique et efficace.

²⁴⁹ Steinhauer, V. (2018). *op. cit.* p. 4 ; EURACTIV/Reuters. (2017). Do-or-die : EU pushes Trump to stick to Paris climate deal. Le 3 mai 2017. <https://www.euractiv.com/section/climate-environment/news/do-or-die-eu-pushes-trump-to-stick-to-paris-climate-deal/1142786/> ; Restuccia, A. & Stefanini, S. (2017). Europe's aim: Sway, not provoke, Trump on climate. Politico. Le 13 mars 2017. <https://www.politico.com/story/2017/03/europe-trump-climate-change-235977>.

²⁵⁰ En ligne à l'adresse suivante : https://twitter.com/MAC_europa/status/870365179040681984

²⁵¹ Steinhauer, V. (2018). *Op. cit.* p. 17-18.

²⁵² Conseil européen & Conseil de l'UE. (2017). Conclusions du Conseil sur le changement climatique à la suite de la décision de l'administration américaine concernant le retrait des Etats-Unis de l'Accord de Paris. Communiqué de presse 358/17. Le 19 juin 2017. <https://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2017/06/19/climate-change/>

²⁵³ Conseil européen. (2017). Réunion du Conseil européen - Conclusions. <https://www.consilium.europa.eu/media/23971/22-23-euco-final-conclusions-fr.pdf>

²⁵⁴ Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. (2017). Paris agreement cannot be renegotiated. <https://onu.delegfrance.org/Paris-Agreement-cannot-be-renegotiated>

Nonobstant cette unanime condamnation européenne, le retrait américain peut également être analysé comme l'abandon par Donald Trump d'un outil majeur en termes de leadership économique et diplomatique, et ce au profit d'autres puissances mondiales telles que la Chine et l'Union européenne. Ces dernières ont fait part de leur intention de s'allier afin d'encourager la transition énergétique mondiale. La méfiance de Donald Trump vis-à-vis des alliances mondiales et des processus multilatéraux porte atteinte à la réputation et à la crédibilité des Etats-Unis – et à sa puissance - qui se trouvent désormais isolés sur la scène internationale.²⁵⁵

L'Union européenne base en effet son action sur le principe de l'exemplarité. Par ce biais, l'organisation est parvenue à démentir les allégations américaines selon lesquelles une transition écologique ne pourrait se faire qu'au détriment de la performance économique.²⁵⁶ L'UE est à cet égard parvenue à réduire ses émissions de 22% entre 1990 et 2015 tout en affichant une croissance économique de 50% au cours de la même période.²⁵⁷ C'est au travers de sa politique climatique que l'UE est parvenue à développer son influence et son action extérieure. Si elle fait preuve depuis plusieurs décennies d'un engagement politique majeur en faveur de la cause climatique, le retrait américain a encouragé l'Union à s'investir davantage dans la formation d'alliances et partenariats forts, tant avec d'autres entités politiques qu'avec la société civile mondiale.²⁵⁸ D'aucuns estiment que la politique climatique de Donald Trump eu pour effet de renforcer considérablement l'engagement et la puissance de l'Union.²⁵⁹

L'alliance UE-Chine s'est traduite par un sommet bilatéral prévu au lendemain de l'annonce de Donald Trump, l'Union s'exprimant sur la décision américaine en ces termes : « *As far as the European side is concerned, we were happy to see that China is agreeing to our unhappiness about the American climate decision.* »²⁶⁰, mais également par une conférence interministérielle les 15 et 16 septembre 2017, à laquelle le Canada s'est joint pour montrer que l'annonce de Donald Trump n'a pas entâché la

²⁵⁵ Bordoff, J. (2017). *op. cit.* p. 1-2.

²⁵⁶ Bergamaschi, L., & Sartori, N. (2018). *op. cit.* p. 4.

²⁵⁷ Liu, L., Wu, T., & Wan, Z. (2019). The EU-China relationship in a new era of global climate governance. *Asia Europe Journal*, 17(2). p. 244.

²⁵⁸ Steinhauer, V. (2018). *op. cit.* p. 6.

²⁵⁹ Dupont, C. (2019). The EU's collective securitisation of climate change. *West European Politics*, 42(2). p. 384.

²⁶⁰ Commission européenne. (2017). Sommet UE-Chine : faire progresser notre partenariat mondial. https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/IP_17_1524

détermination des parties signataires de l'Accord. À cette occasion, Jean-Claude Juncker énonce : « *Face à l'effondrement des ambitions des États-Unis, l'Europe veillera à ce que nous rendions sa grandeur à notre planète. Elle est le patrimoine commun de l'humanité tout entière* ». ²⁶¹ Troisièmement, c'est au travers du projet « EU-China Cooperation on Environment and Green Economy » prévoyant une collaboration s'étalant de janvier 2018 à décembre 2020 (complétée par une deuxième phase prévue pour 2021), que l'Union européenne développe son action extérieure en matière climatique à l'ère Trump. ²⁶²

Parallèlement à sa diplomatie climatique, l'Union européenne, consciente de la puissance économique qu'elle représente, a été jusqu'à conditionner la conclusion d'un accord de libre-échange transatlantique au respect de l'Accord de Paris sur le climat. Plus fort encore, Cecilia Malmström a, par la suite, annoncé via Twitter que l'Union ne signerait plus de traités de libre-échange qu'avec les Etats qui mettent un point d'honneur à respecter leurs engagements climatiques, dans l'espoir d'inciter les Etats-Unis à revenir sur leur décision ²⁶³ Utilisant les armes de Donald Trump contre son propre pays, l'Union européenne a émis le souhait de sanctionner les entreprises américaines non-respectueuses de l'environnement par le biais d'une « taxe carbone », prenant ainsi le risque de voir la guerre commerciale qui l'oppose aux Etats-Unis s'aggraver. ²⁶⁴

Nonobstant les tensions transatlantiques qui divisent l'UE et le gouvernement fédéral américain, notons que l'Union peut compter sur le soutien de la société civile américaine, contournant ainsi l'administration Trump afin de négocier et collaborer avec les Etats, villes et acteurs privés qui composent la société américaine. En effet, selon une étude réalisée par l'université de Yale et de George Mason, 70% de la population américaine s'est dit opposée à la décision de l'administration Trump de juin 2017, de la même manière qu'ils s'étaient dit opposés à la politique climatique menée par Georges W. Bush. Nous constatons à cet égard un glissement de l'action de l'UE

²⁶¹ Commission européenne. (2017). EU co-hosts major international climate meeting with Canada and China. https://ec.europa.eu/clima/news/eu-co-hosts-major-international-climate-meeting-canada-and-china_fr

²⁶² Union européenne. (2020). Action Document for EU-China cooperation on environment and green economy, phase II. Annex 6. https://ec.europa.eu/fpi/sites/fpi/files/ann6_eu-china_cooperation_on_environment_and_green_economy_phase_ii.pdf. p. 2.

²⁶³ Keating, D. (2018). EU Tells Trump : No Paris Climate Deal, No Free Trade. Forbes. <https://www.forbes.com/sites/davekeating/2018/02/08/eu-tells-trump-no-paris-climate-deal-no-free-trade/#61a3d43537c7>

²⁶⁴ Colman, Z. (2019). Europe threatens U.S. with carbon tariffs to combat climate change. Politico. Le 13 décembre 2019. <https://www.politico.com/news/2019/12/13/europe-carbon-tariff-climate-change-084892>

des instances fédérales vers la population américaine.²⁶⁵ À cet égard, divers mouvements citoyens, rassemblés dans le cadre de deux mouvements nationaux majeurs, soit « We Are Still In » et « America's Pledge », se sont constitués après l'annonce de Donald Trump, laissant entrevoir une opportunité pour l'Union européenne d'agir au travers d'un cadre de gouvernance multi-niveaux. En effet, de nombreuses villes américaines font partie d'un réseau climatique international plus vaste dans lequel sont présentes de nombreuses villes européennes. À cet égard, peut-on citer la « Under2 Coalition » ou le « C40 Network », ce dernier représentant plus d'un quart de l'économie mondiale.²⁶⁶ L'influence de l'Union européenne en tant que puissance normative représente une opportunité d'infléchir les émissions du secteur privé américain désireux d'accéder au plus grand marché unique du monde.²⁶⁷ D'aucuns estiment que cette stratégie de dialogue représente une opportunité temporaire de mitigation et compensation du départ du gouvernement fédéral américain.²⁶⁸ Cependant, l'action de l'UE n'a pas contribué à faire changer Donald Trump d'avis, ce dernier ayant transmis sa notification de retrait officiel à l'ONU le 4 novembre 2019.²⁶⁹

Toutefois, force est de constater que le retrait des Etats-Unis ne semble pas avoir freiné l'ardeur des Européens sur le dossier climatique. En effet, présenté par Simone Borghesi, directeur de la Florence School of Regulation, comme une réponse au retrait américain de l'Accord²⁷⁰, une résolution par laquelle le Parlement européen déclare « l'urgence climatique et environnementale » a été votée à la séance du 28

²⁶⁵ Pavone, I. R. (2018). *op. cit.* p. 41 ; Baechler, L. (2017). *op. cit.* p. 116-117 ; Gotev, G. (2017). Climat : Bruxelles compte sur la société civile américaine. EURACTIV. <https://www.euractiv.fr/section/climat/news/sefcovic-looking-forward-to-working-with-us-mayors-governors-progressive-corporations/>

²⁶⁶ Barichella, A. (2018). Multi-actor, multi-level governance for the transatlantic climate and energy dialogue. p. 74-76 ; The America's Pledge Initiative on Climate Change (2019). Accelerating America's Pledge: Going All-In to Build a Prosperous, Low-Carbon Economy for the United States." By N. Hultman, C. Frisch, L. Clarke, K. Kennedy, P. Bodnar, P. Hansel, T. Cyrs, M. Manion, M. Edwards, J. Lund, C. Bowman, J. Jaeger, R. Cui, A. Clapper, A. Sen, D. Saha, M. Westphal, W. Jaglom, J.C. Altamirano, H. Hashimoto, M. Dennis, K. Hammoud, C. Henderson, G. Zwicker, M. Ryan, J. O'Neill, E. Goldfield. Published by Bloomberg Philanthropies with University of Maryland Center for Global Sustainability, Rocky Mountain Institute, and World Resources Institute. New York.

²⁶⁷ Barichella, A. (2018). *op. cit.* p. 78-79.

²⁶⁸ Ibid. p. 78-79.

²⁶⁹ Pompeo, M.R. (2019). On the U.S. Withdrawal from the Paris Agreement. Le 4 novembre 2019. <https://www.state.gov/on-the-u-s-withdrawal-from-the-paris-agreement/>

²⁷⁰ Florence School of Regulation. (2019). The Eu's response to the Climate Emergency : The Green Deal. <https://fsr.eu.eu/the-eus-response-to-the-climate-emergency-the-green-deal/>

novembre 2019.²⁷¹ Celle-ci reflète une intensification des efforts de l'Union en matière climatique et fait de l'Europe le premier continent à prononcer une telle déclaration.

En définitive, seule la perspective d'une victoire du candidat démocrate à la présidence des Etats-Unis, Joe Biden, serait susceptible de restaurer la place que les Etats-Unis occupaient dans la lutte contre le réchauffement climatique sous l'ère Obama. En effet, le candidat démocrate, actuellement en campagne face à Donald Trump, a manifesté son intention de faire revenir son pays dans l'Accord de Paris sur le climat, de collaborer étroitement avec la communauté internationale et de mettre en place un plan audacieux intitulé la « Clean Energy Revolution » afin de relever « *le plus grand défi auquel les Etats-Unis et le monde se trouvent confrontés* ».²⁷²

²⁷¹ Parlement européen. (2019). Résolution du Parlement européen du 28 novembre 2019 sur l'urgence climatique et environnementale (2019/2930(RSP)). P9_TA(2019)0078 https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-9-2019-0078_FR.pdf

²⁷² Biden, J. (2020). Joe's Plan for a Clean Energy Revolution and Environmental Justice. <https://joebiden.com/climate/>

4. CONCLUSION

L'objectif de ce mémoire était de dresser un bilan de l'évolution des relations transatlantiques de 2016 à 2020 sous la présidence de Donald Trump et de procéder à une analyse comparative de la politique transatlantique menée par ses prédécesseurs afin de déterminer l'influence effective que Donald Trump a exercé sur la détérioration de ces liens. Après avoir défini et développé les deux perspectives théoriques concurrentes que sont le libéralisme et le réalisme, nous avons procédé à l'examen proprement dit des relations transatlantiques à la lumière des éléments fournis par l'introduction théorique. Au travers de l'étude de quatre problématiques déterminées - la sécurité et la défense, le commerce, le nucléaire iranien et le climat - nous sommes arrivés à la conclusion que l'arrivée de Donald J. Trump représente un changement, tantôt léger, tantôt radical, par rapport à la vision traditionnelle de la politique internationale américaine. Les relations transatlantiques sont désormais caractérisées, au-delà des divergences politiques, par des divergences idéologiques grandissantes. De son mépris pour l'ordre libéral international et le multilatéralisme, en passant par son fervent soutien au processus de sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne ainsi que ses déclarations promouvant l'euroscepticisme des partis nationalistes européens, force est de constater que la confiance des dirigeants du Vieux Continent envers leurs alliés américains s'est profondément dégradée²⁷³. Force est toutefois de reconnaître que les grandes problématiques transatlantiques pointées du doigt par le président américain ont essentiellement fait l'objet d'une attention médiatique élevée en raison de l'attitude inhabituelle du président Donald Trump, induisant ainsi, dans le chef de l'Union européenne, un sentiment de tensions transatlantiques considérablement accrues. Nous nous sommes aperçu que le contenu de la politique menée par l'administration américaine actuelle traduit une forme de continuité dans la politique des Etats-Unis vis-à-vis de l'Union européenne. Diverses observations, largement développées dans le cadre de ce mémoire, peuvent être mises en exergue afin d'étayer cette conclusion mais également de la nuancer.

²⁷³ Brattberg, E. & Whineray, D. (2020). How Europe Views Transatlantic Relations Ahead of the 2020 U.S. Election. Carnegie Endowment for International Peace. <https://carnegieendowment.org/2020/02/20/how-europe-views-transatlantic-relations-ahead-of-2020-u.s.-election-pub-81049>

Nous avons premièrement rendu compte du fait que le débat autour du burden-sharing entre Américains et Européens au sein de l'Alliance atlantique est aussi vieux que la création de cette organisation. Nous avons pu mettre en exergue que la tendance au free-riding des Européens en matière de financement de l'OTAN a fait l'objet de débats constants, traversant les administrations américaines depuis la présidence de Nixon jusqu'à nos jours. Notons toutefois que Donald Trump se distingue radicalement de ces derniers, en ceci qu'il a contribué à remettre en question l'existence même de cette organisation de défense collective ainsi que l'engagement des Etats-Unis vis-à-vis des alliés européens. Deuxièmement, nous avons pu faire état de la politique commerciale mercantiliste du président américain et de la politique transactionnelle qui a caractérisé ses relations avec le monde dans le domaine du commerce international. Les Européens ne font pas figure d'exception. En effet, que ce soit au travers de la promotion et de la mise en place d'une politique isolationniste justifiée par des considérations de sécurité nationale, au travers de la remise en question de la légitimité de l'Organisation Mondiale du Commerce ou encore de l'utilisation de sanctions unilatérales destinées à forcer la main aux Européens et de les contraindre à procéder à une renégociation d'accords commerciaux, Donald Trump a bouleversé des tendances ayant caractérisé la politique commerciale des Etats-Unis. En effet, les Européens ont dû faire face aux mesures taxatoires instaurées outre-Atlantique, adoptant en retour une posture défensive visant à protéger ce qui constitue le plus grand marché unique du monde et le cœur de la puissance de l'Union européenne. Les négociations en vue d'un accord de libre-change transatlantique ont connu de grandes périodes de tensions et trahissent deux projets commerciaux antagonistes. Cependant, nous avons également pu rendre compte de l'asymétrie dénoncée par Donald Trump qui caractérise les relations commerciales transatlantiques depuis la fin des années 1990. La posture réaliste de défense des intérêts américains adoptée par Donald Trump n'a fait que mettre en lumière une asymétrie qui n'a pas fait l'objet d'une telle dénonciation par ses prédécesseurs mais peut apparaître comme légitime aux yeux des Américains. Par ailleurs, nous avons pu rendre compte de l'importance que revêt le retrait unilatéral des Etats-Unis, tant de l'accord de Paris sur le climat que de l'Accord sur le nucléaire iranien, aux yeux des Européens. Si le retrait américain de l'accord iranien a ruiné les efforts diplomatiques accomplis par son prédécesseur, provoqué le désengagement progressif de l'Iran de l'accord et contraint les opportunités commerciales et sécuritaires entrevues à l'origine par l'UE au Moyen-Orient, ce dernier inaugure le

retour de la posture traditionnelle américaine vis-à-vis de cet Etat, à laquelle seul Barack Obama a tourné le dos. Par ailleurs, nous observons que tant le retrait du JCPOA que le retrait de l'Accord de Paris ont initié une marginalisation des Etats-Unis à l'échelle du monde dans ces dossiers-là. À cet égard, nous avons pu démontrer que le retrait de l'accord de Paris, bien que préjudiciable pour notre planète, a contribué à renforcer le leadership mondial de l'Union européenne en matière de protection environnementale et a provoqué une mobilisation internationale en faveur du climat ainsi qu'un engagement accru de la société civile américaine, tout ceci contribuant étonnamment à renforcer l'action et la puissance de l'Union européenne dans le monde.

Au vu des éléments exposés ci-avant, nous pouvons confirmer l'hypothèse formulée en début de mémoire. Sur le fond, la détérioration du lien transatlantique n'est effectivement pas uniquement le résultat de la politique menée par le président Donald Trump. Sur la forme, en revanche, nous remarquons que le président Trump a exercé une influence certaine sur la détérioration des relations transatlantiques, au travers d'une politique de retraits unilatéraux incessants et de déclarations retentissantes. En définitive, la prochaine élection présidentielle américaine, qui aura lieu le 3 novembre 2020, constitue un enjeu important dans le chef des Européens. L'élection du candidat démocrate Joe Biden représenterait naturellement, aux yeux des Européens, une véritable opportunité de rétablir un ordre libéral international basé sur le droit et le multilatéralisme, valeurs si chères aux yeux des dirigeants de l'Union européenne et dont l'administration Trump fait tellement défaut. C'est aux électeurs américains de faire ce choix si fort de conséquences pour l'Europe mais également pour le reste du monde.

5. Bibliographie

▪ **Articles scientifiques**

Adebahr, C. (2020). Europe Needs a Regional Strategy on Iran. Carnegie Europe.

Alcaro, Riccardo, & Andrea Dessì. (2019). A Last Line of Defence. A Strategy for Europe to Preserve the Iran Nuclear Deal. Istituto Affari Internazionali (IAI).

Atlas, T., & Davenport, K. (2018). Trump Challenges Europeans Over Iran Deal. Arms Control Today, 48(8), 27-28. doi-10.2307/90025260.

Baechler, L. (2017). Les États-Unis et l'Accord de Paris sur le climat. L'Europe en Formation, 382(1). doi-10.3917/eufor.382.0111.

Barichella, A. (2018). Multi-actor, multi-level governance for the transatlantic climate and energy dialogue.

Barnett, M., & Duvall, R. (2005). Power in international politics. International organization, 59(1).

Barnett, M., & Duvall, R. (2005). Power in international politics. International organization, 59(1).

Bauchard, D. (2018). La fin de l'accord nucléaire avec l'Iran ?. Esprit, juillet-août(7), 23-26. doi-10.3917/espri.1807.0023.

Beate, J. Liberal internationalism : historical trajectory and current prospect. International Affairs. Jan2018, Vol. 94 Issue 1, p43-61. 19p. DOI- 10.1093/ia/iix231.

Belal, K. (2019). Uncertainty over the Joint Comprehensive Plan of Action- Iran, the European Union and the United States. Policy Perspectives, 16(1).

Belin, C. (2018). Le monde selon Trump. Esprit, juin (6). doi:10.3917/espri.1806.0011.

Benitez, J. (2019). US NATO Policy in the Age of Trump- Controversy and Consistency. Fletcher F. World Aff., 43.

Béraud-Sudreau, L., & Giegerich, B. (2018). NATO defence spending and European threat perceptions. Survival, 60(4).

Bergamaschi, L., & Sartori, N. (2018). The Geopolitics of Climate A Transatlantic Dialogue. *Istituto Affari Internazionali*, 18(10).

Biedenkopf, K. (2016). Transatlantic climate diplomacy. American Institute for Contemporary German Studies. Johns Hopkins University.
<https://www.aicgs.org/publication/transatlantic-climate-diplomacy/>

Bordoff, J. (2017). Withdrawing from the paris climate agreement hurts the US. *Nature Energy*, 2, 17145. doi-<http://dx.doi.org/10.1038/nenergy.2017>.

Brands, H.; Feaver, P. (2016). Should america retrench- The battle over offshore balancing. *Foreign Affairs*, 95(6).

Brattberg, E. & Whineray, D. (2020). How Europe Views Transatlantic Relations Ahead of the 2020 U.S. Election. Carnegie Endowment for International Peace.
<https://carnegieendowment.org/2020/02/20/how-europe-views-transatlantic-relations-ahead-of-2020-u.s.-election-pub-81049>

Buzan, B. (2001). The English School: an underexploited resource in IR. *Review of international studies*, 27(3).

Chestnoy, S., & Gershinkova, D. (2017). USA withdrawal from Paris Agreement—What next. *International Organizations Research Journal*, 12(4).

Craig, C. (2009). American power preponderance and the nuclear revolution. *Review of International Studies*, 35(1).

Davenport, K. (2018). EU acts to block U.S. sanctions on iran. *Arms Control Today*, 48(6).

Doyle, M. (1986). Liberalism and World Politics. *The American Political Science Review*, 80(4). doi-10.2307/1960861

Dupont, C. (2019). The EU's collective securitisation of climate change. *West European Politics*, 42(2).

Fathollah-Nejad, A. (2018). Europe and the Future of Iran Policy : Dealing with a Dual Crisis. Brookings Doha Center. Policy briefing.

Fiedler, R. (2018). Iran and the European Union after the Nuclear Deal. *CES Working Papers*, 10(3).

Florence School of Regulation. (2019). The Eu's response to the Climate Emergency : The Green Deal. <https://fsr.eui.eu/the-eus-response-to-the-climate-emergency-the-green-deal/>

Forde, S. (1995). International realism and the science of politics- Thucydides, Machiavelli, and neorealism. *International Studies Quarterly*, 39(2).

Gantz, D. A. (2020). Freer Trade Between the United States and the European Union?. *Arizona Legal Studies Discussion Paper No. 20-12*.

Gilpin, R. G. (1984). The richness of the tradition of political realism. *International Organization*, 38(2).

Glenn, J. (2011). The flawed logic of MAD man. Craig's contribution to Power Preponderance theory. *Review of International Studies*, 37(4), 2015-2023.

Goldberg, L. R. (1990). An alternative" description of personality": the big-five factor structure. *Journal of personality and social psychology*, 59(6), 1216.

Heller, M. A. (1980). The use & abuse of Hobbes: the state of nature in International Relations. *Polity*, 13(1).

Herz, J. (1950). Idealist Internationalism and the Security Dilemma. *World Politics*, 2(2). doi-10.2307/2009187

Jakobsen, J. (2018). Is European NATO really free-riding? Patterns of material and non-material burden-sharing after the Cold War. *European security*, 27(4). p. 492.

Gagnon, J. (2018, 8 février). Etats-Unis : le déficit commercial le plus élevé depuis 9 ans. *La Revue Internationale*. <https://www.revue-internationale.com/2018/02/etats-unis-le-deficit-commercial-le-plus-eleve-depuis-9-ans/>

Jotzo, F., Depledge, J., & Winkler, H. (2018). US and international climate policy under President Trump.

Kaufman, J. P. (2017). The US perspective on NATO under Trump - lessons of the past and prospects for the future. *International Affairs*, 93(2).

Kaufman, J. P. (2017). The US perspective on NATO under Trump- lessons of the past and prospects for the future. *International Affairs*, 93(2).

Kausch, K. (2018). Balancing Trumpism- Transatlantic Divergence in the Middle East. *The German Marshall Fund of the United States Policy Paper*, (38).

Keohane, R. O. (1986). *Theory of world politics: structural realism and beyond*. Neorealism and its Critics, 158.

Keohane, R. O. (1986). *Theory of world politics: structural realism and beyond*. Neorealism and its Critics, 158.

Keohane, R. O. (1990). Multilateralism- an agenda for research. *International journal*, 45(4).

Keohane, R. O. (2002). *Power and governance in a partially globalized world*. International liberalism reconsidered. Routledge.

Keohane, R. O. (1984). *After hegemony : cooperation and discord in the world political economy*. Princeton, N.J. : Princeton university press.

Kivimäki, T. (2019). Power, contribution and dependence in NATO burden sharing. *European Security*, 28(1).

Kunertova, D. (2017). One measure cannot trump it all- lessons from NATO's early burden-sharing debates. *European security*, 26(4).

Layne, C. (1997). From Preponderance to Offshore Balancing- America's Future Grand Strategy. *International Security*, 22(1). doi-10.2307/2539331.

Limbert, J. (2018). Les États-Unis et l'Iran - de l'amitié à la rancœur. *Hérodote*, 169(2), 67-82. doi-10.3917/her.169.0067.

Liu, L., Wu, T., & Wan, Z. (2019). The EU-China relationship in a new era of global climate governance. *Asia Europe Journal*, 17(2).

Martellini, M., & Zucchetti, M. (2016). The Iranian Nuclear Agreement: A Scientifically Reliable, Transactional and Verifiable Joint Comprehensive Plan of Action. In *Nuclear Non-Proliferation in International Law*. Volume III. TMC Asser Press, The Hague.

Matthijs, H. (2015). The funding of the nato. *Journal of Power, Politics and Governance*, 3(1).

McAdams, D. P. (2016). The mind of Donald Trump. *The Atlantic*, 5.

Mead, W. R. (2017). The Jacksonian revolt- American populism and the liberal order. *Foreign Aff.*, 96.

Mearsheimer, J. J. & Walt, S. M. (2016). The case for offshore balancing- superior u.s. grand strategy. *Foreign Affairs*, 95(4).

Meunier, S., & Nicolaïdis, K. (2005). The European Union as a trade power. *International relations and the European Union*, 12.

Meunier, S., & Nicolaïdis, K. (2006). The European Union as a conflicted trade power. *Journal of European Public Policy*, 13(6).

Meyer, D.S. & Tarrow, S. (2018). *The resistance : the down of the anti-trump opposition movement*. New York : Oxford University Press.

Moravcsik, A. (1992). *Liberalism and international relations theory* (No. 92). Cambridge, MA- Center for International Affairs, Harvard University.

Nielsen, K. (2017). Beware the Folly of Pride- Europe, Trump and the Enduring Need for the Transatlantic Alliance. *L'Europe en Formation*, 382(1). doi-10.3917/eufor.382.0063.

Nye, J. S. (1988). Neorealism and neoliberalism. *World Politics*, 40(2), p. 245-246.
Osiewicz, P. (2018). EU-Iran Relations in the Post-JCPOA Period- Selected Political Aspects. *Przegląd Politologiczny*, (2).

Pavone, I. R. (2018). The Paris Agreement and the Trump administration- Road to nowhere?. *Journal of International Studies*, 11(1).

Perwita, A. A. B., & Razak, M. I. (2020). US Foreign Policy Towards Iranian Nuclear Threat from Bill Clinton to Donald Trump Administration. *Insignia: Journal of International Relations*, 7(1).

Rhodes, C. J. (2017). US withdrawal from the COP21 Paris Climate Change Agreement, and its possible implications. *Science progress*, 100(4).

Rose, G. (1998). Neoclassical realism and theories of foreign policy. *World politics*, 51(1).

Schwammenthal, D. (2018). Europe, the US and the Iran deal- The need to resolve transatlantic disagreements. *European View*, 17(2), 218–226. <https://doi.org/10.1177/1781685818808713>.

Selby, J. (2019). The Trump presidency, climate change, and the prospect of a disorderly energy transition. *Review of International Studies*, 45(3).

Shine, S., & Shavit, E. (2017). President trump's Speech on Iran : Goals without clear means of Implementation. Institute for National Security Studies.

Siroën, J. M. (2018). Les guerres commerciales de Trump : haro sur le multilatéralisme. *Politique étrangère*, (4).

Snyder, G. (2002). Mearsheimer's World-Offensive Realism and the Struggle for Security: A Review Essay. *International Security*, 27(1).

Solal-Arouet, J. & Tersen, D. (2017). Trump et l'avenir de la politique commerciale européenne. *Politique étrangère*, printemps (1). doi:10.3917/pe.171.0085.

Steff, R., & Tidwell, A. (2020). Understanding and evaluating Trump's foreign policy: a three frame analysis. *Australian Journal of International Affairs*.

Steinhauer, V. (2018). Leaving the Paris Agreement- The United States' Disengagement from the Global Climate Regime and its Impact on EU Climate Diplomacy. College of Europe. Department of EU International Relations and Diplomacy Studies.

Urpelainen, J., & Van de Graaf, T. (2018). United States non-cooperation and the Paris agreement. *Climate Policy*, 18(7).

Viani, F. (2019). The latest protectionist trade trends and their impact on the European Union. Banco de Espana Article.

Waltz, K. N. (1990). Realist thought and neorealist theory. *Journal of International Affairs*.

Widodo, T. (2009). Comparative advantage- theory, empirical measures and case studies. *Review of Economic and Business Studies (REBS)*, (4).

Williams, M. C. (2004). Why ideas matter in international relations : Hans Morgenthau, classical realism, and the moral construction of power politics. *International organization*, 58(4).

Wohlforth, W. (1999). The Stability of a Unipolar World. *International Security*, 24(1).

▪ **Monographies**

« Theory, as a general explanatory system, cannot account for particularities » In Waltz, K. N. (1979). *Theory of International Politics*. Reading (Massachusetts) : Addison-Welsey.

Barber, J. D. (2009). *The presidential character : predicting performance in the White House*. New York : Pearson Longman.

Barkin, S. (2010). *Perspectives on Politics*, 8(2).

Battistella, D. (2012). *Théories des relations internationales*. (4^{ème} Ed.). Paris : Presses de Sciences Po.

Blair, G. (2015). *Donald Trump : The Candidate*. Simon & Schuster.

Booth, K. (Ed.). (2011). *Realism and world politics*. London- Routledge.

Cox, M. & Stokes, D. (2012). *US Foreign Policy*. New York : Oxford University Press.

D'Antonio, M. (2015). *Never Enough : Donald Trump and the Pursuit of Success*. Thomas Dunne Books.

Fry, M. (1992). *Adam Smith's legacy, His place in the development of modern economics*. USA and Canada. Routledge.

Góralczyk J., B. « The End of the Value-Based Global Order » In Latoszek, E., Masłoń-Oracz, A., Stolarczyk, P. & Szczerba-Zawada, A. (2019). *Reshaping the European Union internally and externally. A New Matrix ?*

Guillochon, B. (2001). *Le protectionnisme*. Paris : La Découverte.

Hobbes, T. *Léviathan*. Citation par Battistella, D. (2015). *Théorie des relations internationales*. Paris : Presses de Sciences Po.

Krugman, P, Melitz M. & Obstfeld, M. (2013). *Economie internationale*. Montreuil : Pearson.

Krugman, P., Obstfeld, M. & Melitz, M. (2012). *Economie internationale*. Paris : Pearson Education France. (9e ed.).

Lemoine, M., Madiès, P. Madiès, T. (2012). *Les grandes questions d'économie et de finance internationales, Décoder l'actualité*. Bruxelles : De Boeck. (2e éd.).

Morgenthau, H. (1967). *Politics among nations*. New York : Knopf.

Nau, H. R. (2019). *Perspectives on international relations : Power, Institutions, Ideas* (6th edition). Washington, D.C : CQ Press.

Ricardo, D. (1977). *Des principes de l'économie politique et de l'impôt*. Paris : Flammarion.

Rubenzler, S. J., & Faschingbauer, T. R. (2005). *Personality, character, and leadership in the White House: Psychologists assess the presidents*. Dulles, Va. : Potomac. 432p.

Shapiro, M. (2016). *Trump This!: The Life and Times of Donald Trump, An Unauthorized Biography*. Riverdale Avenue Books LLC.

Stein, A. A. « Neoliberal institutionalism ». In Reus-Smit, C. & Snidal, D. (2008). *The Oxford Handbook of International Relations*. New York : Oxford University Press.

Telò, M. (2013). *Relations internationales. Une perspective européenne*. Editions de l'Université de Bruxelles.

Tutumlu, A. & Güngör, G. (2016). *Multilateralism in global governance, Formal and informal institutions*. Peter Lang.

Wæver, O. « Figures of international thought : introducing persons instead of paradigms ». In Neumann, I. B. & Wæver, O. (2005). *The Future of International Relations. Masters in the Making ?*

Waltz, K. N. (1979). *Theory of International Politics*. Addison-Wesley Publishing Company, Inc.

Woodward, B. (2018). *Fear Trump in the White House*. New York : Simon and Schuster.

Zacher, M. W. & Matthew, R. A. « Liberal International theory : Common Threads, Divergent Strands. In Kegley, C. W. (1995). *Controversies in international relations theory : realism and the neoliberal challenge*. New York (N.Y.): St. Martin's press.

▪ Documents officiels

Biden, J. (2020). *Joe's Plan for a Clean Energy Revolution and Environmental Justice*.
<https://joebiden.com/climate/>

Borrell, J. (2020). Réponse donnée par le haut représentant/vice-président Borrell au nom de la Commission européenne. (E-000600/2020). Questions parlementaires. https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/E-9-2020-000600-ASW_FR.pdf

Commission européenne. (2017). EU co-hosts major international climate meeting with Canada and China.

Commission européenne. (2017). Sommet UE-Chine : faire progresser notre partenariat mondial. https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/IP_17_1524

Commission européenne. (2018). Décision déléguée de la Commission. C(2018)3730 final. [https://www.europarl.europa.eu/RegData/docs_autres_institutions/commission_europeenne/actes_delegues/2018/03730/COM_ADL\(2018\)03730_FR.pdf](https://www.europarl.europa.eu/RegData/docs_autres_institutions/commission_europeenne/actes_delegues/2018/03730/COM_ADL(2018)03730_FR.pdf)

Commission européenne. (2018). EU comments on US section 232 Cars investigation. Le 8 juillet 2018. <http://trade.ec.europa.eu/doclib/press/index.cfm?id=1878>

Conseil européen & Conseil de l'UE. (2017). Conclusions du Conseil sur le changement climatique à la suite de la décision de l'administration américaine concernant le retrait des Etats-Unis de l'Accord de Paris. Communiqué de presse 358/17. Le 19 juin 2017. <https://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2017/06/19/climate-change/>

Conseil européen. (2017). Réunion du Conseil européen - Conclusions. <https://www.consilium.europa.eu/media/23971/22-23-euco-final-conclusions-fr.pdf>

Conseil de l'Union européenne. (2019). <https://www.consilium.europa.eu/media/39180/st06052-en19.pdf>

European Commission. (2018a). European Commission responds to the US restrictions on steel and aluminium affecting the EU. Directorate-General for Trade. 1 March 2018. <http://trade.ec.europa.eu/doclib/press/index.cfm?id=1805>

European Commission. (2018b). European Commission outlines EU plan to counter US trade restrictions on steel and aluminium. Directorate-General for Trade. <http://trade.ec.europa.eu/doclib/press/index.cfm?id=1809>

European Commission. (2018c). Statements by Vice-president Katainen and Commissioner Malmström at the European Parliament on US decision to impose tariffs on steel and aluminium. Directorate-General for Trade. 14 March 2018. https://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2018/march/tradoc_156640.pdf

European Commission. (2018d). Joint U.S.-EU Statement following President Juncker's visit to the White House. https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/STATEMENT_18_4687

European Commission. (2019a). Directives for the negotiation of an agreement with the United States of America on conformity assessment. COM(2019)15 final. https://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2019/january/tradoc_157629.pdf

European Commission. (2019a). EU-U.S. Trade Talks : European Commission presents draft negotiating mandates. Directorate-General for Trade. <http://trade.ec.europa.eu/doclib/press/index.cfm?id=1971>

European Commission. (2019b). Directives for the negotiation of an agreement with the United States of America on the elimination of tariffs for industrial goods. COM(2019)16 final. https://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2019/january/tradoc_157630.pdf

European Commission. (2020). European Union, Trade in goods with USA. Directorate General for Trade. p. 3, 9. En ligne https://webgate.ec.europa.eu/isdb_results/factsheets/country/details_usa_en.pdf

European Union delegation to the United States of America. Comments by the European Union to the bureau of industry and security, office of technology evaluation, u.s. department of commerce. Request for comments: section 232 national security investigation of imports of automobiles, including cars, suvs, vans and light trucks, and automotive parts. June 29th, 2018. https://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2018/july/tradoc_157068.pdf

European Union External Action. (2018, 15 mai). Remarks by HR/VP Mogherini at the press conference following ministerial meetings of the EU/E3 and EU/E3 and Iran. https://eeas.europa.eu/headquarters/headquarters-homepage_nb/44599/Remarks%20by%20HR/VP%20Mogherini%20at%20the%20press%20conference%20following%20ministerial%20meetings%20of%20the%20EU/E3%20and%20EU/E3%20and%20Iran

European Union External Action. (2018, 8 mai). Remarks by High Representative/Vice-President Mogherini on the statement by US President Trump regarding the Iran nuclear deal (JCPOA). [https://eeas.europa.eu/headquarters/headquarters-homepage_ka/44238/Remarks%20by%20HR/VP%20Mogherini%20on%20the%20statement%20by%20US%20President%20Trump%20regarding%20the%20Iran%20nuclear%20deal%20\(JCPOA\)](https://eeas.europa.eu/headquarters/headquarters-homepage_ka/44238/Remarks%20by%20HR/VP%20Mogherini%20on%20the%20statement%20by%20US%20President%20Trump%20regarding%20the%20Iran%20nuclear%20deal%20(JCPOA))

Federal Register. (2018). Notice of Request for Public Comments and Public Hearing on Section 232 National Security Investigation of Imports of Automobiles, Including Cars, SUVs, Vans and Light Trucks, and Automotive Parts. U.S. Department of commerce. Vol. 83, n°104. Wednesday, May 30, 2018. <https://www.govinfo.gov/content/pkg/FR-2018-05-30/pdf/2018-11708.pdf>

Fefer, F. R. (Coordinator). (2020). Section 232 Auto Investigation. Congressional Research Service. <https://fas.org/sgp/crs/misc/IF10971.pdf>
https://ec.europa.eu/clima/news/eu-co-hosts-major-international-climate-meeting-canada-and-china_fr

Journal officiel de l'Union européenne. (2018). Règlement d'exécution (UE) 2018/724 de la Commission. <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32018R0724&from=EN>

La Maison Blanche. (2017). President Donald J. Trump's New Strategy on Iran. <https://www.whitehouse.gov/briefings-statements/president-donald-j-trumps-new-strategy-iran/>

La Maison Blanche. (2017). Statement by President Trump on the Paris Climate Accord. Le 1^{er} juin 2017. <https://www.whitehouse.gov/briefings-statements/statement-president-trump-paris-climate-accord/>

La Maison Blanche. (2017). Statement by President Trump on the Paris Climate Accord. Le 1^{er} juin 2017. <https://www.whitehouse.gov/briefings-statements/statement-president-trump-paris-climate-accord/>

La Maison Blanche. (2017, décembre). National Security Strategy of the United States of America. Washington, D.C. <https://www.whitehouse.gov/wp-content/uploads/2017/12/NSS-Final-12-18-2017-0905.pdf>

La Maison Blanche. (2018). President Donald J. Trump is Ending United States Participation in an Unacceptable Iran Deal. Le 8 mai 2018. <https://www.whitehouse.gov/briefings-statements/president-donald-j-trump-ending-united-states-participation-unacceptable-iran-deal/>

Lange, B. (2019). EU-US trade talks on an agreement on industrial goods and conformity assessment. <https://www.europarl.europa.eu/legislative-train/theme-a-balanced-and-progressive-trade-policy-to-harness-globalisation/file-eu-us-trade-talks>

Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. (2017). Paris agreement cannot be renegotiated. <https://onu.delegfrance.org/Paris-Agreement-cannot-be-renegotiated>

Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. (2018). Accord sur le nucléaire iranien - Déclaration conjointe de la France, du Royaume-Uni et de l'Allemagne

(08.05.2018). Service de presse de l'Elysée. <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/securite-desarmement-et-non-proliferation/actualites/actualites-et-evenements-lies-au-desarmement-et-a-la-non-proliferation-5181/article/accord-sur-le-nucleaire-iranien-declaration-conjointe-de-la-france-du-royaume>

Office of the United States Trade Representative. (2020). European Union. (Executive Office of the President). En ligne <https://ustr.gov/countries-regions/europe-middle-east/europe/european-union>

Office of the United States Trade Representative. (2020). European Union. (Executive Office of the President). En ligne <https://ustr.gov/countries-regions/europe-middle-east/europe/european-union>

OTAN. (1990). Données économiques et financières concernant la défense de l'OTAN. Communiqué de presse M-DPC-2 (90) 70. Le 6 décembre 1990. p. 4. https://www.nato.int/nato_static_fl2014/assets/pdf/pdf_1990_12/20100827_1990-070.pdf

OTAN. (2012). Données économiques et financières concernant la défense de l'OTAN. Division diplomatie publique. Communiqué de presse PR/CP (2012)047-REV1. Le 13 avril 2012. p. 6. https://www.nato.int/nato_static_fl2014/assets/pdf/pdf_2012_04/20120413_PR_CP_2012_047_rev1.pdf

OTAN. (2014a). Déclaration du sommet du Pays de Galles (publiée par les chefs d'État et de gouvernement participant à la réunion du Conseil de l'Atlantique Nord tenue au pays de Galles les 4 et 5 septembre 2014). Communiqué de presse 120. https://www.nato.int/cps/fr/natohq/official_texts_112964.htm (consulté le 2 avril 2020). Paragraphe 14.

OTAN. (2014b). Rapport annuel 2014 du secrétaire général Jens Stoltenberg. 30 janvier 2015. p. 11-13. https://www.nato.int/nato_static_fl2014/assets/pdf/pdf_2015_01/20150130_SG_AnnualReport_2014_fr.pdf

OTAN. (2018). Les dépenses de défense des pays de l'OTAN (2010-2017). Communiqué de presse PR/CP (2018) 16. Division diplomatie publique. Le 15 mars 2018. p. 14. https://www.nato.int/nato_static_fl2014/assets/pdf/pdf_2018_03/180315-pr2018-16-fr.pdf

OTAN. (2019). Les dépenses de défense des pays de l'OTAN (2012-2019). Division diplomatie publique. Communiqué de presse PR/CP(2019)069. Le 25 juin 2019. p. 8.

https://www.nato.int/nato_static_fl2014/assets/pdf/pdf_2019_06/20190625_PR2019-069-FR.pdf

OTAN. (2019). Rapport annuel 2019 du secrétaire général Jens Stoltenberg. 19 mars 2019. p. 40.

https://www.nato.int/nato_static_fl2014/assets/pdf/2020/3/pdf_publications/sgar19-fr.pdf

Parlement européen. (2019). Résolution du Parlement européen du 28 novembre 2019 sur l'urgence climatique et environnementale (2019/2930(RSP)). P9_TA(2019)0078 https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-9-2019-0078_FR.pdf

Pompeo, M.R. (2019). On the U.S. Withdrawal from the Paris Agreement. Le 4 novembre 2019. <https://www.state.gov/on-the-u-s-withdrawal-from-the-paris-agreement/>

Secrétariat Général des Nations Unies. (2017). Statement attributable to the Spokesman for the Secretary-General on the US decision to withdraw from the Paris Agreement. <https://www.un.org/sg/en/content/sg/statement/2017-06-01/statement-attributable-spokesman-secretary-general-us-decision>

Trade Expansion Act. (1962). p. 877. En ligne <https://www.govinfo.gov/content/pkg/STATUTE-76/pdf/STATUTE-76-Pg872.pdf>

Trump, D. (2019). Adjusting Imports of Automobiles and Automobile Parts Into the United States. May 17, 2019. <https://www.whitehouse.gov/presidential-actions/adjusting-imports-automobiles-automobile-parts-united-states/>

U.S. Department of Commerce. (2018). The effect of imported steel on the national security. p. 18. https://www.commerce.gov/sites/default/files/the_effect_of_imports_of_steel_on_the_national_security_-_with_redactions_-_20180111.pdf

U.S. Department of Commerce. (2018). The effect of imports of aluminium on the national security. January 18, 2018. p. 18. https://www.commerce.gov/sites/default/files/the_effect_of_imports_of_steel_on_the_national_security_-_with_redactions_-_20180111.pdf

Union européenne. (2020). Action Document for EU-China cooperation on environment and green economy, phase II. Annex 6. https://ec.europa.eu/fpi/sites/fpi/files/ann6_eu-china_cooperation_on_environment_and_green_economy_phase_ii.pdf. p. 2.

United Nations. (2006). Resolution 1696. Security Council. <http://unscr.com/en/resolutions/doc/1696>

United States Census Bureau. Trade in Goods with European Union. En ligne <https://www.census.gov/foreign-trade/balance/c0003.html#2018>

▪ **Sites internet**

Canete, M. A. (2017, 1 juin). Publication sur le réseau social Twitter disponible en suivant le lien suivant : https://twitter.com/MAC_europa/status/870365179040681984

Pew Research Center. (2015, juin). NATO Publics Blame Russia for Ukrainian Crisis, but Reluctant to Provide Military aid.

Pew Research Center. (2020, février). NATO seen favorably Accross Member States.

The America's Pledge Initiative on Climate Change (2019). Accelerating America's Pledge: Going All-In to Build a Prosperous, Low-Carbon Economy for the United States." By N. Hultman, C. Frisch, L. Clarke, K. Kennedy, P. Bodnar, P. Hansel, T. Cyrs, M. Manion, M. Edwards, J. Lund, C. Bowman, J. Jaeger, R. Cui, A. Clapper, A. Sen, D. Saha, M. Westphal, W. Jaglom, J.C. Altamirano, H. Hashimoto, M. Dennis, K. Hammoud, C. Henderson, G. Zwicker, M. Ryan, J. O'Neill, E. Goldfield. Published by Bloomberg Philanthropies with University of Maryland Center for Global Sustainability, Rocky Mountain Institute, and World Resources Institute. New York. <https://www.bbhub.io/dotorg/sites/28/2019/12/Accelerating-Americas-Pledge.pdf>

▪ **Articles de presse**

Bayart, B. & Cheyvialle, A. (2018). L'Europe doit affirmer sa souveraineté. *Le Figaro*. Le 26 mai 2018. <https://www.lefigaro.fr/societes/2018/05/25/20005-20180525ARTFIG00283-pascal-lamy-l-europe-doit-affirmer-sa-souverainete.php>

Brown, C. (2018). Trump has announced massive aluminium and steel tariffs. Here are 5 things you need to know. *The Washington Post*. March 1, 2018. <https://www.washingtonpost.com/news/monkey-cage/wp/2018/03/01/trump-has-announced-massive-aluminum-and-steel-tariffs-here-are-5-things-you-need-to-know/>

Colman, Z. (2019). Europe threatens U.S. with carbon tariffs to combat climate change. *Politico*. Le 13 décembre 2019. <https://www.politico.com/news/2019/12/13/europe-carbon-tariff-climate-change-084892>

D'Alancon, F. (2014). « Barack Obama réaffirme l'importance du lien transatlantique », *La Croix* no. 39845, jeudi 27 mars 2014. <https://www.la-croix.com/Actualite/Monde/Barack-Obama-reaffirme-l-importance-du-lien-transatlantique-pour-la-securite-et-l-ordre-2014-03-26-1126623>

De Vergès, M. Les Etats-Unis de Donald Trump enregistrent leur plus gros déficit commercial depuis 2008. *Le Monde*. Le 8 février 2018. En ligne https://www.lemonde.fr/economie/article/2018/02/07/les-etats-unis-de-donald-trump-enregistrent-leur-plus-gros-deficit-commercial-depuis-2008_5253328_3234.html

Dugua, P-Y. (2016). Clinton et Trump dans la surenchère contre les traités de libre-échange. *Le Figaro*. Le 29 août 2016. <https://www.lefigaro.fr/conjoncture/2016/08/29/20002-20160829ARTFIG00255-clinton-et-trump-dans-la-surenchere-contre-les-traites-de-libre-echange.php>

Dugua, P-Y. (2016). Trump et Clinton rivalise d'hostilité envers les accords de libre-échange. *Le Figaro*. Le 25 octobre 2016. <https://www.lefigaro.fr/conjoncture/2016/10/24/20002-20161024ARTFIG00328-trump-et-clinton-rivalisent-d-hostilite-envers-les-accords-de-libre-echange.php>

EURACTIV/Reuters. (2017). Do-or-die : EU pushes Trump to stick to Paris climate deal. Le 3 mai 2017. <https://www.euractiv.com/section/climate-environment/news/do-or-die-eu-pushes-trump-to-stick-to-paris-climate-deal/1142786/>

Foucart, S. (2017). Barack Obama, le premier président vert. *Le Monde*. Le 20 janvier 2017. https://www.lemonde.fr/climat/article/2017/01/19/barack-obama-le-premier-president-vert_5065042_1652612.html ;

Gotev, G. (2017). Climat : Bruxelles compte sur la société civile américaine. EURACTIV. <https://www.euractiv.fr/section/climat/news/sefcovic-looking-forward-to-working-with-us-mayors-governors-progressive-corporations/>

Guibert, N. & Stroobants, J-P. « L'OTAN attend des clarifications américaines », *Le Monde*, Jeudi 16 février 2017. https://www.lemonde.fr/international/article/2017/02/15/l-otan-attend-des-clarifications-americaines_5079922_3210.html

<https://www.washingtonpost.com/blogs/post-politics/files/2016/08/NATO-statement-Final-080416.pdf>

Keating, D. (2018). EU Tells Trump : No Paris Climate Deal, No Free Trade. *Forbes*. <https://www.forbes.com/sites/davekeating/2018/02/08/eu-tells-trump-no-paris-climate-deal-no-free-trade/#61a3d43537c7>

Le Monde. (2020). Donald Trump annonce réduire drastiquement les effectifs militaires américains en Allemagne. Le 16 juin 2020. <https://www.lemonde.fr/international/article/2020/06/16/donald-trump-annonce->

[reduire-drastiquement-les-effectifs-militaires-americains-en-
allemagne 6042963 3210.html](https://www.lesoir.be/309346/article/2020-06-24/les-etats-unis-menacent-lunion-europeenne-de-taxes-punitives-supplementaires).

Le Soir. « Les Etats-Unis menacent l'Union européenne de taxes punitives supplémentaires », le 24 juin 2020. <https://www.lesoir.be/309346/article/2020-06-24/les-etats-unis-menacent-lunion-europeenne-de-taxes-punitives-supplementaires>

Merica, D. (2017). Trump dramatically changes US approach to climate change. *CNN Politics*. March, 29, 2017. <https://edition.cnn.com/2017/03/27/politics/trump-climate-change-executive-order/index.html>

Nodé-Langlois, F. (2016). François Hollande donne le coup de grâce au traité transatlantique. *Le Figaro*. Le 31 août 2016. En ligne <https://www.lefigaro.fr/conjoncture/2016/08/30/20002-20160830ARTFIG00323-francois-hollande-donne-le-coup-de-grace-au-traite-transatlantique.php>

Paris, G. « Donald Trump adoucit le ton sans changer de cap », *Le Monde*, Jeudi 2 mars 2017.

Parker, A. (2016, 2 avril). « Donald Trump Says NATO is 'Obsolete,' UN is 'Political Game' », *New York Times*, 2 April 2016, <https://www.nytimes.com/politics/first-draft/2016/04/02/donald-trump-tells-crowd-hed-be-fine-if-nato-broke-up/>

Poullenne, S. L'accord commercial transatlantique a du plomb dans l'aile. *L'AGEFI*. Le 30 août 2016. En ligne <https://www.agefi.fr/asset-management/actualites/quotidien/20160830/l-accord-commercial-transatlantique-a-plomb-dans-l-197400>

Rachman, G. (2018). « The New World Order : Donald trump goes it alone », *Financial Times*, le 11 mai 2018.

Restuccia, A. & Stefanini, S. (2017). Europe's aim: Sway, not provoke, Trump on climate. *Politico*. Le 13 mars 2017. <https://www.politico.com/story/2017/03/europe-trump-climate-change-235977>.

Sabbagh, D & Oltermann, P. (2020). Nato chief : no firm plan agreed for pulling US troops from Germany. *The Guardian*. Le 16 juin 2020. <https://www.theguardian.com/world/2020/jun/16/nato-chief-us-troops-germany-donald-trump>

Smit, J. & Wolfsthal, J. (2018, 21 mai). Pompeo's Iran Plan Is a Pipe Dream. *Foreign Policy*. <https://foreignpolicy.com/2018/05/21/pompeos-iran-nuclear-plan-is-a-pipe-dream-trump/>

Swanson, A. (2018). Trump to Impose Sweeping Steel and Aluminum Tariffs. *The New York Times*. March 1st, 2018.
<https://www.nytimes.com/2018/03/01/business/trump-tariffs.html>

Wieder, T. (2016). « Défense : Merkel envoie un signal aux Etats-Unis », *Le Monde*, vendredi 25 novembre 2016.
https://www.lemonde.fr/europe/article/2016/11/24/defense-merkel-envoie-un-signal-aux-etats-unis_5037019_3214.html

Wieder, T. (2016). « Obama et les Européens tentent de peser face à Trump », *Le Monde*, lundi 21 novembre 2016.
https://www.lemonde.fr/international/article/2016/11/19/obama-et-les-dirigeants-europeens-tentent-de-peser-face-a-trump_5034048_3210.html

6. Annexes

Annexe 1 :

Table 2: Defence expenditures as % of gross domestic product

Tableau 2: Dépenses de défense en pourcentage du produit intérieur brut

Country / Pays	Average / Moyenne 1970-1974	Average / Moyenne 1975-1979	Average / Moyenne 1980-1984	Average / Moyenne 1985-1989	1986	1987	1988	1989	1990e
(0)	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)
Based on current prices / Sur la base des prix courants									
Belgium	2.9	3.2	3.3	2.9	3.1	3.0	2.7	2.6	2.5
Denmark	2.4	2.4	2.4	2.1	2.0	2.1	2.2	2.1	2.0
France	3.9	3.8	4.1	3.8	3.9	3.9	3.8	3.7	3.6
Germany *	3.5	3.4	3.3	3.0	3.1	3.1	2.9	2.8	..
Greece	4.7	6.7	6.6	6.3	6.2	6.3	6.4	5.7	5.6
Italy	2.5	2.1	2.2	2.4	2.2	2.4	2.5	2.4	2.3
Luxembourg	0.8	1.0	1.2	1.2	1.1	1.2	1.3	1.2	1.2
Netherlands	3.1	3.2	3.2	3.0	3.1	3.1	2.9	2.8	2.7
Norway	3.3	3.1	2.9	3.2	3.1	3.3	3.2	3.2	3.3
Portugal	6.9	3.9	3.4	3.2	3.2	3.1	3.2	3.2	3.0
Spain	..	..	2.4	2.2	2.2	2.4	2.1	2.0	2.0
Turkey	4.4	5.7	4.9	4.2	4.8	4.2	3.8	4.0	4.5
United Kingdom	5.1	4.9	5.2	4.6	4.9	4.6	4.2	4.2	3.9**
NATO Europe	..	..	3.6	3.3	3.4	3.4	3.2	3.1	..
Canada	2.1	1.9	2.1	2.1	2.2	2.1	2.1	2.0	1.9
United States	6.5	5.1	5.8	6.3	6.7	6.5	6.1	5.9	..
North America	6.1	4.8	5.5	6.0	6.4	6.1	5.7	5.5	..
NATO total	..	..	4.7	4.8	5.0	4.8	4.5	4.4	..
Based on constant prices / Sur la base des prix constants									
Belgique	2.8	3.2	3.2	3.0	3.1	3.1	2.9	2.7	2.6
Danemark	2.6	2.5	2.4	2.2	2.1	2.1	2.2	2.2	2.1
France	3.9	3.8	4.1	3.8	3.9	3.9	3.8	3.7	3.6
Allemagne *	3.5	3.4	3.3	3.0	3.1	3.1	2.9	2.8	..
Grèce	4.7	6.7	6.6	6.3	6.2	6.3	6.4	5.7	5.6
Italie	2.6	2.3	2.2	2.3	2.3	2.3	2.3	2.2	2.1
Luxembourg	0.8	0.9	1.2	1.2	1.1	1.2	1.3	1.2	1.3
Pays-Bas	3.3	3.0	3.1	3.1	3.1	3.1	3.1	3.0	2.8
Norvège	3.7	3.1	3.0	3.0	2.9	3.1	2.9	2.9	3.0
Portugal	6.5	3.9	3.4	3.2	3.2	3.1	3.2	3.2	3.0
Espagne	..	..	2.4	2.2	2.2	2.4	2.1	2.0	2.0
Turquie	3.1	5.0	4.8	4.5	4.7	4.3	4.3	4.7	4.9
Royaume-Uni	5.8	5.1	5.3	4.6	4.8	4.5	4.2	4.2	4.0**
Europe	..	..	3.6	3.3	3.4	3.4	3.2	3.2	..
Canada	2.4	2.0	2.1	2.1	2.2	2.1	2.1	2.0	1.9
Etats-Unis	7.3	5.5	6.1	6.3	6.7	6.5	6.1	5.9	..
Amér. du Nord	6.9	5.2	5.8	6.0	6.4	6.1	5.8	5.6	..
Total Otan	..	..	4.9	5.0	5.3	5.1	4.8	4.7	..

Notes :

* These percentages have been calculated without taking into account the expenditures for Berlin (see note in table 1); if these expenditures were included, the percentages would be as follows:

1970 : 3.8 1980 : 4.1 1987 : 3.9 1989 : 3.6
1975 : 4.4 1986 : 3.9 1988 : 3.7

** The abolition of domestic rates introduced a discontinuity in the series for money GDP and GDP deflator at market prices. This has the effect of reducing the level of money GDP and the GDP deflator by 1.75 per cent from 1990. There is no discontinuity in the series for GDP at constant prices.

Notes :

* Les dépenses concernant Berlin n'interviennent pas dans ces calculs (cf. note du tableau 1). Si l'on inclut ces données, les pourcentages prennent les valeurs suivantes:

** La suppression des taxes d'habitation a entraîné une rupture de série pour le PIB et l'indice des prix du PIB au prix du marché. Cela a eu pour effet de réduire leurs valeurs respectives de 1.75 pour cent à partir de 1990. Néanmoins, il n'y a pas de rupture de série pour le PIB en volume.

Annexe 2 :**Table 3: Defence expenditures as a percentage of gross domestic product****Tableau 3: Dépenses de défense en pourcentage du produit intérieur brut**

Country / Pays	Average / Moyenne 1990 - 1994	Average / Moyenne 1995 - 1999	Average / Moyenne 2000 - 2004	Average / Moyenne 2005 - 2009	2007	2008	2009	2010	2011 e
(0)	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)
Based on current prices / Sur la base des prix courants									
Albania	//	//	//	//			1.5	1.6	1.5
Belgium	1.9	1.5	1.3	1.1	1.1	1.2	1.2	1.1	1.1
Bulgaria (a)	//	//	//	2.2	2.4	2.2	1.9	1.7	1.4
Croatia	//	//	//	//	//	//	1.6	1.5	1.5
Czech Republic	//	//	1.9	1.5	1.4	1.4	1.6	1.3	1.1
Denmark	1.9	1.7	1.5	1.4	1.3	1.4	1.4	1.5	1.4
Estonia	//	//	//	1.6	1.7	1.8	1.8	1.8	1.7
France (b)	3.3	2.9	2.5	2.3	2.4	2.3	2.1	2.0	1.9
Germany	2.1	1.6	1.4	1.3	1.3	1.3	1.4	1.4	1.4
Greece (c)	3.9	4.1	3.3	2.9	2.7	3.0	3.2	2.6	2.1
Hungary (c)	//	//	1.7	1.3	1.3	1.2	1.2	1.1	1.0
Italy (c)	2.0	1.9	2.0	1.6	1.3	1.4	1.4	1.4	1.4
Latvia	//	//	//	1.4	1.5	1.6	1.2	1.0	1.0
Lithuania	//	//	//	1.1	1.2	1.1	1.1	0.9	0.8
Luxembourg (c)	0.7	0.7	0.7	0.5	0.6	0.4	0.4	0.5	0.5
Netherlands	2.3	1.8	1.5	1.5	1.5	1.4	1.5	1.4	1.3
Norway (d)	2.8	2.2	1.9	1.5	1.5	1.4	1.7	1.6	1.5
Poland	//	//	1.8	1.7	1.8	1.5	1.7	1.8	1.7
Portugal (c)	2.4	2.1	1.7	1.5	1.4	1.5	1.6	1.6	1.5
Romania	//	//	//	1.6	1.5	1.5	1.4	1.3	1.3
Slovak Republic	//	//	//	1.6	1.5	1.5	1.5	1.3	1.1
Slovenia	//	//	//	1.5	1.5	1.5	1.6	1.6	1.3
Spain	1.6	1.3	1.2	1.2	1.2	1.2	1.2	1.1	0.9
Turkey (c)	2.8	3.2	3.2	2.0	1.8	2.0	2.1	1.9	1.9
United Kingdom (e)	3.7	2.7	2.3	2.5	2.4	2.6	2.7	2.7	2.6
NATO - Europe *	2.5	2.1	1.9	1.8	1.7	1.7	1.8	1.7	1.6
Canada	1.8	1.3	1.2	1.3	1.3	1.3	1.4	1.4	1.4
United States (e)	4.6	3.3	3.4	4.5	4.2	5.1	5.4	5.4	4.8
North America	4.4	3.2	3.2	4.2	3.9	4.7	5.1	5.0	4.5
NATO - Total *	3.5	2.7	2.6	3.0	2.8	3.1	3.4	3.4	3.0
Based on 2005 prices / Sur la base des prix de 2005									
Albanie	//	//	//	//	//	//	1.5	1.6	1.5
Belgique	1.9	1.5	1.3	1.1	1.1	1.2	1.2	1.1	1.1
Bulgarie (a)	//	//	//	2.2	2.4	2.2	1.9	1.7	1.4
Croatie	//	//	//	//	//	//	1.6	1.5	1.5
République tchèque	//	//	1.9	1.5	1.4	1.4	1.6	1.3	1.1
Danemark	2.0	1.7	1.5	1.4	1.3	1.4	1.4	1.5	1.4
Estonie	//	//	//	1.6	1.7	1.8	1.8	1.8	1.7
France (b)	3.3	2.9	2.5	2.3	2.4	2.3	2.1	2.0	1.9
Allemagne	2.1	1.6	1.4	1.3	1.3	1.3	1.4	1.4	1.4
Grèce (c)	3.9	4.1	3.3	2.9	2.7	3.0	3.2	2.6	2.1
Hongrie (c)	//	//	1.7	1.3	1.3	1.2	1.2	1.1	1.0
Italie (c)	2.8	2.3	2.2	1.5	1.3	1.3	1.3	1.2	1.2
Lettonie	//	//	//	1.4	1.5	1.6	1.2	1.0	1.0
Lituanie	//	//	//	1.1	1.2	1.1	1.1	0.9	0.8
Luxembourg (c)	0.7	0.7	0.7	0.5	0.6	0.4	0.4	0.5	0.5
Pays-Bas	2.3	1.8	1.6	1.5	1.5	1.4	1.5	1.4	1.3
Norvège (d)	2.4	1.8	1.8	1.6	1.6	1.6	1.6	1.6	1.6
Pologne	//	//	1.8	1.7	1.8	1.5	1.7	1.8	1.7
Portugal (c)	2.4	2.1	1.7	1.5	1.4	1.5	1.6	1.6	1.5
Roumanie	//	//	//	1.6	1.5	1.5	1.4	1.3	1.3
République slovaque	//	//	//	1.6	1.5	1.5	1.5	1.3	1.1
Slovénie	//	//	//	1.5	1.5	1.5	1.6	1.6	1.3
Espagne	1.6	1.3	1.2	1.2	1.2	1.2	1.2	1.1	0.9
Turquie (c)	4.0	3.8	3.2	2.0	1.8	1.9	2.0	1.9	1.8
Royaume-Uni (e)	3.8	2.7	2.3	2.5	2.4	2.6	2.7	2.7	2.6
OTAN - Europe *	2.7	2.2	2.0	1.8	1.7	1.7	1.8	1.7	1.6
Canada	1.8	1.3	1.2	1.3	1.3	1.3	1.4	1.4	1.4
Etats-Unis (e)	5.0	3.5	3.5	4.5	4.2	5.1	5.4	5.4	4.8
Amérique du Nord	4.7	3.3	3.3	4.3	3.9	4.8	5.1	5.0	4.5
OTAN - Total *	3.7	2.8	2.6	3.0	2.8	3.3	3.4	3.4	3.1

* The Czech Republic, Hungary and Poland joined the Alliance in 1999, Bulgaria, Estonia, Latvia, Lithuania, Romania, the Slovak Republic and Slovenia joined in 2004, and Albania and Croatia joined in 2009.

(a) Defence expenditures do not include pensions.

(b) Data include non-deployable elements of Other Forces and from 2006, they are calculated with a new accounting methodology. From 2009, defence expenditures do not include the Gendarmerie.

(c) Data do not include non-deployable elements of Other Forces; for Greece, Hungary, Portugal and Turkey from 2002, for Italy from 2007 and for Luxembourg from 2008.

(d) From 2009, new methodology used to calculate pensions.

(e) Data include military pensions, for the United Kingdom from 2005 and for the United States from 2006.

* La République tchèque, la Hongrie et la Pologne sont membres de l'Alliance depuis 1999, la Bulgarie, l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, la Roumanie, la Slovaquie et la Slovénie le sont depuis 2004 et l'Albanie et la Croatie le sont depuis 2009.

(a) Les dépenses de défense n'incluent pas les pensions.

(b) Les données incluent des éléments non-déployables des Autres Forces et à partir de 2006, elles sont calculées selon une nomenclature spécifique. A partir de 2009, les dépenses de défense ne comprennent pas la Gendarmerie.

(c) Les données n'incluent pas les éléments non-déployables des Autres Forces; pour la Grèce, la Hongrie, la Pologne et la Turquie à partir de 2002, pour l'Italie à partir de 2007, et pour le Luxembourg à partir de 2008.

(d) A partir de 2009, une nouvelle méthodologie est utilisée pour le calcul des pensions.

(e) Les données incluent les pensions militaires, pour le Royaume-Uni à partir de 2005 et pour les Etats-Unis à partir de 2006.

Annexe 3 :**Tableau 3 : Dépenses de défense en part du PIB et évolution annuelle réelle**

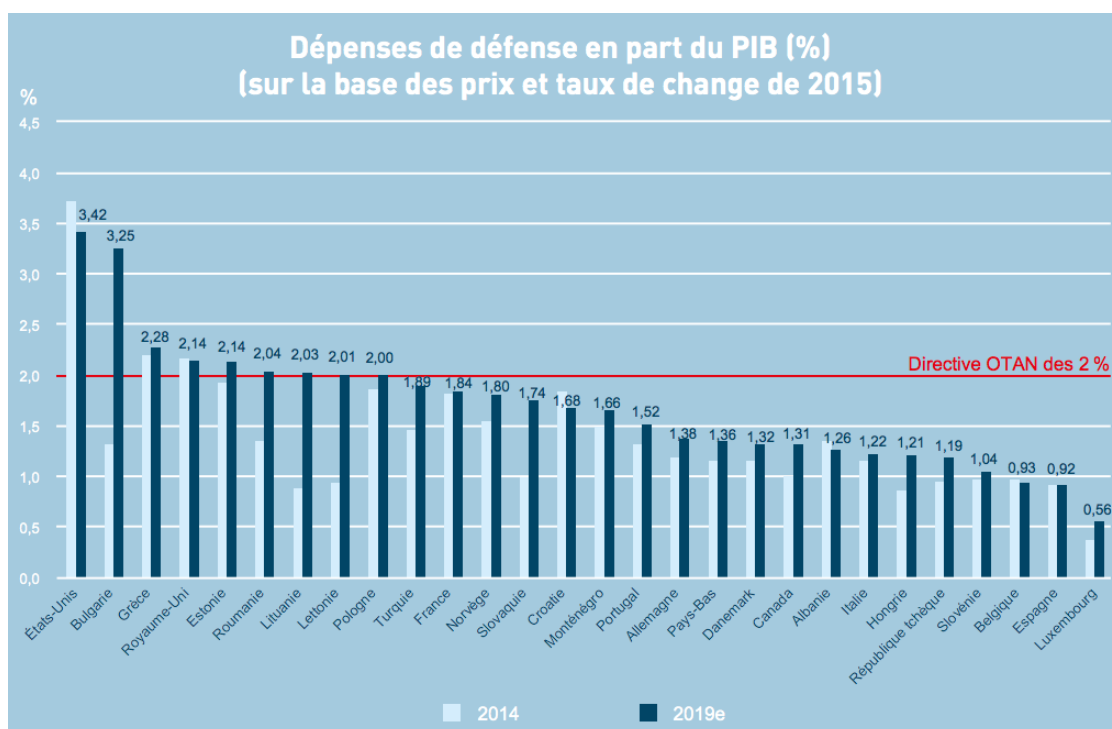
sur la base des prix de 2015								
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018e	2019e
Part du PIB réel (%)								
Europe OTAN	1.55	1.52	1.47	1.45	1.46	1.48	1.53	1.58
Albanie	1.49	1.41	1.35	1.16	1.10	1.11	1.17	1.26
Belgique	1.04	1.01	0.98	0.92	0.91	0.90	0.91	0.93
Bulgarie*	1.34	1.46	1.32	1.26	1.26	1.24	1.48	1.61
Croatie	1.53	1.46	1.84	1.78	1.62	1.67	1.72	1.75
République tchèque	1.05	1.03	0.95	1.03	0.96	1.04	1.12	1.19
Danemark	1.35	1.23	1.15	1.11	1.15	1.15	1.30	1.35
Estonie	1.90	1.91	1.93	2.02	2.07	2.03	2.00	2.13
France	1.87	1.86	1.82	1.78	1.79	1.78	1.82	1.84
Allemagne	1.31	1.22	1.18	1.18	1.19	1.23	1.24	1.36
Grèce	2.29	2.21	2.21	2.30	2.38	2.34	2.23	2.24
Hongrie	1.03	0.95	0.86	0.92	1.02	1.05	1.15	1.21
Italie	1.32	1.27	1.14	1.07	1.18	1.21	1.21	1.22
Lettonie**	0.88	0.93	0.94	1.04	1.45	1.74	2.01	2.01
Lituanie**	0.76	0.76	0.88	1.14	1.48	1.72	1.98	1.98
Luxembourg	0.38	0.38	0.38	0.44	0.40	0.52	0.54	0.55
Monténégro	1.66	1.47	1.50	1.40	1.42	1.36	1.54	1.65
Pays-Bas	1.24	1.17	1.15	1.13	1.16	1.15	1.21	1.35
Norvège	1.52	1.52	1.56	1.50	1.58	1.59	1.66	1.70
Pologne**	1.74	1.72	1.85	2.22	1.99	1.89	2.02	2.01
Portugal	1.41	1.44	1.31	1.33	1.27	1.23	1.35	1.41
Roumanie**	1.23	1.28	1.35	1.45	1.40	1.72	1.82	2.04
Slovaquie	1.09	0.98	0.99	1.12	1.12	1.10	1.22	1.74
Slovénie	1.17	1.05	0.97	0.93	1.01	0.98	1.01	1.04
Espagne	1.04	0.93	0.92	0.92	0.81	0.90	0.92	0.92
Turquie	1.59	1.52	1.45	1.39	1.46	1.52	1.85	1.89
Royaume-Uni	2.16	2.26	2.16	2.05	2.11	2.11	2.14	2.13
Amérique du Nord	4.11	3.78	3.51	3.34	3.33	3.16	3.14	3.26
Canada	1.09	0.99	1.01	1.20	1.16	1.44	1.29	1.27
États-Unis	4.37	4.03	3.73	3.52	3.52	3.31	3.30	3.42
Total OTAN	2.94	2.76	2.59	2.48	2.49	2.40	2.42	2.51
Évolution annuelle réelle (%)								
Europe OTAN	-2.22	-0.90	-1.34	0.33	3.31	4.19	5.21	4.26
Albanie	-1.32	-4.30	-2.74	-11.76	-1.90	4.30	9.64	11.88
Belgique	-0.27	-2.48	-1.99	-4.13	-0.25	0.52	3.12	3.43
Bulgarie*	1.54	9.53	-8.29	-0.84	3.88	2.33	22.52	12.48
Croatie	-6.41	-4.91	26.07	-0.94	-5.90	6.28	5.35	4.28
République tchèque	-2.24	-3.13	-4.82	13.94	-4.73	13.97	10.83	8.69
Danemark	3.15	-8.37	-4.84	-1.03	6.12	1.75	14.84	6.30
Estonie	17.71	2.72	3.75	7.12	6.11	2.55	2.57	9.98
France	0.55	-0.02	-1.21	-1.00	1.72	1.59	3.67	2.43
Allemagne	2.86	-6.20	-1.28	1.30	3.33	5.95	1.74	10.81
Grèce	-10.79	-6.41	0.42	3.78	2.99	0.06	-2.87	2.27
Hongrie	-2.59	-6.47	-5.01	10.25	13.57	7.16	15.01	9.74
Italie	-6.82	-5.09	-9.81	-5.83	12.05	3.97	1.16	0.97
Lettonie**	-9.53	7.94	2.55	14.79	42.29	25.14	21.09	2.51
Lituanie**	-0.90	4.72	19.15	31.60	33.37	20.79	19.51	2.88
Luxembourg	-2.29	3.70	5.33	18.59	-6.04	32.39	5.59	5.24
Monténégro	-8.11	-8.44	4.49	-3.50	4.33	0.28	18.72	10.39
Pays-Bas	-2.84	-5.98	0.19	0.26	4.43	2.17	7.96	13.77
Norvège	0.40	1.57	4.32	-1.63	6.55	2.43	5.75	4.49
Pologne**	2.73	0.07	11.41	24.35	-7.44	-0.66	12.60	3.70
Portugal	-9.56	1.51	-8.56	3.24	-2.55	-0.08	12.17	6.10
Roumanie**	-3.50	8.39	8.57	11.76	1.39	31.38	9.92	15.59
Slovaquie	2.31	-8.63	3.22	18.54	2.47	1.78	15.09	48.11
Slovénie	-12.07	-11.19	-4.74	-2.39	11.55	2.34	7.88	6.45
Espagne	7.57	-12.62	0.33	4.64	-10.12	15.37	5.07	2.10
Turquie	1.87	3.56	0.75	1.46	8.67	11.75	24.25	-0.24
Royaume-Uni	-8.17	6.92	-1.49	-2.83	4.65	1.77	2.79	0.61
Amérique du Nord	-5.54	-6.08	-4.99	-2.32	1.44	-2.95	2.10	6.50
Canada	-9.49	-7.68	4.95	20.14	-2.54	27.81	-8.58	0.00
États-Unis	-5.45	-6.04	-5.20	-2.85	1.55	-3.81	2.50	6.71
Total OTAN	-4.76	-4.83	-4.08	-1.64	1.93	-1.05	2.97	5.86

Notes : Les chiffres pour 2018 et 2019 sont des estimations. À compter de 2017, les agrégats Europe OTAN et Total OTAN comprennent le Monténégro, qui est devenu membre de l'Alliance le 5 juin 2017.

* Les dépenses de défense n'incluent pas les pensions.

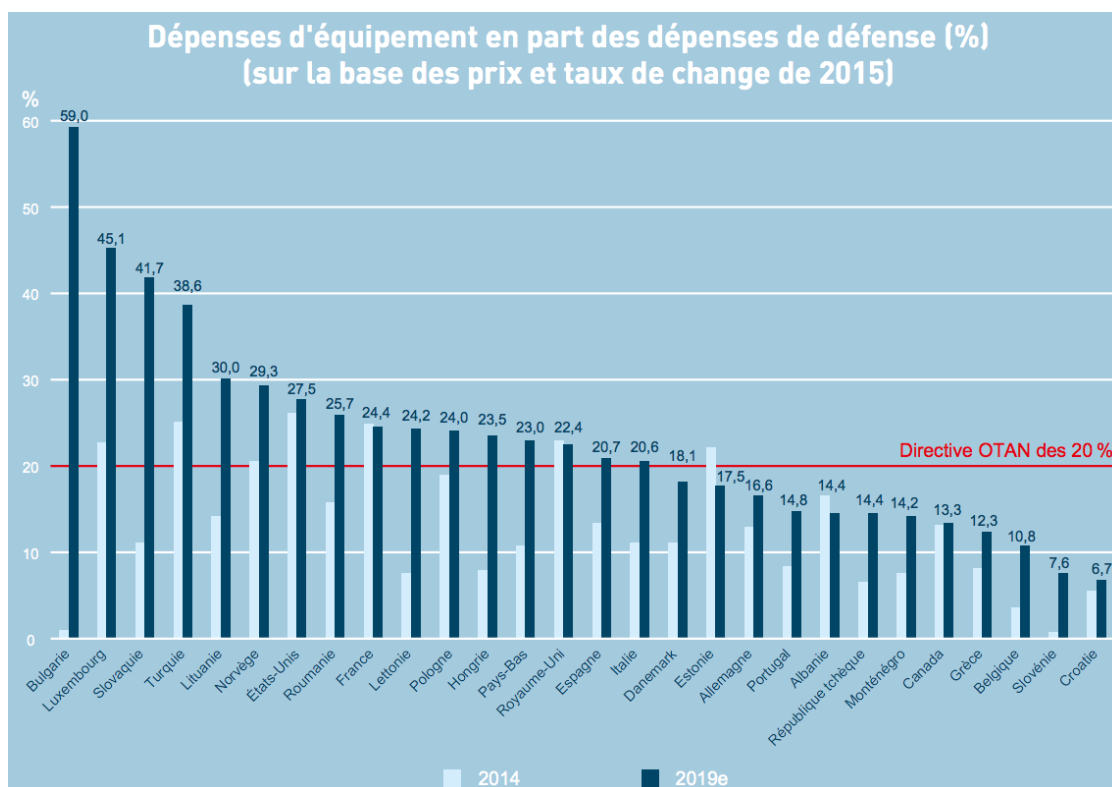
** Ces Alliés ont soit une législation soit des accords politiques en vertu desquels elles sont tenues de consacrer chaque année au moins 2 % du PIB à la défense, et ces estimations devaient donc évoluer en conséquence. À la course des dernières années, les dépenses de défense des Alliés étaient basées sur les données du PIB disponibles à l'époque. Par conséquent, les Alliés ont peut-être atteint la directive de 2% lorsqu'ils ont utilisé ces chiffres (En 2018, la Lituanie a atteint 2% en utilisant les chiffres de novembre 2018 de l'OCDE).

Annexe 4 :



Source : Rapport annuel (OTAN, 2019 ; 40)

Annexe 5 :



Source : Rapport annuel (OTAN, 2019 ; 41)

